

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

*THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I*

**CENTRE DE RECHERCHE ET  
DE FORMATION DOCTORALE  
EN SCIENCES HUMAINES  
SOCIALES ET EDUCATIVES**

\*\*\*\*\*

**UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES**

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT D'HISTOIRE**

\*\*\*\*\*



**POSTGRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES**

\*\*\*\*\*

**DOCTORAL RESEARCH UNIT  
FOR SOCIAL SCIENCES**

\*\*\*\*\*

**DEPARTMENT OF HISTORY**

\*\*\*\*\*

**DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU  
CAMEROUN : CAS DE LA COMMUNE DE NGWEI (REGION DU  
LITTORAL), 2007-2020**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire*

Option : Histoire économique et sociale

Par

**Jean Daniel EMVANA**

*Licencié en Histoire*

Sous la direction de :

**André TASSOU**

*Professeur*

Février 2023





A

Notre frère aîné Louis Athanase Essso Ebah et son épouse Lucie Atsa Minsong,

Notre père adoptif de regretté mémoire Sa Majesté Jean Emvana.

## REMERCIEMENTS

Au terme de cette recherche, je tiens à remercier le Pr. André Tassou, Directeur de ce mémoire pour le temps qu'il m'a toujours accordé pour la réalisation de ce travail. Sa rigueur méthodologique m'a servi de tremplin afin d'aborder avec détermination et abnégation les obstacles liés à cette recherche.

Ma gratitude va à l'endroit de tous mes encadreurs du département d'histoire qui n'ont ménagé aucun effort pour m'offrir un meilleur encadrement et des conseils afin de d'aborder toutes les difficultés de ce travail, sans lesquels ce travail n'aurait pas pu finir.

Je suis reconnaissant envers certaines institutions, notamment l'Université de Yaoundé I, le Ministère de la Recherche scientifique, les Archives Nationales, le ministère de l'Administration territoriale et la commune de Ngwei qui m'ont ouvert leur porte et ont mis toutes leurs documentations à ma portée. En effet, j'ai pu accéder sans restriction aux archives, ouvrages, salles d'études et aux personnes ressources en service dans ces institutions. Je remercie le maire de la commune de Ngwei, Mathieu Hagbe, de son prédécesseur Ngoock Ngoock pour leur accueil et à tout le personnel de ladite municipalité, en l'occurrence Cyrille Junior Ngwe, cadre communal de développement. Son expérience de diplômé du CEFAM m'a permis de discuter de temps en temps avec lui. Je n'oublie pas le Secrétaire général de la commune de Ngwei, Jacqueline Gaëlle Ngo Ngoock qui, dès notre premier entretien, m'a remis quelques documents essentiels de la commune de Ngwei. Ma reconnaissance va également à l'endroit de Sillas Matip, chef service technique de la commune de Ngwei pour sa disponibilité.

Je manifeste enfin ma profonde gratitude à ma fiancée Sophie Nga Owona pour ses conseils et l'apport matériel à l'élaboration de ce travail. A tous les membres de ma famille, qui nous m'ont encouragé, je les remercie.

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	i
SOMMAIRE.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RESUME.....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE NGWEI.....	19
I.    ASPECTS PHYSIQUES DE LA COMMUNE DE NGWEI.....	20
II.   ASPECT HUMAIN ET ECONOMIQUE.....	25
III.  AVENEMENT DE LA COMMUNE DE NGWEI.....	42
CHAPITRE II : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN ET DANS LA COMMUNE DE NGWEI .....	49
I.    CADRE JURRIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA DECENTRALISATION TERRITORIALE AU CAMEROUN.....	50
II.   CADRE PRATIQUE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI 2007-2020 .....	67
CHAPITRE III : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE NGWEI.....	80
I.    MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE DE NGWEI..	81
II.   INVESTISSEMENT POUR L’EQUIPEMENT PROPRE A LA COMMUNE DE NGWEI ET L’OFFRE DES SERVICES .....	103
III.  CONTRIBUTON DES EXECUTIFS MUNICIPAUX AU DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE NGWEI .....	105
CHAPITRE IV : BILAN DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI .....	111
I.    EVALUATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE NGWEI .....	112
II.   EFFICIENCE DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION DANS MUNIPALITE DE NGWEI.....	127
III.  OBSTACLES A LA POLITIQUE DE LA DECENTRALISATION A NGWEI .....	130
CONCLUSION GENERALE .....	133
ANNEXES .....	136
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	150
TABLE DES MATIERES.....	157

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

- ACAREF : Académie Africaine de Recherche et d'Etude Francophone.
- ACEFA : Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exportations Familiales Agropastorales
- ACN : Archive de la Commune de Ngwei
- AEFALSH : Association des Etudiants de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
- AES-SONEL : *American Energy Suply*
- AIMF : Association Internationale des Maires francophones
- AMAC : Association des Maires Centrafricains
- AMINATD : Archive du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- AMINEFI : Archive du Ministère des Finances
- AN : Archives Nationales
- APAMAC : Association pour la production Artisanale de Makondo Centre
- BIP : Budget d'Investissement public
- CA : Compte Administratif
- CAC : Centimes Additionnels Communaux
- CB : Bibliothèque Centrale
- CCD : Cadre Communal de Développement
- CDE : Camerounaise Des Eaux
- CE : Conseil d'Etablissement
- CEAC : Centre d'Education et d'Animation communautaire
- CEFAM : Centre de Formation pour l'Administration Municipale
- CETIC : Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
- CFA : Communauté Financière d'Afrique
- CM : Conseiller Municipal
- CMA : Centre Médical d'Arrondissement
- CMR : Commune mixte rurale
- CMU : Commune Mixte Urbaine
- COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale
- COOPCO : Coopérative Commerciale
- CRTV : *Cameroon Radio and Télévision*

CSHS : Chef Service Hygiène et Salubrité  
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée  
CVUC : Communes et Villes Unies du Cameroun  
DD : Délégué Départemental  
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi  
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté  
ELECAM: *Elections Cameroon*  
ENEO CM: *Energy of Cameron*  
FEICOM : Fond spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale  
GIC : Groupement d'Initiative Commune  
IPD-AC : Institut Panafricain de Développement d'Afrique Centrale  
MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation  
MINCOMMERCE : Ministère du Commerce  
MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local  
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie  
MINEPAT : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire  
MINEPIA : Ministère des Pêches de l'élevage et des Industries Animales  
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires  
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune  
MINTP : Ministère des Travaux Publics  
ODD : Objectif de Développement Durable  
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement  
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer  
PEA-JEUNE : Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes  
PALMA : Palmerais de Makondo  
PIDMA : Projet d'Investissement et de Développement des Marchés  
PK : Point Kilométrique  
PNDP : Programme National de Développement Participatif  
RFA : Redevance Forestière Annuelle  
SND : Stratégie Nationale de Développement

SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun

UFA : Unité Forestière d'Aménagement



## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### 1. Tableaux

1 : Synthèse de production des produits agricoles dans la commune de Ngwei.....	39
2 : Services de base offerts par les populations de la commune de Ngwei.....	42
3 : Performance sur l'économie sociale de la commune de Ngwei en 2007.....	46
4 : Corrélations entre la décentralisation et développement local.....	57
5 : Récapitulatif du processus historique de décentralisation territoriale au Cameroun .....	66
6 : Structure de croissance des recettes de fonctionnement et d'investissement exprimés (en F CFA) des comptes administratifs de la commune de Ngwei, 2009-2010, 2012-2014 et 2019 71	71
7 : Synthèse des principales institutions intervenant dans la commune de Ngwei .....	74
8 : Associations et GICS intervenant dans la Commune .....	76
9 : Organigramme de la commune de Ngwei.....	77
10: Structure de l'évolution des recettes par habitant (r/h) dans la commune de ngwei 2009-2010, 2012-2013 et 2019.....	84
11: Synthèse des forages dans la commune de Ngwei en 2020 .....	96
12: Réalisations dans le domaine de l'agriculture à Ngwei 2007-2020.....	113
13: Les réalisations dans le domaine des travaux publics à Ngwei 2007-2020.....	115
14: Réalisations dans le domaine du commerce 2007-2020 .....	117
15: Réalisations dans le domaine de l'hydraulique à Ngwei 2007-2020.....	119
16: Les réalisations dans le domaine de l'électricité à Ngwei 2007-2020.....	122
17: Les réalisations dans le domaine sanitaire à Ngwei 2007-2020 .....	123
18: Les réalisations dans le domaine de l'éducation à Ngwei 2007-2020 .....	126
19: Récapitulatif des résultats de la décentralisation et de développement local dans la commune de Ngwei 2007-2020 .....	128

### 2. Photos

1: Gare voyageur .....	28
2 : Pressoir artisanal d'huile de palme .....	37
3 :Les étangs piscicoles Les étangs piscicoles Les étangs piscicoles .....	40
4 :Illustration des jeunes participants de la commune de Ngwei à un atelier de formation des Organismes d'Appui Local au processus de planification à Edéa en 2018 .....	47
5 :Ancien bâtiment de la mairie de Ngwei 2007-2013.....	68
6 : Inauguration de l'hôtel de ville de Makondo, 07 septembre 2013.....	69

7 :Bâtiment actuel abritant l'institution communale de Ngwei.....	70
8 :Route principale Song-Ndong-NdjocklumbèRoute principale Song-Ndong-Ndjocklumbè	88
9: Hangar de Marché .....	89
10 :Centrale à plaques solaires .....	91
11 : Pompe à motricité humaine.....	93
12 :Ecole publique avec un cycle complet .....	98
13 : Centre Médical d'Arrondissement village Sèppè .....	103
14: Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé, maire de la commune de Ngwei de 2007 à 2013 .....	107
15: Ngock Ngock, maire de la commune de Ngwei 2013 à 2020.....	109

### **3. Cartes**

1 : Commune de Ngwei.....	21
2 : Réseau routier de la commune de Ngwei.....	87
3 : Hydraulique de la commune de Ngwei .....	94
4: Carte scolaire de la commune de Ngwei.....	99
5: Carte sanitaire de la commune de Ngwei.....	102

### **4. Figures**

1 : Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2014 et 2019 .....	72
2 :Taux de croissance des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2014 et 2019.....	73
3: Evolution des recettes par habitant sur 6 années dans la Commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2013 et 2019.....	84

## RESUME

L'urgence d'une décentralisation accrue s'est fait ressentir au Cameroun après la grande récession économique des années 1980. Dans cet environnement, sous l'instigation des bailleurs de fonds et la volonté du gouvernement camerounais, la stratégie nationale de développement du Cameroun intégrait davantage la participation des populations dans la gestion des affaires publiques locales. Le 18 janvier 1996, la loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972 est promulguée. Elle dispose que le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé. Le processus de décentralisation venait d'être légalisé au Cameroun. Dès lors, les communes occupent une place de choix dans le développement local. Le 23 avril 2007, la commune de Ngwei est créée, elle expérimente la décentralisation sur les secteurs prioritaires de son économie locale.

Confusément, l'insatisfaction de certaines populations dans les premières années de la création de cette commune s'explique du fait qu'elles ont cru que la décentralisation apportait un développement immédiat. Petit à petit, les esprits se sont calmés, mais l'on est toujours en droit de se demander si la décentralisation dans la commune est efficiente de 2007 à 2020. Suivant une démarche *empirico* déductive, d'une approche pluridisciplinaire et sur la base d'un plan thématique cette recherche présente a priori une vue d'ensemble de la commune de Ngwei. Ensuite, il est abordé la question du processus de décentralisation dans ladite commune, puis l'impact et les enjeux de cette politique au service du développement local dans la commune. Enfin, il est présenté un bilan sommaire de la stratégie de la politique de décentralisation durant les deux premiers mandats de la commune de Ngwei.

En considérant la recherche du bien-être de la municipalité de Ngwei comme une quête permanente en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations de cette commune, le constat de cette étude montre que l'impact des secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, de l'électricité, de l'éducation, de la santé, du commerce et de l'agriculture y a été une priorité de 2007 à 2020. Toutefois, à l'issue de ses travaux, il ressort que la réhabilitation des axes routiers et leur impact sur l'ensemble des populations de Ngwei atteste que le processus de décentralisation dans la collectivité de Ngwei a été efficient sur le développement de l'infrastructure routière. Ce secteur apparaît comme un secteur transversal dont l'impact est immédiat dans le processus de développement économique et social de la commune.

## ABSTRACT

*The urgency for increased decentralization was felt in Cameroon after the great economic recession of the 1980 s. Under the instigation of donors and the Cameroonian government, the national development strategy of Cameroon integrated more the participation of the populations in the management of local public affairs. On January 18, 1996, the law amending the constitution of June 2, 1972 was promulgated. It states that Cameroon is a decentralized state. The decentralization process had just been legalized in Cameroon. Therefore, municipalities occupy a place of choice in local development. On April 23, 2007 the municipality of Ngwei was created, it experimented in the priority sectors of its local economy. The dissatisfaction of certain populations in the first years of the creation of the commune is explained by the fact that they believed that decentralization brought immediate development. Little by little, tempers calmed down but one is still entitled to wonder if decentralization in the municipality is efficient. Following a empirico deductive approach, on the basis of a thematic plan and a multidisciplinary approach, this research presents a priori an overview of the municipality of Ngwei then, the question of the decentralization process in the said common, then the impact. The stakes of this policy in the service of local development in the municipality and finally a summary assessment of the strategy of the decentralization policy during the first two terms of the municipality of Ngwei is presented.*

*Considering the search for the well-being of the municipality of Ngwei as a permanent quest to improve the living conditions of the populations of this municipality, the impact of the sectors of public works, hydraulics, electricity, education, health, trade and agriculture has been a priority of decentralization in Ngwei commune from 2007 to 2020. However, at the end of its work, it appears that the rehabilitation of the roads and their impact on all the populations of Ngwei only attest that, the municipality in this period has put more emphasis on the development of the road infrastructure. This sector appears as a transversal sector whose impact is immediate in the process of economic and social*

## **INTRODUCTION GENERALE**

## I. CONTEXTE DU SUJET

Une grande crise économique secoue le monde dans les années 1980 et le Cameroun n'est pas resté à l'abri de cette " récession " <sup>1</sup> des activités économiques. La pauvreté a sévi, les ménages et les entreprises ont été déstabilisés, les possibilités de choix et les opportunités qui s'offraient aux populations pour des conditions de vie décente <sup>2</sup> ont disparu. L'Etat s'est trouvé dans la limite de sa capacité à satisfaire les services sociaux de base : eau, électricité, santé, éducation, équipement marchand etc. Il fallait trouver des solutions adéquates pour résoudre efficacement et durablement ce fléau. Cependant, le Cameroun présentait à cette période, tous les signes négatifs pour une demande d'aide internationale au développement <sup>3</sup>. En effet, pour les bailleurs de fonds internationaux, investir au Cameroun présentait de nombreux risques et comportait de lourdes entraves tels que la corruption, les lourdeurs administratives, les délais élevés pour les opérations relatives à la création des entreprises, l'absence d'un système judiciaire propice aux affaires, le déficit des infrastructures énergétiques, de transport, de télécommunication, l'accès difficile aux facteurs de production comme le capital et la main d'œuvre qualifiée. Telle est l'image du Cameroun à l'extérieur pendant ces années de crise économique, celle qui éloigne le pays des bailleurs de fonds par conséquent de son développement.

L'urgence de la construction d'un Etat de droit <sup>4</sup> au Cameroun, un Etat qui prône la démocratie et la bonne gouvernance s'est fait sentir davantage. En 1987, Paul Biya, président de la république du Cameroun se lance dans cette bataille et commet à cet effet un ouvrage intitulé *le libéralisme communautaire*. Il s'agit d'une étape supérieure <sup>5</sup> du *libéralisme planifié*, jadis proposé par le président Ahmadou Ahidjo qui avait conduit le pays avec certains succès dans les plans quinquennaux <sup>6</sup>. *Le libéralisme communautaire*, un ouvrage programmatique dans lequel le Président de la République présente son projet de société ; lequel intègre la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales <sup>7</sup>. Au lendemain des années

---

1 R. Ebalé, " La crise grecque " séminaire de master II, année académique 2015-2016, fait la différence entre la récession et la dépression économique ; la dépression implique une chute substantielle et durable de la croissance et du PIB. Quant à la récession, elle est le moment où la crise s'impacte sur l'économie réelle et s'écoule sur deux semestres de croissance négative. Par la suite, Ebalé fait un rapprochement des causes et des conséquences de la crise grecque à la crise ayant sévi dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara, notamment le cas du Cameroun dans les années 1980.

2 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

3 *Idem*.

4 République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé, MINEPAT, août, 2009, p. 97.

5 Haman Mana, " Paul Biya se livre", *in le jour*, n° 2773, du vendredi 03 septembre 2018, p. 2.

6 *Ibid.*

7 République du Cameroun, *Paul Biya message à la nation*, Yaoundé, SOPECAM, 31 décembre 2001, p. 21.

1990<sup>8</sup>, alors que le pays venait à peine de sortir de la fameuse crise économique, précisément le 18 janvier 1996, la loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972 est promulguée. Elle dispose que le Cameroun est un Etat unitaire décentralisé<sup>9</sup> et que les collectivités territoriales de la République sont les Régions et les Communes<sup>10</sup>: celles-ci sont investies des missions de promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs populations<sup>11</sup>. Le Sénat représente les collectivités territoriales décentralisées<sup>12</sup>. Le processus de décentralisation venait d'être lancé au Cameroun.

En 2004, les trois premières lois de décentralisation sont promulguées<sup>13</sup> respectivement celle d'orientation de la décentralisation, celle fixant les règles applicables aux communes et enfin celle fixant les règles applicables aux Régions. En 2009, la loi portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées est définie<sup>14</sup>, ainsi que celle portant sur la fiscalité<sup>15</sup> locale. Entre 2010 et 2015, le transfert de l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées de l'ensemble des compétences prévues par la loi de 2004 est effectif, ainsi qu'un début de transfert des ressources correspondantes. Suivant une démarche progressive, la loi de 2018 crée, le 2 mars de la même année, un Ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL).

Bien avant 1990, un nouveau partenariat, socle des principes de démocratie et de bonne gouvernance entre les pays développés et les pays en développement, est mis sur pied. Celui-ci vient développer les idées de la coopération<sup>16</sup> décentralisée et implémenter la décentralisation dans les Etats. Les signataires de cette convention sont résolus de créer au niveau national qu'international un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté. Le Cameroun est signataire de cette convention en l'an 2000<sup>17</sup>. Respectivement au cours des périodes 2003-2007, 2007-2015 et 2015-2020, le Cameroun intègre dans sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les OMD et les ODD, il a élaboré des documents stratégiques y

---

8 En 1990, le Cameroun traverse une situation de crise politique qui aboutit à l'organisation de la conférence nationale souveraine dans le sens de la libéralisation de la vie politique et la refonte des institutions. Cette situation a amené le pouvoir à l'adoption d'une trentaine de lois, en occurrence, la loi n° 90/056 du 19 décembre qui implique le pluralisme politique.

9 Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution. Article 1, alinéa 2.

10 Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution. Article 55, alinéa 1.

11 Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution.

12 Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution. Article 20, alinéa 1.

13 Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

14 Loi n° 2009/011, du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.

15 Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale. Article 1.

16 République du Cameroun, *Document de Stratégie pour...*, p. 124.

17 Nations unies, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, New York, Division de la Statistique de l'ONU, 2000, p. 3.

attendant : le DSRP, DSCE et le SND. Ces documents stratégiques présentent les fondements dynamiques du processus national de décentralisation au Cameroun<sup>18</sup>.

Pour ce qui est de la commune de Ngwei qui constitue l'échantillon de cette étude, il faut noter que les nouvelles réformes de l'institution communale ont permis au président de la République de créer d'autres communes<sup>19</sup>. C'est ainsi qu'on a assisté à l'éclatement de l'ex-commune rurale d'Edéa, suivant le décret du 23 avril 2007 en trois nouvelles communes dont, Edéa II, Dibamba et Ngwei.

## II. RAISON DE CHOIX ET INTERET DU SUJET

Le choix d'un thème de recherche et la mise en évidence de l'intérêt de celui-ci ne sont pas aussi aisés, mais incontournable. C'est un exercice qui, d'une part, présente la pertinence du sujet, et sa faisabilité au choix du sujet de recherche. D'autre part, il permet de montrer en quoi le sujet de recherche à traiter est important et répondant à certaines questions qui concernent la portée scientifique du sujet de recherche à traiter.

### A. Raison de choix

Nos motivations ont porté sur notre amour pour notre spécialité, l'amour des études de décentralisation et la place importante qu'elle occupe la décentralisation dans l'organisation des Etats dans le monde et la disponibilité des sources sur la décentralisation.

D'abord, pour les raisons de spécialisation : " l'histoire économique et sociale " que nous avons choisie comme spécialité nous a fasciné par ses méthodes de recherche de la nouvelle histoire intégrant dans son champ d'étude l'interdisciplinarité, notamment l'économie la sociologie, la géographie et autres dont Marc Bloch et Lucien Febvre sont les pères fondateurs<sup>20</sup>. Par ce rapprochement, après les séminaires<sup>21</sup> dans les amphithéâtres, nous avons ressenti une certaine motivation pour aborder le sujet sur la décentralisation qui n'est autre que la recherche du bien-être économique et social de l'Homme.

Ensuite, notre amour pour le sujet de décentralisation avait grandi encore davantage lors des sondages sur le terrain, car le sujet s'est avéré passionnant pour certaines populations de la base qui n'épargnaient aucunement leur temps pour échanger avec nous.

---

18 République du Cameroun, *Document de Stratégie...*, p. 124.

19 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Article 6.

20 République du Cameroun, *Document de Stratégie...*, pp. 101-103.

21 Au cours d'un séminaire sur les " Méthodes et Techniques de la Documentation et de la rédaction ", Idrissou Alioum, dans l'année académique 2014-2015, souligne la portée de " la nouvelle histoire " dans le champ de recherches des méthodes de l'écriture de l'histoire.



De même, par rapport à l'importance du sujet en lui-même, c'est-à-dire la place qu'occupe la bonne maîtrise de la politique de décentralisation et sa pratique dans les Etats modernes, il est généralement constaté de nos jours que sans la démocratie, sans la bonne gouvernance, l'organisation de l'Etat est généralement vouée à l'échec. La maîtrise de la politique de décentralisation et sa pratique suppose la gestion saine des ressources humaines dans un espace donné.

Enfin la disponibilité des sources nous a poussé vers l'étude de la décentralisation. En effet, il n'y a pas de recherche en histoire sans document<sup>22</sup>. Les études sur la décentralisation gagnent le terrain par leurs abondantes documentions, (sources écrites, sources orales...). C'est dans cette logique que nous avons toujours consacré le temps à suivre les émissions d'actualité télévisées et radiophoniques relatives à la décentralisation, en plus des séminaires et de la pluralité des sources écrites concernant le sujet. Cela a contribué à nous initier dans la lecture des documents scientifiques pour nos travaux exploratoires et à nous cultiver dans le domaine.

## **B. Intérêt du sujet**

Cette recherche sur le processus de décentralisation et le développement local s'inscrit dans l'optique de la politique du développement humain<sup>23</sup> dans le contexte socioéconomique actuel impacté par la mondialisation. Ainsi, il apparaît que le développement humain est le perfectionnement du cadre de vie et des conditions de vie des populations<sup>24</sup>. A cet effet, notre étude a pour intérêt

- D'abord de mettre en évidence, au cœur la recherche en sciences humaines des problèmes qui préoccupent l'existence de l'homme, en y apportant des réponses adéquates. Pour cela dans le processus de décentralisation, ce travail doit apporter une motivation en chacun de nous à s'impliquer d'une manière objective dans la marche vers le développement économique et social<sup>25</sup> ;

- Ensuite de contribuer à la promotion du développement durable dans les collectivités territoriales, aux niveaux local et régional, au moyen d'une planification rationnelle des ressources allouées au développement économique et social des communes et des régions. Pour cela, ce travail se propose d'être un outil d'orientation et de consultation des institutions qui

---

22 F. Depelteau, *La démarche d'une recherche en science humaines : de la question de départ à la communication des résultats*, Québec, Presse de Laval, 2001, p. 277.

23 R. Ebalé, *Le concept " de développement ", fondements épistémologiques et débats*, inédit, p. 43.

24 *Ibid.*

25 M. Gueye, " Les sources de l'histoire moderne et contemporaine africaine ", séminaire de DEA, Université Cheikh Anta Diop, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, 1999, p. 4.

adopte le processus de décentralisation à travers le monde en général et plus particulièrement, au Cameroun, de mieux assurer le processus de la décentralisation qui passe par l'éducation et la formation des populations cibles du développement ;

-Enfin, d'apporter à la science des nouvelles informations à travers l'étude du processus de décentralisation dans la commune de Ngwei. Le travail apporte des éléments de réponse aux questionnement de recherche interdisciplinaire dudit processus, il fournit un supplément des enseignements sur la question débattue et peut également servir de boussole aux recherche ultérieures et intéresser davantage les chercheurs à déceler l'impact stratégique du processus de décentralisation<sup>26</sup> et de partager au sein du réseau des spécialistes les méthodes, les théories, et les intérêts de ce sujet pour l'éclosion de la pensée scientifique en la matière<sup>27</sup>.

### III. CLARIFICATION DES CONCEPTS

La définition des concepts est un préalable dans la recherche. Il s'agit d'opérer une rupture épistémologique, d'isoler les faits et les classier<sup>28</sup>. Il s'agit aussi de faire jaillir la lumière de la pénombre en mettant en évidence les concepts à même de faciliter leur compréhension et les hypothèses de recherche pour une meilleure compréhension du sujet.

T. Foutem et al, définissent la décentralisation comme étant le transfert par l'État, de certaines compétences à des collectivités territoriales décentralisées qui bénéficient d'une autonomie juridique et financière<sup>29</sup>. Cependant, on distingue la décentralisation technique et la décentralisation territoriale. Notre étude porte sur la décentralisation territoriale<sup>30</sup> qui est une organisation institutionnelle reconnue dans la gestion des affaires publiques de la collectivité par des organes élus territorialement. La décentralisation, vue sous cet angle, se définit comme un ensemble d'organes chargés des affaires locales qui émanent de la collectivité et non de l'Etat. Elle repose sur un certain nombre de piliers pour son accomplissement. Parmi lesquels, on a la reconnaissance des intérêts des populations locales, c'est-à-dire la valorisation de la personnalité morale de la collectivité. Ensuite, la gestion des intérêts locaux, qui traduit le droit de gestion des affaires de la collectivité par l'intermédiaire d'organes désignés par les

26 Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées. Article 1, alinéa 1.

27 Depelteau, *La démarche d'une recherche en science humaine...*, p. 101.

28 E. Durkeim cité par V. Wanyaka Bonguen Oyongmen, "Femme et genre", séminaire de Master II, année académique 2014-2015.

29 T. Foutem, et al, "Décentralisation et gouvernance en Afrique : analyse du cadre juridique de la décentralisation camerounaise par les lois de 2004 et leur impact sur l'autonomisation des collectivités locales", in, *Les cahiers de l'ACAREF*, Vol.3, n°6, mai 2021, p. 170.

30 J.P. Kueté, *Les collectivités territoriales décentralisées*, Yaoundé, SOPECAM, 2014, p. 15.

populations elles-mêmes. Enfin, la reconnaissance de l'autonomie financière de la collectivité, qui sous-tend le droit de gestion et de création par les collectivités des ressources financières propres pour la promotion de leur développement<sup>31</sup>. Somme toute, la décentralisation, ainsi définie est le transfert de compétence et d'autonomie de gestion et de création des ressources financières par les populations soucieuses de leur développement local<sup>32</sup>.

Quant à la notion de politique de décentralisation, selon certains auteurs<sup>33</sup>, elle découle de l'échec observé dans l'institutionnalisation de la politique de décentralisation enclenché depuis la révision de la constitution en 1996. Ces auteurs pensent que la décentralisation au Cameroun est restée théorique, car les collectivités territoriales (les régions et les communes) qui étaient mises en place ne bénéficient pas d'un transfert effectif de compétences et de ressources pour les missions de coordination du développement local pour lesquelles elles furent créées<sup>34</sup>. Cependant, on peut constater une amélioration continue du cadre juridique de la décentralisation. En occurrence, la promulgation de la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. D'où la décentralisation est perçue au Cameroun comme un processus à parfaire pour atteindre son idéal.

Le développement local est ainsi perçu comme une politique économique qui traduit la volonté des pouvoirs publics à augmenter leur efficacité en rapprochant les acteurs locaux pour leur permettre de mettre en valeur les ressources locales<sup>35</sup> et à planifier leur développement. Il s'agit donc d'un processus par lequel les populations, de manière concertée, se mettent ensemble et individuellement pour mettre en valeur les ressources de leur territoire. Vu de cette manière, le développement local relève d'une approche économique communautaire et Jean Pierre kuété affirme à propos que.

L'expression développement local est très usitée dans la législation, mais sans une définition concrète. A l'analyse des compétences transférées aux collectivités territoriales par les lois 2004, il ressort que le développement local s'inscrit dans un double perspectif : D'une part le développement économique local se traduisant par la création des richesses et des emplois au niveau local, et d'autre part le développement social, matérialisé par l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations<sup>36</sup>.

La notion de développement local est devenue incontournable dans le langage des politiques de développement des Etats et collectivités territoriales. Pour Gueneffe Yalanga, il

---

31 Gueneffe Yalanga, *Guide en gestion communale*, Bangui, AMCA, 2012, p.17.

32 *Ibid.*, p.17.

33 Foutem, et al, " Décentralisation et gouvernance...", pp. 170-194.

34 *Ibid.*

35 S. Ngane, *La décentralisation au Cameroun, un enjeu de gouvernance*, Yaoundé, Africaine d'Édition, 2008, pp. 19-20.

36 Kuété, *Les collectivités territoriales...*, p. 15.

importe de souligner que la notion de développement local est un moyen de préservation des richesses et des potentialités de la collectivité contre l'usure des politiques et des procédures<sup>37</sup>. Autrement dit, il s'agit de rompre avec la hiérarchie administrative de la tutelle pour un espace plus autonome qui est la commune, de promouvoir le développement économique et social de la communauté.

Enfin, il n'est pas superflu de faire remarquer que la commune est une institution ancienne dans le monde<sup>38</sup>. Elle a toujours gardé son esprit d'administrer et de gérer les biens d'un groupe d'individus, la commune est une collectivité territoriale composée de villages, des quartiers, des groupements et des arrondissements dont les limites territoriales sont déterminées par la loi. La commune a ses caractéristiques qui lui sont propres. Elles sont constituées d'une personnalité morale de droit public, une dénomination constituée d'un ressort territorial et d'un chef-lieu, d'une population, des vocations et compétences octroyées par la loi, d'une autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts locaux et d'un patrimoine. Ses principes de fonctionnement sont : la continuité du service, celui d'adaptation aux intérêts généraux, le principe de neutralité qui obéit aux exigences des intérêts généraux, la conformité aux usages et coutumes et aux bonnes mœurs, d'assurer un service de base de qualité aux usagers.

#### **IV. CADRE SPACIAL ET TEMPOREL**

Le cadre *spatio*-temporel est important pour les études historiques. Il est question ici de déterminer l'espace et l'époque, lesquels les faits se déroulent les faits afin de situer le lecteur et d'opérer le choix des sources et leur classification.

##### **A. Cadre spatial**

La commune de Ngwei est située dans le département de la Sanaga Maritime, région du Littoral, à 90 km de Douala et à 170 km de Yaoundé. Elle est limitée au Nord par la commune de Pouma, au Sud par la commune d'Edéa 1<sup>er</sup>, à l'Est par la commune de Messondo et la commune de Lokundjé, à l'Ouest par la commune de Massock et d'Edéa.

##### **B. Cadre temporel**

Délimiter le sujet c'est mettre en évidence la méthode historique<sup>39</sup>. Il s'agit de préciser les limites chronologiques du sujet pour classer les sources de manière hiérarchique. Le

---

37 E. Bardeau, "Développement local, renforcement des acteurs locaux et décentralisation", Mémoire de DESS, Université de Paris VII, 2004-2005, pp. 5.

38 Guenefé Yalanga, *Guide en gestion...*, pp.17-18.

39 Depelteau, *La démarche d'une recherche en science humaine...*, p. 277.

chercheur se doit de maîtriser la période des faits historiques en passant par la critique des documents et le groupement des faits pour construire les énoncés généraux des faits avant de communiquer les résultats<sup>40</sup>.

Les bornes chronologiques de cette recherche s'étendent de 2007 à 2020. La borne inférieure correspond à l'année de création de la commune de Ngwei<sup>41</sup>. C'est suite à l'éclatement de l'ex-commune rurale d'Edéa encore appelée commune de Batombé<sup>42</sup> en quatre communes, que celle de Ngwei a vu le jour. Il a été créé par le même décret, la commune d'Edéa I, d'Edéa II, de Dibamba et de Ngwei. D'une manière générale, la création de toutes ces communes et, en particulier, celle de Ngwei vient davantage confirmer le choix de la politique de décentralisation au Cameroun par le gouvernement, d'instituer la démocratie, la bonne gouvernance, bref de trouver les moyens d'action pour la lutte contre la pauvreté.

La borne supérieure 2020 marque deux faits majeurs. Le processus de décentralisation entamé depuis la révision de la constitution en 1996 s'est achevé avec la mise en place du Sénat et des Régions. Par la suite, la même année on a assisté au changement politique à la tête de l'exécutif de la commune de Ngwei qui est le deuxième du genre depuis la création de ladite commune. En fin 2020, la commune est passée ainsi à son troisième maire, raison de plus pour faire son autopsie.

## V. REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de littérature correspond à la recherche de la documentation scientifique traitant le sujet de recherche. Elle consiste à mesurer l'état de la question de la décentralisation au Cameroun et du développement local.

S. Efoua Mbozo'o<sup>43</sup>, présente l'évolution municipale au Cameroun et plus particulièrement à Sangmélina tout en mettant en relief les monographies des autorités de l'histoire municipale de Sangmélina de 1950 à 2000 : leur niveau de vie, leurs réalisations, leurs actions dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette étude nous montre à suffisance le rôle moteur de l'institution municipale dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Malgré la valeur et la portée de cette étude, celle-ci ne semble pas pouvoir

---

40 Depelteau, *La démarche d'une recherche en science humaine...*, p. 278.

41 MINEPAT, *Plan communal de Développement de la commune de Ngwei*, Makondo, PNDP, janvier 2012, p.19.

42 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

43 S. Efoua Mbozo'o, *Les noces d'or de la commune urbaine de Sangmélina*, (30 décembre 1950-30 décembre 2000), Yaoundé, Hérodote, 2000.

être transposable à Ngwei du point de vue de ses bornes chronologiques qui ne cadrent pas à la réalité de la politique de décentralisation de cette étude dédiée pour la commune de Ngwei .

L'ouvrage de C.G. Kouna Eloundou<sup>44</sup>, met en exergue l'impact des reformes du sommet de Rio de Janeiro, tenu en 1992, sur la gestion des forêts tropicales par les populations locales et leur conservation. L'auteur s'appuie sur la décentralisation de la gestion des forêts au Cameroun instituée par la loi forestière de 1994. Il compare ensuite la gestion forestière pendant les périodes coloniales et postcoloniales, les richesses générées par les forêts en termes de développement durable local. Cet auteur interpelle les pouvoirs publics à décentraliser les forêts, car elles sont une source de richesses au niveau local. Bien que cette étude soit intéressante, il n'en demeure pas moins que l'auteur ne s'est pas intéressé à la problématique de la redevance forestière annuelle (RFA) décentralisée qui fait l'objet des polémiques entre le ministère des forêts et la collectivité territoriale de Ngwei qui plaide pour décentralisation de cette ressource financière au profit la localité dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie des populations.

G. Biwolé<sup>45</sup>, se base sur le fondement des communes urbaines au Cameroun et le classement de leurs ressources au développement. Cet ouvrage révèle l'importance de l'institutionnalisation de la commune urbaine au Cameroun et son évolution, il met en exergue le caractère temporel de ce type de commune au Cameroun par rapport à l'actualité de la décentralisation des communes urbaines qui sont différentes des communes autonomes comme celle de Ngwei.

B. Kom Chuinté<sup>46</sup>, articule son ouvrage sur la question de la gestion des communes au Cameroun pour impulser la dynamique de développement local. Il met l'accent sur la question de l'autonomie des communes centrées sur la participation des populations aux élections des autorités municipales. Dans son analyse, l'auteur attire notre attention sur le bien-fondé de l'autonomie de gestion des affaires locales par les communes encadrées elles-mêmes dans la démarche par des sanctions électorales. L'histoire donne raison à l'auteur, car les élections municipales sont désormais les plus courues de toutes les élections. Il reste à assouplir la tutelle de l'Etat central sur le transfert des ressources aux communes pour leur consacrer une véritable autonomie. La fonction publique local attendue dans la commune de Ngwei reste un facteur

---

44 C.G. Kouna Eloundou, *Décentraliser pour mieux gouverner les forêts tropicales du discours à la pratique autour des forêts communales et communautaires au Cameroun*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes, 2016.

45 G. Biwolé, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1985.

46 B. Kom Tchuenté, *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun*, Yaoundé, Editions Clé, 1996.

déterminant pour l'autonomie complète de la municipalité afin de résoudre ce problème que pose l'auteur.

L.NgonoTsimi<sup>47</sup>, retrace dans son étude l'origine mondiale du concept de décentralisation auquel la plupart des Etats d'Afrique noire francophone ont souscrit. L'ouvrage relève le paradoxe qui existe entre l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées et la loi constitutionnelle à partir des expressions d'autonomie administrative et financière propres à rendre les collectivités territoriales des Etats unitaires. Il nous apporte plus d'éclairage sur l'emprise de loi constitutionnelle sur l'autonomie administrative et financière dans les collectivités territoriales. Cette autonomie devrait être en respect de la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes pour éviter la juxtaposition des micros Etat. Dans la commune de Ngwei le respect des principes de la politique de décentralisation entraînerait un développement sans précédent dans la commune avec un risque de fédéralisme d'où la crainte de l'Etat et des administrations sectorielles de céder aux collectivités territoriales leur autonomie.

R. Ebalé<sup>48</sup>, restitue dans le temps et dans l'espace les débats qui ont été menés sur la conceptualisation de la notion de développement dans les pays développés et les pays en voie de développement. Cet ouvrage, fort des arguments qui situent le lecteur dans la redéfinition du développement, n'intègre pas l'étude sur la décentralisation et le développement local à Ngwei.

R. Elang Tchoumbia<sup>49</sup>, salue la participation massive des populations aux élections municipales de 1996 et la volonté de l'Etat dans son engagement aux réformes qu'il apportera à l'institution communale à travers la décentralisation. Il démontre à suffisance que les populations locales et l'Etat sont les principaux acteurs du processus de décentralisation. Toutefois, l'auteur aborde les engagements réciproques des deux acteurs dans ce processus. Il est évident que la problématique de cet auteur régit en même temps le rôle des acteurs locaux de développement et l'Etat dans la commune de Ngwei.

J.P Kueté<sup>50</sup>, souligne la pertinence des collectivités territoriales décentralisées sur le développement local en se basant sur une étude commentée des textes de décentralisation. L'auteur apporte un éclairci sur la connaissance des lois et revues actualisées de la décentralisation, des autres textes législatifs, des décrets, en passant par les arrêtés, les lettres

---

47 L.Ngono Tsimi, *L'autonomie des collectivités territoriales décentralisées, Le concept de l'autonomie locale dans les Etats unitaires d'inspiration française : l'exemple du Cameroun*, Paris, PAF, 2014.

48 Ebalé, *Le concept de...*, pp. 2-3.

49 R. Elang Tchoumbia, *Décentraliser et démocratiser*, Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2004.

50 Kueté, *Les collectivités territoriales...*, p. 3.

et les circulaires. Cet ouvrage montre à suffisance que les compétences sont transférées aux collectivités territoriales décentralisées. Cependant, il est probable que certains déficits sur le transfert des compétences et des ressources sont observés dans la commune de Ngwei.

P.L.G. Nga<sup>51</sup>, présente l'implémentation de la politique de décentralisation au Cameroun par les lois d'orientation de la décentralisation de 2004. L'auteur met l'accent sur le processus du transfert de compétence qui n'a pas été accompagné du transfert des ressources financières suffisantes pour impulser la dynamique du développement économique et sociale dans les communes. Cet ouvrage démontre que, le transfert de compétences ne suffit pas. Il faudrait que suivent les ressources nécessaires et suffisantes pour le développement local. Ce travail fort intéressant nous permet d'évaluer l'efficacité de la dotation décentralisée et des centimes additionnels soumis à la péréquation accordée aux communes depuis 2004 par rapport au développement de leurs localités.

Le plan de développement élaboré par la commune de Ngwei<sup>52</sup> trace une vision futuriste de la commune à l'horizon 2020 sur une vue d'ensemble des profondes transformations sur l'économie locale de la commune de Ngwei. Il opte pour une la planification du développement dans la commune. L'on y retrouve les plans de réalisations et les programmes de réalisations à court et moyen terme et le rapport consolidé de certaines réalisations de la commune depuis sa création jusqu'en 2020. Vu sous ce plan, cet ouvrage laisse entrevoir que, le développement d'une commune passe par la planification. Au-delà de ce qui précède, il développe les aspects de l'insuffisance des ressources et du manque d'ingéniosité des élus locaux et des populations.

R. R. Oyono<sup>53</sup>, retrace le rôle de l'Etat et des collectivités dans la participation au développement local. Il ressasse dans un premier temps les actes pris par l'Etat camerounais pour encadrer l'auto développement des collectivités et le transfert des compétences entre les différentes administrations sectorielles. L'ouvrage décline ce que les collectivités ont de particulier (les populations, l'hydrographie, les sites touristiques... Cet ouvrage est prolixe sur des aspects de développement économique et social de la décentralisation prônés et dont la commune devient entièrement compétente si elle dispose des moyens adéquats.

---

51 P. L. G. Nka, *Le Cameroun dans la coopération décentralisée entre logique de développement des territoires et la perpétuation de l'extraversion de l'Etat*, Paris, Editions universitaires européennes, 2018.

52 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 10.

53 R. R. Oyono, *Communes et régions : du Cameroun décentralisation, Géographie – Economie*, Yaoundé, SOPECAM, 2015.



S. Ngane<sup>54</sup>, présente le transfert de compétences aux communes par l'Etat comme une décharge des attributions de l'Etat et de ses administrations centrales à un niveau plus adapté en évitant tant, faire ce peu, l'arbitraire. L'auteur met cependant en relief l'implication de la tutelle de l'Etat et de ses administrations dans le processus de décentralisation au Cameroun. Ngane nous apporte plus de lumière sur le travail abattu par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre du processus de décentralisation. Au-delà de cette étude, il reste que l'Etat et ses administrations exercent leur pouvoir sur les ressources décentralisées des collectivités territoriales ; Pour une commune comme celle de Ngwei, cette politique de l'Etat empêche l'efficience du développement local.

M.L Koumen Mbatkam<sup>55</sup>, relève le rôle de l'Etat et des acteurs locaux de développement de la commune de Bangangté dans la recherche du bien-être des populations. L'auteur s'appuie surtout sur les avantages de l'environnement physique de ladite commune, favorables au développement de l'économie sociale. Cette étude intéressante montre qu'en dehors des ressources humaines, l'environnement physique est aussi un élément essentiel pour le développement dans une commune. Si cette réalité sociologiques et environnementale était compatible avec la municipalité de Ngwei, cette commune rayonnerait comme celle de Banganté.

J.P. Avidi<sup>56</sup>, met en évidence les fondements de l'institution communale au Cameroun, son évolution, son fonctionnement et son organisation sous administration française. Cette étude édifie sur l'approche historique de l'institution communale au Cameroun, mais elle reste sous l'ère actuelle de la décentralisation au Cameroun. La commune de Ngwei vient aussi intégrer cette étude d'une manière générale à travers la politique de décentralisation mis en œuvre par l'Etat depuis 1996 au Cameroun.

E. T. Essiane<sup>57</sup>, s'intéresse à l'approche historique de l'institution communale au Cameroun. Il met l'accent sur les élections municipales dans le Dja-et-Lobo de 1950-1996. Cette étude présente l'apport des populations locales dans le processus de développement des collectivités à travers les élections municipales. L'auteur émet cependant des réserves sur des problèmes qui entachent le bien-fondé du processus électoral dans les collectivités pour leur

---

54 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, pp. 2-4.

55 M.L. Koumen Mbatkam, " L'institution communale au Cameroun : le cas de la commune rurale de Bagangté ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé1, 2009.

56 J.P. Avidi, " L'institution communale au Cameroun sous administration coloniale française : Caractère et Evolution des origines à 1960 " Mémoire de Maîtrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2003.

57 T. E. Essiane, " L'institution communale au Cameroun : approche historique à travers les élections municipales dans le Dja-et-Lobo, 1950-1996 ", Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2006.

développement, ces obstacles présents sur toute l'étendue du territoire camerounais font aussi face au processus de décentralisation dans la commune de Ngwei.

C.M. Bissaya<sup>58</sup>, expose dans son mémoire, le contexte de création de la commune de Bokito, son fonctionnement, la quantité et la qualité du personnel, les missions assignées à cette dernière et les actions menées par les partenaires au développement. L'auteur s'appuie sur les réalisations de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations au Cameroun, en général, et de Bokito, en particulier. Cette étude permet d'évaluer la grandeur des réalisations de la commune de Bokito par les actions du personnel communal et les acteurs de développement de ladite commune sans toutefois présenter les limites de leurs moyens. La commune de Ngwei, après 13 ans de création on peut faire son autopsie et constater quelques réalisations de son personnel, et de ses acteurs du développement malgré l'insatisfaction de certaines populations.

D.C. Ntyame<sup>59</sup>, met en évidence une vue d'ensemble de la décentralisation dans la commune de Sangmélina. L'auteur met l'accent sur les prérequis de la décentralisation, l'évolution de la municipalisation de Sangmélina, l'état des lieux de la commune, et enfin, les pistes d'amélioration de la décentralisation de cette commune. Ce travail apporte la lumière sur l'efficacité de la décentralisation dans le processus de développement local de la commune. Au vu de cette littérature les différents apports bibliographiques mettent en exergue, malgré certaines limites, les problèmes qui accompagnent la décentralisation dans certaines zones et pour des périodes bien déterminées. Cette étude semble corroborer à la nôtre, mais focaliser sur la commune de Ngwei.

## VI. PROBLÉMATIQUE

D'après nos enquêtes exploratoires sur le terrain autour de la question de décentralisation et du développement local dans la commune de Ngwei, il ressort que la recherche du bien-être humain implique l'implémentation des politiques de promotion de développement. A ce titre, la réflexion sur la mise en œuvre de l'« Etat de droit <sup>60</sup> » a permis à l'Etat du Cameroun de jeter ses bases constitutionnelles sur la dotation des nouvelles institutions décentralisées en 1996. Ces institutions décentralisées sont les collectivités territoriales décentralisées (les communes, et les régions). A cet effet, l'Etat assure la

---

58 C.M. Bissaya, « La commune de Bokito et la question de de développement économique et social, 1959-2010 », Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

59 D.C. Ntyame « Décentralisation et développement local au Cameroun : le cas de la commune de Sangmélina 1996-2017 », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.

60 République du Cameroun, *Document de Stratégie...*, p. 97.

progressivité de son rôle du développement socioéconomique à travers les personnes élues au sein de ces collectivités territoriales. De la Commune à la Région<sup>61</sup>, la problématique du transfert de ressources pour le fonctionnement de ces collectivités territoriales décentralisées par l'Etat fait l'objet des débats contradictoires. Dans un environnement ambigu de la décentralisation<sup>62</sup> où les ressources ne concordent pas toujours avec les textes en vigueur au Cameroun, les ressources dédiées aux collectivités territoriales pour le développement local des populations sont généralement insuffisantes. Parfois c'est l'incapacité manifeste des ressources humaines de la base à saisir les enjeux du développement local impulsé par la décentralisation.

Depuis 2007, la commune de Ngwei expérimente la décentralisation, dans le domaine de l'économie sociale, des ressources y sont transférées par l'Etat central pour réduire la pauvreté dans la localité. Cependant l'insatisfaction des populations demeure perceptible. Il est question dans cette étude d'évaluer la mise en œuvre du processus de décentralisation dans cette commune. Pour cela, notre question centrale est la suivante : la mise en œuvre du processus de décentralisation dans la commune de Ngwei a-t-elle été efficace ? C'est autour de cette question que se fonde notre analyse de la décentralisation dans la commune de Ngwei.

## VII. METHODOLOGIE

La démarche épistémologique de cette recherche est *empirico*-déductive compatible à la méthode historique de la reconstitution de la vérité à partir des traces du passé se trouvant dans les documents et les témoignages oraux car, “ le propre des faits historiques est de n'être connu qu'indirectement, d'après les traces <sup>63</sup> ”. Nos investigations se sont orientées vers les ouvrages, les articles, les enregistrements sonores, les mémoires, les thèses et les témoignages oraux. Pour consolider les données de cette recherche, un recours constant aux méthodes de collecte des données a toujours été fait sur la base de l'exploration, de la critique documentaire, de l'entrevue à question ouverte, de l'observation et de l'analyse statistique des données. Ce travail a permis de formuler les énoncés généraux pour chercher à répondre de manière objective à la question centrale. Ceci a contribué à l'élaboration d'un plan thématique de la dynamique du processus de décentralisation dans la commune de Ngwei de 2007 à 2020. Bien entendu, le respect de ces étapes ne nous a pas empêché, chaque fois que le besoin s'est fait sentir, de revenir en arrière.

---

61 Commune et Région, sont des substantifs féminins utilisés pour désigner les collectivités territoriales décentralisées dans cette recherche.

62 Foutem, et al, “ Décentralisation et gouvernance.... ”, pp. 170-171.

63 C. Langlois et C. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Edition Kimé, 1992, p. 65.

Ensuite, la conquête de l'objectivité de ce sujet de recherche est passé par la recherche documentaire. Celle-ci a débuté en octobre 2016 à l'Université de Yaoundé I, dans la bibliothèque de l'AEFALSH. Très tôt, ces investigations ont été conduites dans des lieux comme la Bibliothèque Centrale (CB) de la même institution académique puis au Cercle d'Histoire Géographie et Archéologie. Dans ces lieux, nous avons consulté divers ouvrages, revues et mémoires traitant de la décentralisation. Nous avons été plusieurs fois aux Archives Nationales (AN) de Yaoundé pour la même cause. Cette phase exploratoire de l'étude a également conduit au siège de l'institution communale de Ngwei, structure d'appui à la décentralisation de l'arrondissement. C'est ainsi que le chef de service des affaires économiques de la coopération et du développement local et le secrétaire général de ladite municipalité, sur instruction du maire en exercice ont mis à notre disposition des documents relatifs à notre sujet de recherche. La consultation de ces documents nous a permis d'entrer en profondeur dans notre étude. Enfin, cette documentation a été le plus souvent complétée par des ouvrages prêtés par des amis, ainsi que des recherches sur internet. Tous ces documents ont été soumis à la critique, d'authentifier les sources des informations, de les classer et de les codifier pour l'analyse.

Dans la même optique, nous avons fait recours à d'autres disciplines affinitaires à l'Histoire. Entre autres, la Sociologie, la Géographie, les Mathématiques et l'Economie ; la Sociologie a permis de comprendre l'origine, l'organisation et le mode de vie des peuples de cette l'étude, la Géographie est intervenue pour situer géographiquement la commune de Ngwei au Cameroun, une occasion de mettre en valeur la cartographie des unités de production de la commune dans le souci de mieux interpréter le processus de décentralisation à Ngwei au moyen d'une analyse cartographique. Cette étude a nécessité en même temps l'apport des Mathématiques pour déterminer avec précision l'impact de la décentralisation et de développement local dans la commune de Ngwei à base des séries statistiques. Sans toutefois s'en passer de la science économique, grâce à elle, il a été intégré dans cette recherche les méthodes de production et de consommation des recettes de la commune de Ngwei pour mettre en relief les richesses de la commune de Ngwei. Cette étape a été complétée par les entrevues.

Par la suite, les investigations se sont poursuivies avec les entrevues à question ouverte. Cette méthode a été choisie pour interviewer le maximum de personnes, confronter les différentes sources à notre disposition pour la manifestation de la vérité historique de ce sujet de recherche. Grâce à cette méthode de collecte des données nous avons perçu plusieurs avis des populations de Ngwei sur la problématique de la décentralisation dans ladite commune ; ce

qui a permis d'établir un processus de communication<sup>64</sup> avec les populations locales. Nous avons contacté dans un premier temps, quelques personnes ressources de la commune de Ngwei singulièrement, les notables des chefferies traditionnelles, le personnel communal, les membres du comité de concertation. Par la suite, nous avons interrogé les organes élus de la commune de Ngwei (les conseillers municipaux des mandats précédents, les exécutifs municipaux sortants<sup>65</sup>, l'exécutif municipal du mandat actuel, les conseillers municipaux du mandat actuel<sup>66</sup>). Les sources orales collectées lors de ces différentes entrevues ont porté sur la décentralisation dans la commune de Ngwei à partir de 2007 jusqu'en 2020.

Ensuite, au cours de notre séjour à Ngwei nous avons vécu de manière directe les expériences du processus de décentralisation dans ladite commune. A travers celles-ci, des observations ont été réalisées sur le terrain et ont été illustrées sous forme des tableaux, des clichés, et graphique pour matérialiser la réalité des faits dans ce travail. Dans cette optique, nous avons réalisé des enquêtes<sup>67</sup> sur les différentes mutations socio-économiques de la commune de Ngwei depuis l'avènement de la décentralisation en 2007 jusqu'en 2020. Profitant de notre passage dans l'arrondissement de Ngwei pendant une période, nous avons assisté aux réunions associatives de développement de la commune de Ngwei et à deux élections municipales dans ladite commune où nous avons, tour à tour, occupé le poste de président de bureau de vote et de membre de l'administration. Au cours de ces interventions, nous avons, à travers certains comptes rendus et les discussions, pu déceler les enjeux de la décentralisation dans la commune de Ngwei. L'aboutissement de tout ce travail a été jonché des difficultés.

## VIII. DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de cette recherche, nous avons fait face à un certain nombre de difficultés, parmi lesquelles quelques écueils liés à l'exploitation des documents écrits dont certains étaient dans un état de détérioration avancée. Le mauvais état des fichiers parfois l'absence de certains documents dans les rayons ont rendu cette recherche fastidieuse.

S'agissant des entretiens, bien que le sujet soit fascinant pour les populations qu'on rencontrait lors de nos sondages, il n'était pas du tout facile de capter leur attention et leur

---

64 Langlois et Seignobos, *Introduction aux études...*, p. 65.

65 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

66 Laurent Pouth Bell, 52 ans, ancien conseiller de la commune de Ngwei, Makondo, 04 juillet 2021.

67 En 2012, 2019 et 2020, nous avons été choisis tour à tour comme représentant de l'administration au bureau de vote de l'école publique de Mbamlè dont, les enjeux électifs portaient sur : l'élection présidentielle, l'élection législative et l'élection municipale. De même, en 2019, j'ai été élu président du bureau de vote à l'école publique de Njocklumbè nous avons présidé les élections présidentielles et enfin, en 2020, à Ngwei I, nous étions désignés comme représentant de l'administration pour coordonner les élections municipales et législatives.

sympathie dès l'abordage. Dès les premiers enquêtes les réponses qui affluaient sur le sujet étaient ; “ je ne sais pas ” et parfois nos informateurs se confiaient à nous en anonymat pour leur éviter les foudres de la part d'une certaine élite.

## **IX. PLAN DE TRAVAIL**

Notre mémoire s'articule autour de quatre chapitres. Le premier chapitre porte sur la présentation générale de la commune de Ngwei ; les aspects physiques, humains et économiques et le contexte de l'avènement de la commune de Ngwei. Le deuxième chapitre est axé sur le processus de décentralisation au Cameroun et dans la commune de Ngwei ; il analyse, d'abord, la politique de décentralisation au Cameroun et ensuite, ladite politique dans la commune de Ngwei. Le chapitre troisième aborde la question de la décentralisation au service du développement local dans la commune de Ngwei ; il nous donne les informations sur la mobilisation des ressources dans la commune de Ngwei, la dynamique de développement local de la commune, et la contribution des exécutifs communaux. Enfin, le chapitre quatrième présente le bilan de la politique de décentralisation dans la commune de Ngwei ; ce chapitre enquête sur l'efficacité de la décentralisation dans la commune de Ngwei et les contraintes de ladite politique à Ngwei.

**CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA  
COMMUNE DE NGWEI**

L'actuel territoire où se trouve la commune de Ngwei<sup>68</sup> était partie intégrante de la commune rurale d'Edéa<sup>69</sup> (département de la Sanaga-Maritime, région du Littoral). Suite à la réforme constitutionnelle de 1996<sup>70</sup>, la volonté politique de faire de la commune l'axe majeur du développement<sup>71</sup> économique et social va s'étendre au Cameroun. En 2004, la loi de l'orientation de la décentralisation<sup>72</sup> a permis de créer et d'étendre des nouvelles institutions communales sur l'espace territorial camerounais. En 2007, la commune de Ngwei est consacrée<sup>73</sup>. La commune urbaine d'Edéa et la commune rurale d'Edéa ont vécu une réalité nouvelle, désormais elles ont été divisées en quatre communes dont deux sont devenues des communes d'arrondissement chapeautées par la communauté urbaine d'Edéa (la commune d'Edéa I et la commune d'Edéa II) et deux nouvelles communes autonomes (la commune de Dibamba et la commune de Ngwei), sur cette dernière porte le thème de notre étude. Ainsi créée, la jeune commune de Ngwei doit vibrer au rythme de la décentralisation comme toutes les autres communes du Cameroun pour se développer sur la base de ses spécificités économiques, sociales et environnementales<sup>74</sup>. C'est le cadre logique de cette étude concernant cette commune pour la période choisie. Il convient dans ce chapitre d'en faire une présentation sommaire de cette commune sur ces aspects physiques, humains, économiques et l'avènement de ladite municipalité.

## **I. ASPECTS PHYSIQUES DE LA COMMUNE DE NGWEI**

Comme dans la plupart des communes au Cameroun, le milieu physique de la commune de Ngwei comprend ; le relief, l'hydrographie, le climat, la faune et les sols, lequel constitue des richesses. Ngwei, un cours d'eau dont l'arrondissement doit toute sa reconnaissance du fait d'avoir hérité le nom. Le mot "*Ngwei*" est d'origine Bassa'a étymologiquement il veut dire "sorcellerie"<sup>75</sup>. C'est le nom donné à un arrondissement désignant une limite géographique de la nature<sup>76</sup>. En effet, il s'agit d'un cours d'eau séparant l'arrondissement de Pouma de celui de Ngwei où se trouvent les villages Ngwei II et Ngwei I. L'on est souvent assez curieux de savoir pourquoi ce cours d'eau porte un nom aussi mystérieux, dont a hérité la dénomination de toute

---

68 Décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements.

69 <http://www.creation.de.la.commune.rurale.d'Edéa.fr>, consulté le 21 septembre 2021 à 11h.

70 Loi n°96/06 du 18 janvier, portant révision de la constitution du Cameroun.

71 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Article 1-2.

72 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Article 1-2.

73 Décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création de nouveaux arrondissements.

74 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation. Article 4.

75 Victor Nouma Nyetan, 39 ans, notable de Makondo I, Makondo I, 07 juin 2021.

76 Dans ce sens, est considérée comme une limite naturelle un cours d'eau, une montagne, ou tout autre élément matériel de la nature matérialisant les limites entre deux ou plusieurs territoires.



une commune<sup>77</sup>. Une certaine opinion s'accorde que le nom de ce cours d'eau est l'héritage des ancêtres qui y pratiquaient la sorcellerie<sup>78</sup>. Cette curiosité a semblé spéculative dans la mesure où il n'y a jamais eu d'explication concrète et objective de ce vocable,

**CARTE 1 : Commune de Ngwei**



Source : MINEPAT, *Plan communal...*, p. 25.

77 Pierre II Tonyé, 62 ans, Prêtre néo apostolique, Makondo I, 08 juillet 2021.

78 *Idem*.

Cette carte de la commune de Ngwei vient matérialiser le cadre spatial décrit à l'introduction. La commune de Ngwei est située dans le département de la Sanaga Maritime, région du Littoral, à 90 km de Douala et à 170 km de Yaoundé. Elle est limitée au Nord par la commune de Pouma, au Sud par la commune d'Edéa 1<sup>er</sup>, à l'Est par la commune de Messondo et la commune de Lokundjé, à l'Ouest par la commune de Massock et d'Edé

### **A. Le relief**

La commune de Ngwei appartient au relief du plateau Sud Camerounais<sup>79</sup> d'une altitude moyenne de 700 mètres. Il s'agit d'une surface d'érosion qui a nivelé le socle ancien. Le rebord occidental tombe sur la plaine côtière par des falaises de Matomb<sup>80</sup>. Vers le Sud-Est du pays, le plateau Sud-Camerounais s'abaisse doucement vers la cuvette du Congo. Ce plateau doit son nom au fait qu'il couvre presque tout le Sud-Cameroun, débordant vers le Sud sur le Gabon et vers l'Est sur la République Centrafricaine (RCA). Sa limite au nord est constituée par les contreforts de l'Adamaoua avec des escarpements de 200 à 400 m à l'Ouest<sup>81</sup>. Les interfluves ont des altitudes comprises entre 500 et 700 mètres. Les principaux se retrouvent à Njockloumbe<sup>82</sup> dans l'arrondissement de Ngwei. Ils laissent apparaître dans cette zone les vallées qui constituent des zones où on rencontre des sources et des points d'eau nécessaires à l'alimentation des ménages.

### **B. L'hydrographie**

Plusieurs rivières et cours d'eau constituent le réseau hydrographique de la commune de Ngwei. Celles-ci prennent leurs sources à partir de la dorsale camerounaise<sup>83</sup>. Cette dorsale ou château d'eau<sup>84</sup> comprend quatre principaux bassins hydrographiques qui sont : l'Atlantique, le Congo au Zaïre, le bassin du Niger et le Lac Tchad. Bénéficiant des influences côtières, le réseau hydrographique de la commune de Ngwei apparaît dense. Ainsi, l'ensemble de ces cours d'eau fait partie du bassin Atlantique<sup>85</sup>. Ce bassin regroupe tous les cours d'eau qui chutent

---

79 A. Ndomlep, "La commune de Ndikiniméki au Cameroun (1955-2009) : étude historique", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, p.

79 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Ngwei", Rapport d'étude, Ngwei, octobre 2018, p.p. 25-16.

80 *Ibid.*, p. 25.

81 P. Billard, *Le Cameroun fédéral, essai de géographie physique*, Volume 1, Lyon, Imprimerie des Beaux-Arts, 1962, p. 18.

82 COMIFAC, "Etude socioéconomique de l'UFA 00-003, étendu à l'UFA 09-029 et étude socio anthropologique sur les populations autochtones riveraines (Pygmées)", Rapport d'avancement, Ngwei, octobre 2015, p. 13.

83 J.C. Olivry, *Fleuve et rivière du cameroun*, Paris, ORTOMS, 1986, p. 14.

84 *Ibid.*

85 *Ibid.*

directement sur la kélé, le Nyong et la Sanaga<sup>86</sup>. Les principaux cours d'eau qui constituent le réseau hydrographique de la commune de Ngwei sont : la rivière Ngwei, , Mbandjock, Nkanla.... Tous ces cours d'eau constituent les sites de pêches artisanales pour tous les riverains qui y habitent<sup>87</sup>.

### C. La végétation

Ngwei appartient au domaine de forêt dense équatoriale, constituée en majorité des forêts secondaires<sup>88</sup>. Cette forêt sert au développement des cultures de rente comme ; le cacao, le palmier à huile. A cause de son humidité constante, les cultures vivrières y sont aussi favorisées (maniocs, bananes, Plantains, ignames, macabos), les légumeuses ; arachides, concombres, pistaches, etc. Il en est de même de l'exploitation du bois de chauffe et du bois d'œuvre<sup>89</sup>. A Ngwei la végétation constitue une ressource naturelle importante qui est spécifique à la municipalité. On distingue les espèces ligneuses ; le Bubinga, le Dossier, le Pachiloba, le Noiselier, le fromager, le Bongo, le Quinquelibia, le Moabi ces différentes ressources forestières suscitées y favorisent plusieurs activités économiques ( menuiserie, construction des maison, l'exploitation forestière...). Dans la même logique, c'est à travers l'exploitation forestière issues des espèces ligneuses à Ngwei qu'on évalue la redevance forestière annuelle de la commune, une ressource à ne pas négliger pour une commune en zone rurale comme celle de Ngwei où cette ressource devrait participer à 60% au développement de la commune.

En plus des espèces ligneuses on retrouve aussi les produits forestiers non ligneux ; la Cola, le Champignon, le Palmier à huile, le Bitter cola, la Mangue sauvage, l'Okok, le Bambou de chine, le Ndjansang... la majorité de certains de ces produits non ligneux sont comestibles ; ils nourrissent plusieurs familles et constituent parfois un aliment traditionnel essentiel à Ngwei à l'instar de l'Okok. Il faut aussi souligner l'apport du développement des activités économiques à partir de la commercialisation de ces produits non ligneux. Le palmier à huile quant à lui constitue une ressource incontournable dans la municipalité, chaque ménage possède au moins une palmeraie. L'huile des noix de palme est nécessaire pour les soins de certaines maladies, le vin de palme aussi occupe une place de choix dans la tradition.

---

86 MINEPAT, *Plan communal ...*, pp. 19-20.

87 Tout au long de ces travaux nous avons deux notions " Bassa 'a et Bassa " représentent une même réalité : le peuple Bassa 'a.

88 Olivry, *Fleuve et rivière...*, p. 4.

89 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 20.

Pour ce qui est des fruits, la cueillette est saisonnière et varie en fonction de la production des arbres fruitiers. Ceux-ci et sont à la fois comestibles et commercialiser surplace soit à Ngwei ou à Douala et Yaoundé<sup>90</sup>.

#### **D. Le climat**

Le climat constitue un facteur dominant des régimes hydrologiques et de la mise en place des paysages. Il détermine les fonctions essentielles de la vie et de l'économie sociale des populations<sup>91</sup>. Dans la commune de Ngwei, il y règne un climat équatorial de type guinéen. En fonction du régime des précipitations, de la succession des saisons et du régime thermique, ce climat détermine les activités agricoles de l'ensemble de la région du littoral. Il comprend quatre saisons inégalement réparties : la grande saison des pluies de septembre à octobre ; le mois le plus pluvieux<sup>92</sup>. La saison sèche la plus longue va de décembre à mars. La petite saison des pluies s'étend d'avril à juin et la petite saison sèche de juillet à août. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 2000 mm tandis que la température moyenne annuelle est de 25°C environ ce qui permet sur le plan pratique de l'agriculture d'envisager deux périodes de culture par an. Le climat à Ngwei favorise surtout le développement des activités agricoles.

#### **E. La faune**

La commune regorge d'importantes ressources fauniques et aquatiques malgré les pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche par les populations dans le Canton Yabi et des zones limitrophes avec le département du Nyong et Kellé. Des espèces fauniques rares sont souvent rencontrées dans les zones de forêt dense humides de la commune. Comme dans la plupart des communes au Cameroun on distingue la Faunes terrestres subdivisée en deux sous-groupes ; Grands gibiers (Éléphants, Antilopes, Biches, Phacochères, Varans, Mangoustes, Gorilles, Sangliers, Chimpanzé, Serpents boa) et les Petits gibiers (Écureuil, Hérissons, Porcépic, Lièvres, Singes, Rats, Pangolins) et la Faune aquatique (Carpes, Silures, Tilapia, Crabes, Goujons, Crustacés). Le résident de la commune de Ngwei se nourrit et vent de ses différentes espèces, la chasse et la pêche constituent les activités principales des populations des zones comme Makeck, Mapan, Digombi...le serpent bois est une viande traditionnelle il symbolise et reflète un grand signe de respect à qui ont l'offre.

---

90 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 20.

91 D. Sighomnou, "Analyse et répartition des régimes climatiques et hydrographiques au Cameroun : perspective d'évolution des ressources en eau", Thèse de Doctorat 3eme cycle ès-science naturelle, Université de Yaoundé I, 2004, pp. 60-70.

92 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 19.

## F. Les sols

Les sols de la commune de Ngwei sont classés selon leur substratum<sup>93</sup>. C'est-à-dire qu'ils sont formés en fonction du milieu bioclimatique, du facteur topographique et de l'ancienneté de la pédogenèse<sup>94</sup>. On distingue généralement deux types de sol à Ngwei : les sols de nature ferrallitique<sup>95</sup> qui ont une couleur rouge ocre ou rouille ayant subi une hydrolyse des minéraux incomplets et les sols de nature hydromorphe dont l'évolution est dominée par un excès d'eau<sup>96</sup>. Les sols rencontrés dans la commune de Ngwei sont majoritairement les sols hydromorphes. Ils se retrouvent notamment au niveau des mangroves et dans les zones à basse altitude de Ngwei<sup>97</sup>. Les sols hydromorphes se localisent à proximité des lits des principaux cours d'eau dans certains bas-fonds étendus et dans de petits talwegs<sup>98</sup> entre les collines. Sur le plan agricole, les cultures de contre saison sont pratiquées en basse altitude sur les sols hydromorphes et les cultures de rentes et vivrières sur les sols ferrallitiques et parfois hydromorphes.

## II. ASPECT HUMAIN ET ECONOMIQUE

L'Arrondissement de Ngwei s'étend sur une superficie d'environ 800 km<sup>2</sup><sup>99</sup>. Sa population est estimée à près de 15 000 habitants pour une densité de 18,75 habitants au Km<sup>2</sup>. Elle est composée des Bassa'a et des Mpo'o. Deux groupes humains cohabitent dans la commune de Ngwei qu'on pourrait déterminer comme autochtones et allogènes. Sur le plan de l'occupation du terroir et de l'ancienneté de celle-ci, les tribus Bassa (Batibano) et Mpo'o (Yabi) se distinguent des autres groupes par leur forte présence démographique à Ngwei. Par conséquent, ils sont ainsi qualifiés d'autochtones de Ngwei par rapport au reste des tribus résident à Ngwei qui sont considérées comme des allogènes<sup>100</sup>. Mais bien qu'ainsi défini, il est difficile de faire la différence entre un autochtone et un allogène à Ngwei. On retrouve souvent certains allogènes mieux installés et plus nantis que les autochtones.

Au plan socioculturel, la commune de Ngwei apparaît donc comme une mosaïque d'ethnies dont les habitats, l'art et les traditions sont variées. Cela permet à la commune

---

93 Olivry, *Fleuve et rivière...*, p. 4.

94 Ensemble des processus physiques, chimiques et biologiques qui, en interaction les uns avec les autres, aboutissent à la formation, la transformation ou la différenciation des sols.

95 Olivry, *Fleuve et rivière...*, pp. 15-16.

96 *Ibid.*

97 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 19.

98 Lignes modelées par l'érosion fluviale suivant une grande pente au fond d'une vallée.

99 MINEPAT, *Plan communal...*, 2017, p. 25.

100 Paul Epouner, 71 ans, 1er notable chefferie Makondo II, Makondo II, 04 juillet 2021.

d'acquérir un patrimoine socioculturel varié, véritable potentiel pour le développement économique de la localité.

### A. ASPECT HUMAIN

Notons que, l'organisation sociale des populations de Ngwei est faite autour de la chefferie qui représente un ensemble de familles ayant un lien de parenté. Au sein d'une famille qui est constituée de ménages, on retrouve un chef de famille généralement le doyen<sup>101</sup> d'âge de cette famille. L'homme est le chef de la famille. Dans l'ensemble de ces villages, c'est le système patrilinéaire qui prévaut. Cependant, certaines familles monoparentales ont à leur tête des femmes pour chef de famille<sup>102</sup>.

Comme nous l'avons déjà annoncé plus haut, l'actuelle commune de Ngwei avant 2007, était rattachée à l'ex-commune rurale d'Edéa. C'est suite au décret d'avril 2007 que la commune de Ngwei a été créée. Dès cette date Makondo est devenu le chef-lieu de la commune de Ngwei. Bien avant 1771<sup>103</sup>, une guerre opposa les Yabi au Batibano vers l'océan. Suite à cette guerre, les Batibano ou Bassa'a sortent vainqueurs et repoussent les Yabi vers l'océan à Kribi loin au-delà des chaînes de montagnes de Bipindi. Toujours dans la conquête de l'espace, une seconde guerre les opposa aux Bakoko d'Edéa. Cette guerre a été stoppée avec l'arrivée des colonisateurs<sup>104</sup>. Les colons ont ainsi contraint chacune des tribus à occuper respectivement son territoire.

Les Ndog Ndjee (Bassa), partis de l'arrondissement de Dibang dans le Nyong et Kellé à la quête du sel<sup>105</sup> de cuisine débarquèrent au bord de la Kellé vers 1884 dans la zone de Boomabang qui était jadis occupée par les Yabi. Une guerre sanglante les oppose alors au Yabi<sup>106</sup>. Les Ndog Ndjee en sortirent vainqueurs et occupèrent Boomabong, Mandjab, Mbamblè, Seppè et une partie de Makondo. Ils repoussèrent les Yabi à leur emprise actuelle<sup>107</sup>. Il est remarqué que Ngwei est majoritairement constitué des Bassa'a. C'est pourquoi, depuis la création de la commune de Ngwei, cette majorité bassa'a a toujours influencé sur les résultats électoraux. Cela permet de comprendre pourquoi les trois premiers maires ayant dirigé à la

---

101 E. Wognou, *Les Bassa du Cameroun*, Paris, EPHE, 1979, p. 36.

102 *Ibid.*

103 *Ibid.*

104 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 septembre 2019.

105 Selon une source anonyme, les Ndog Djèl ont fait du sel un élément déterminant pour l'occupation d'espaces territoriaux.

106 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 septembre 2019.

107 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2019.

commune de Ngwei sont toujours sortis du clan bassa'a. Les Bassas et les Mpo'o<sup>108</sup> de Ngwei vivent ensemble dans deux cantons différents.

Le canton Yabi-Ndogbessol ou Mpo'o qui comprend 9 ; Lepnyock, Makondo II, Leplikoung, Solopa, Bitoutouk, Ndjockloubè I, Ndjockloubè II, Digombi, Mbandjock villages

Et le canton Bassa-Ithoua avec (20) villages ; Mbomabong, Pouth-Njock, Pouth-Biteng, Mandjab, Nyatjo, Mbamblè, Seppè, Makondo I, Makek, Log-Bamal, Ikonde, Ngwei I, Logbii, Mapoubi, Ebombè, Sondong, Etouha, Song-Mbock, Mapan, Ndoko-Pubi

Toutefois, l'histoire de Ngwei est liée à celle de son chef-lieu Makondo. Les aïeux des populations de Ngwei sont arrivés à Makondo en 1711 et ont donné le nom de “*SooH Masseng*”<sup>109</sup>, aujourd'hui Seppè. Vers 1906, avec l'avènement du chemin de fer qui engendra un grand flux d'ouvriers, les populations riveraines firent d'énormes champs de bananes plantains pour subvenir à la nouvelle demande. Le colon de l'époque retint le nom, en Bassa, du plantain qui faisait plus simple et “*SooH Masseng*” qui devint “*Makondo*”<sup>110</sup>. L'implantation d'une gare ferroviaire et le démarrage des activités d'exploitation forestière et de sciage de bois transformèrent par la suite Makondo qui devint alors le pôle économique le plus important de la région<sup>111</sup>.

---

108 Y. Nikol, *La tribu bakoko : un stade de l'évolution au Cameroun*, Paris, Larose, 1929, p. 240.

109 Paul, Epouner 71 ans, 1er notable chefferie Makondo II, Makondo I, 04 juillet 2019.

110 Zone fertile pour la culture du bananier plantain, cette culture du bananier plantain reste toujours d'actualité à Makondo et elle est devenue une culture vivrière de prédilection pour le commerce et pour la consommation des ménages à Ngwei.

111 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, du 03 août 2021.

**Photo 1: Gare voyageur**

**Source :** Cliché, Jean Daniel Emvana, Makondo II, août 2021.

La photo ci-dessus est une illustration de la gare ferroviaire rénovée<sup>112</sup> de Makondo. Depuis l'implantation de cette gare à Makondo, de par son influence, elle a toujours joué un rôle non négligeable pour le développement économique et social de la commune.

## **1. Les autochtones**

Un autochtone est un individu originaire du territoire qu'il habite et qui partage le même sol avec d'autres communautés<sup>113</sup>. A Ngwei, les Bassa'a et les Mpo'o sont autochtones.

### **a) Les origines des Bassa'a et Mpo'o**

Les Bassa'a et les Mpo'o tirent leurs origines de l'ancêtre Nnaga Ngué, réputé chef de guerre de la confrérie Bassa'a. L'histoire retrace qu'à l'époque, le chef d'une confrérie était le chef de toutes les familles car c'était un honneur qui lui était fait et toutes les familles lui rendaient hommage. Cependant l'amitié des Bassa'a et Mpo'o avait été tissé dans l'Adamaoua au nord Cameroun au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>114</sup>.

#### **(1) Les Bassa'a**

L'histoire du peuple Bassa comme pour la plupart de celle des peuples bantous est complexe et mitigée tout simplement parce que les premiers hommes n'ont trouvé aucune importance d'écrire, voire de révéler les traces de leur propre histoire par des méthodes et

112 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

113 P. Koh, 1916, cité par A. Ndomlep, " La commune de Ndikiniméki au Cameroun (1955-2009) : étude historique ", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015, p.18.

114 Pierre II Tonyé, 62 ans, Prêtre néo apostolique, Makondo I, entretien du, 08 juillet 2021.



moyens à leur disposition. Il est avancé tout une pile de raisons, celle du souci de la protection du patrimoine. Mais au-delà de tout, on pourrait par ailleurs noter le travail de sape accompli par l' "impérialiste"<sup>115</sup> qui a délibérément choisi de formater, à sa guise, l'histoire des peuples noirs<sup>116</sup> en général. Du coup, on se retrouve avec des fragments d'histoires contradictoires, les uns aux autres. Quelques travaux commis sur la restitution de l'histoire des Bassa'a démontrent en effet que les Bassa viennent du Nord de l'Afrique plus précisément d'Égypte<sup>117</sup>. Dika Akwa conçoit l'origine du peuple Bassa au pays de Put, punt ou puta<sup>118</sup>. En effet, l'auteur se fonde sur une légende des Bassas du Bas Zaïre au Congo. Selon ces travaux, le pays Put était une terre d'approvisionnement en encens et en bois des prêtres égyptiens. Par la suite, il a fait un rapprochement entre le mot Put qui veut dire forêt en Bassa, il a conclu que put ou puta était constitué de deux Etat : Put et Saba<sup>119</sup>. Ce dernier était assimilé à l'Éthiopie où l'ancienne Nubie dont la capitale fut Méroé. Cette thèse vient établir l'origine égyptienne des Bassa'a du Cameroun.

Dans le même sillage, E. Wognou<sup>120</sup> s'est efforcé dans la reconstitution de l'histoire Bassa. Il base aussi sur la piste égyptienne de l'origine<sup>121</sup> des Basa'a. En effet il cite les manuscrits du regretté pasteur Massing. E. Wognou qui approuve l'origine égyptienne des Bassa et qui semble finalement ne plus souffrir de doute. Les Bassa sont venus de l'Égypte<sup>122</sup> avant de décider ensuite de rebrousser chemin sous l'impulsion de Mbelek. Seulement le faisant, ils choisirent un site proche qui fut probablement le Saba, afin d'esquiver les représailles<sup>123</sup> égyptiennes s'ils revenaient sur leurs pas. Ils établirent leur camp dans ce dernier royaume jusqu'au règne de Menelik avant d'entreprendre leur longue marche vers l'intérieur du continent africain. Fuyant de nombreuses invasions, ils investissent les abords du Lac-Tchad qu'ils assiégèrent autour du 3ème siècle de notre ère avant leur éparpillement en plusieurs groupes à travers les sous régions d'Afrique centrale et méridionale<sup>124</sup>. Les grands groupes connus qui furent de cette nouvelle expédition sont : les Basa (La Mpasu ) du Congo, dans

---

115 J. Ki-Zerbo, *histoire générale de l'Afrique*, Paris, Edition UNESCO, 1980, p. 78.

116 *Ibid.*

117 Dika Akwa, *Monographie sur la nationalité Basa-1*, Yaoundé Cameroun, Institut des Sciences Humaines, 1980, pp. 4-8.

118 *Ibid.*, p. 7.

119 *Ibid.*

120 Wognou, *Les Bassa du Cameroun...*, pp. 1-18.

121 Dika Akwa, *Monographie sur la nationalité...*, p. 4.

122 *Ibid.*

123 *Ibid.*, pp. 4-5.

124 *Ibid.*

l'ancien Zaïre, les Basaa-Ngé-Bnae du Nigéria, leS Basa'a du Mombasa au Kenya, les Basa'a du Libéria et enfin les Bassa'a du Cameroun et les Mpo'o.

## (2) Les Mpo'o

Les Mpo'o sont les descendants de Nnanga Mbang Ngue NNanga, son vrai nom était Nnanga, fils de Mbang, petit-fils de Ngue et arrière-petit-fils de Nnanga, l'on le surnoma, (Nnanga Mbang Ngue Nnanga)<sup>125</sup>. L'appellation Mpo'o dérive de son surnom dont l'expression entière était “ *Lipo'o Li Mingenda Mi Bet Ben* ”<sup>126</sup> qui veut dire l'eau de la chute ne remonte jamais à sa source. Le sens qu'il faut donner à ce surnom est, qu'il était un homme qui avait une grande personnalité, qu'il était rigoureux, déterminé, et distrait. Les Elog<sup>127</sup> Mpo'o sont les Mpo'o ou les Baboko, descendants de Mpo'o lui-même, des frères Nso'o, Njob et Peke et même ceux d'un de ses oncles (les Mbang et les Dibom). Mpo'o est l'ancêtre de toute la lignée Mpo'o<sup>128</sup> ou encore “ *Elog Mpo'o* ”, venu de Ngok Lituba. Ils occupent une bonne partie de la Sanaga maritime, en général, et Ngwei en particulier où ils ont constitué tout un canton, Yabi-Ndogbessol. Ils sont dans le Nyong et Kellé, ainsi que dans d'autres départements du pays : dans le Wouri, dans la partie méridionale du Moungo où ils forment le canton Bakoko dans l'arrondissement de Dibombari, dans le département de l'Océan au Nord-Ouest de Kribi et dans la région anglophone du Sud-Ouest. Cet ensemble ethnique est, en plus, imbriqué dans d'autres ensembles des populations bassa et groupes côtiers. Toutefois, les Elog Mpo'o justifiant leur identité chez leur ancêtre Mpo'o ce dernier trouve sa justification dans un usage coutumier qui regroupait autour d'un homme illustre et prospère toutes les composantes de sa famille, voire de son lignage<sup>129</sup>. Aujourd'hui, les Elog Mpo'o sont regroupés dans trois (03) régions (Centre, Littoral et Sud) et dans six (06) départements (Moungo, Nkam, Nyong et Kellé, Océan, Sanaga-Maritime et Wouri). Les clans ou lignages Mpo'o sont :

-les Adiè sont les descendants de Adiè, fils de Likandè et de Mpo'o. Ils parlent le Bakoko et sont localisés dans les arrondissements d'Edéa, dans la Sanaga maritime et de Kribi, dans l'Océan<sup>130</sup>. Ils avaient une importance stratégique durant la période précoloniale dans le

125 Pierre II Tonyé, 62 ans, Prêtre néo apostolique, Makondo I, 08 juillet 2021.

126 *Idem*.

127 J.C. Barbier, *L'identité sociale et culturelle des Elog-Mpo'o, d'après une thèse de Dikoumé C*, Yaoundé, Institut des sciences humaines, 1977, pp. 3-6.

128 *Ibid*.

129 Pierre II Tonyé, 62 ans, Prêtre néo apostolique, Makondo I, 08 juillet 2021.

130 *Idem*.

commerce avec les Européens, car situés au terminus de la partie navigable de la Sanaga. Edéa est la métropole des Elog Mpo'o ;

-les Badjob : ils descendent de Mban fils de Mban, frère de Mpoo. Ils parlent le Bassa et le Bakoko est leur langue rituelle<sup>131</sup>. Ils sont localisés dans les arrondissements de Messondo et Bôt Makak dans le Nyong et Kelle de Lolodorf dans l'Océan et Yabassi dans le Nkam ;

-les Basiso descendant de Nso'o, fils de Mbang, frère de Mpoo, ils parlent le Bakoko et sont localisés dans l'arrondissements de Ndom dans la Sanaga maritime et de Kribi dans l'Océan. Ils n'ont connu aucune migration ;

-les Mbang qui se se rattachent à Mbang, père de Mpoo. Ils parlent le mban Bakoko (langue secrète du Njee Bakoko et basaa) et sont localisés dans l'arrondissements de Nkondjock dans le Nkam ;

-les Ndog-Bessol<sup>132</sup> : ils sont des descendant de Besol, fils de Bian, fils de Mpoo. Ils parlent le bassa et le Bakoko est leur langue rituelle. Ils sont localisés dans les arrondissements d'Edéa dans la Sanaga maritime, plus précisément à Ngwei<sup>133</sup>, à Lolodorf dans l'Océan et à Messondo dans le Nyong et Kellés ;

-les Ndonga qui descendent de Mambos, fils de Mpam, petit-fils de Mpo'o, ils parlent le basaa-Ndonga et sont localisés dans l'arrondissement de Dizangue ;

-les Yabii qui descendent de Bii, fils de Likika, fils de Mpoo. Ils parlent le Bassa et le Bakoko est leur langue rituelle. On les retrouve dans les arrondissements d'Edéa dans la Sanaga maritime (Ngwei), de Kribi et de Lolodorf dans l'Océan ;

-les Yakalak<sup>134</sup> descendant de Suga ou Ngah, surnommé Kalak, fils de Mpo'o. Ils parlent Bakoko et sont localisés dans les arrondissements de Mouanko et Dizanguè dans la Sanaga maritime à Ngwei, ils ont intégré plusieurs sous clans des divers clans Mpo'o ;

-les Yapeke qui descendent de Peke, frère de Mpoo. Parlant le Bakoko on les retrouve dans l'arrondissement de Dibombari dans le Mungo. Ils ont intégré des groupes d'Eséka, de Yapouma, de Yakalak ;

---

131 Wognou, *Les Bassa du Cameroun...*, p. 182.

132 Pierre II Tonyé, 62 ans, Prêtre néo apostolique, Makondo I, 08 juillet 2021.

133 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

134 Martin Epouner, 76 ans, notable de Makondo II, Makondo I, 02 juillet 2021.

-les Yabyan (ou bakoko Dibombari) descendent de Bwanè ou Byanè, fils de Mpo'o. Ils parlent le Bakoko Dibombari et sont localisés dans l'arrondissement de Dibombari dans le Mungo. Ils sont liés aux Basa'a de Babimbi, Adieh et Yakalak ;

-les Yapoma (ou Bakoko Duala) descendent de Pomanè, fils de Mpoo. Parlant le Bakoko, ils sont dans l'arrondissement de Douala III dans le Wouri. Leur séjour à Piti a entraîné des brassages avec les Yakalak, les Donga, Elog Ngahè. Très tôt, ils se sont installés sur la Dibamba ;

-les Yasuk, descendant de Lisukè, petit-fils de Mpoo, parlent le Bakoko et sont localisés dans l'arrondissement d'Edéa dans la Sanaga maritime. Ils ont franchi la Sanaga en amont d'Edéa ;

-les Yawanda descendent de Wanda, fils de Mpo'o. Parlent le Bakoko et sont localisés dans l'arrondissement d'Edéa dans la Sanaga maritime. Comme les Yasuk, ils ont également franchi la Sanaga en amont d'Edéa<sup>135</sup>.

## 2. Les allogènes

Makondo est réputé comme un grand pôle des activités économiques et commerciales de la zone de Ngwei autour des années 1890 avec le passage du rail<sup>136</sup>. Il a pu, par conséquent, constituer, dès le départ, une importante destination migratoire des allogènes de Ngwei. C'est à Makondo que furent battis la majorité des premiers services administratifs de la zone en 1952 (une école primaire, un dispensaire et bien d'autres services<sup>137</sup>,...). Les Bétis, les Bikok, les Yambassa, les Bamilike, quelques ethnies des peuples des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun, les Nigériens et les Maliens affluèrent par vagues et s'installèrent à Ngwei.

### a) Les Beti

L'arrivée des premiers Beti<sup>138</sup> à Makondo peut se situer autour des années 1950. Ils ont constitué une main d'œuvre importante des sociétés d'exploitation forestière. Il faut noter qu'avec le passage du rail qui offrait un transport facile, les exploitants forestiers foisonnaient à Makondo. Ces exploitants forestiers, pour la plupart expatriés, de nationalité grecque, (Ramaletto, Birban, et Baré) avaient pour main-d'œuvre les Beti qui étaient réputés pour leur force physique et leur endurance. Certains ont résidé à Makondo et d'autres se sont éparpillés

---

135 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août.

136 *Idem*.

137 *Idem*.

138 Les Beti au pays bassa, constituent d'une manière générale des peuples qui se reconnaissent par leurs dialectes : Bulu, Ewondo, Etone et les Makaye de l'Est Cameroun.

dans les villages avoisinants. Les fils de certains sont encore vivants, mais n'ont jamais quitté Makondo.

#### **b) Les Bikok et les Yambassa**

Ils sont venus pour servir dans l'administration. Parmi eux, il y avait des directeurs d'école, les infirmiers et les catéchistes, car à cette époque, les autochtones n'avaient pas encore la maîtrise des services administratifs. Les Bikok et les Yambassa apparaissent comme étant les premiers à avoir vu l'homme blanc avant les autochtones, d'où leur expérience du service administratif et éducatif.

#### **c) Les Bamilike<sup>139</sup> et les peuples des régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest Cameroun**

Ils avaient les grandes boutiques, à l'instar de Ngassa, de Sakyo et Mbanke. Leur activité était le commerce des produits de première nécessité. Cette époque étant révolue, il y a eu une rupture historique avec les Nigériens qui sont devenus leaders dans le commerce des produits de première nécessité à Ngwei.

En plus, des migrations Beti, Ngwei a connu de nouvelles migrations des peuples originaires des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à partir des années 2015. Leur présence s'explique par la situation d'insécurité qui sévit dans leur région. Plusieurs d'entre eux travaillent dans les palmeraies partout à Ngwei et font la petite agriculture.

#### **d) Les Nigériens et les Maliens**

Ils arrivent à Ngwei dans les années 1900. Les premiers exercent les métiers de commerçant avec les petites boutiques, et les seconds sont doués pour les activités de la pêche dans le Nyong, la Kellé et la Sanaga<sup>140</sup>.

### **3. Les éléments culturels Bassa et Mpo'o**

Culturellement, les Bassa et les Mpo'o se reconnaissent d'après leur organisation sociale et religieuse. Selon l'historique, de ces deux peuples. Ils sont démontrés, que les Bassa et les Mpo'o ont toujours cohabité depuis l'Adamaoua au nord Cameroun en passant par Ngoek Lituba, berceau de leur civilisation.

---

139 Martin Epouner, 76 ans, notable de Makondo II, Makondo II, 02 juillet 2021.

140 *Idem*.

#### 4. L'organisation sociale

La culture bassa et Mpo'o comme toutes les autres cultures africaines, a subi d'énormes mutations avec le passage du colon<sup>141</sup>. La vie était organisée autour du Mbog et du Ngue qui étaient un ensemble de règles incarnées par le Mbombog pour le monde visible et le Ngue Ngue pour le monde invisible. Il est très difficile de décrire l'un ou l'autre si on n'est pas détenteur de l'initiation qui est la leur. Toujours est-il que le Mbombog veille sur la paix, la santé et la sécurité des siens. En présentant aujourd'hui, la culture bassa du Mbog et du Ngue<sup>142</sup>, on peut dire que cette culture se trouve à la croisée des chemins entre la modernité qui s'est installée et la tradition qui est en voie de disparaître. Il ne serait pas exagéré de dire que sous l'ère de la modernité, le Bassa de Ngwei ne vit plus totalement sa culture. Il ignore son passé, lequel malgré tout le suit dans sa manière d'agir pendant les cérémonies de mariage, des funérailles et autres événements. Au plan politique, la communauté Bassa de Ngwei n'a aucun Mbombog à l'heure actuelle et la communauté Mpo'o de Ngwei a un seul, qui d'ailleurs semble fantoche du fait qu'il se mêle de politique, d'après un informateur que nous avons requis l'anonymat<sup>143</sup>.

#### 5. La religion

A Ngwei, la société est en majorité chrétienne. Les religions qu'on rencontre sur le terrain sont le catholicisme, le protestantisme et très faiblement l'islam<sup>144</sup>. Plusieurs églises de cases sont également présentes. Elles célèbrent aussi leur culte les dimanches ou les samedis voir d'autres jours en semaine.

#### B. ECONOMIE

Le secteur économique de l'arrondissement de Ngwei est marqué par la prédominance des activités traditionnelles. La décentralisation a apporté quelques innovations en mettant à la disposition des populations certains services déconcentrés de prise en charge du développement économique et social. Ainsi les principaux aspects économiques de l'arrondissement de Ngwei reposent sur l'agriculture, l'élevage, les échanges.

---

141 Wognou, *Les Bassa du Cameroun...*, p. 79. 83.

142 Dans la généalogie des grandes familles ayant quitté Ngog Lithuba, Nge ou Ngye fait partie de ces ancêtres, il a un rôle mystique de guérison à base des ossements humains.

143 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août

144 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", p. 28.

## 1. L'agriculture à Ngwei : les cultures de rente et les cultures vivrières

L'unité d'exploitation agricole<sup>145</sup> à Ngwei comme partout ailleurs au Cameroun correspond le plus souvent au noyau familial. Il s'agit de l'homme de la femme de leurs enfants, auxquels s'ajoute parfois un proche. Les moyens et les techniques agricoles sont archaïques. Cependant, quelques agriculteurs, encouragés par les services déconcentrés du MINADER<sup>146</sup> qui accompagnent la commune tendent à moderniser leur technique agricole. En matière d'agriculture, il est constaté une spécialisation de quelques agriculteurs qui se démarquent par la pratique d'une agriculture de seconde génération. La zone de Ndjockloubè est une illustration. On y retrouve une exploitation agricole aux techniques modernes du palmier à huile<sup>147</sup>.

A Ngwei, la culture du palmier à huile et du cacao est surtout l'apanage des hommes. Les cultures vivrières et maraîchères (manioc, macabo, plantain, arachide, maïs, taro, gombo, tomate, piment...) sont pratiquées à la fois par les jeunes et surtout par les femmes<sup>148</sup>.

### a) Les cultures de rente

Les cultures de rente sont celles destinées à la commercialisation. Les principales cultures de rente sont le palmier à huile et le cacaoyer.

#### (1) Le palmier à huile

La commune de Ngwei est un grand bassin de culture du palmier à huile. Les exploitations sont parfois de très grande taille. Elles s'étendent dans l'ensemble sur des superficies variant entre 01 et 100 hectares, voire plus. La taille des exploitations s'explique par l'activité des grandes plantations coloniales en l'occurrence la Société Camerounaise de Palmerais (SOCAPALM). En plus du fait qu'elles s'étaient accaparées de tous les grands espaces des terres arables, elles avaient en outre entraîné les villageois vers les productions de relève en les aidant dans la création des petites plantations avec des contrats d'achat exclusifs. La stratégie était savante sur le plan de la gestion des coûts dans la mesure où la société réussissait par-là à externaliser une grande partie de ses charges de production sans se créer de concurrence<sup>149</sup>. Les villageois ne disposaient pas de capitaux nécessaires pour l'extension de

---

145 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 29.

146 *Ibid.*

147 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", p. 28.

148 *Ibid.*, p. 31.

149 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

leurs plantations. Les intrants tels que l'engrais et les plants leur étaient fournis en nature et avec des quantités calculées pour les types d'exploitations projetées<sup>150</sup>.

Une classe de jeunes entrepreneurs agricoles de la commune, (Mathieu Hagbé, Martial Ngué, Martin Epouner...) est née et s'est lancée dans la création de grandes exploitations dont les tailles varient entre 10, 50 ou 100 ha. L'un d'eux, Matial Ngué dispose d'une usine de transformation de l'huile de palme dans son village à Ndjockloumbe<sup>151</sup>. D'une manière générale, on peut dire que le palmier à huile est un arbre de prédilection à Ngwei. En effet, plus de trois quarts<sup>152</sup> de la population de Ngwei tirent profit du palmier à huile<sup>153</sup>. Celui-ci constitue la principale source économique du paysan de Ngwei. La plupart des familles à Ngwei vivent de la vente de l'huile, des noix de palme, des palmistes ou du vin<sup>154</sup> de palme. Le palmier est cultivé partout derrière les maisons et loin dans les brousses. Les planteurs s'organisent en GIC et en coopératives (PALMA, APAMAC, COOPCO...) pour recevoir les plans. Les formations des pépiniéristes et techniciens agricoles sont assurées par le MINADER. Les jeunes plants sont mis au sol respectant un alignement et généralement un écart de 10 mètres et sont protégés des rongeurs.

Pour assurer l'entretien des exploitations du palmier à Ngwei les peuples des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest<sup>155</sup> résidant à Ngwei constituent une main-d'œuvre importante pour le défrichage et la cueillette. Les régimes de noix de palme à Ngwei mûrissent le mieux en saison sèche. L'extraction de l'huile demande un long travail auquel participent hommes et femmes. Les régimes sont coupés puis égrappés à la machette. Les fruits cuisent dans de grands fûts de 200 litres. Les noix reçoivent sur place un début de transformation dans les pressoirs artisanaux à huile comme l'illustration de la photo ci-dessous.

---

150 Ngoek Ngoek, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

151 *Idem*.

152 André Diyani, 43 ans, agriculteur, Mbamlè, 08 juin 2021.

153 *Idem*.

154 *Idem*.

<sup>155</sup> Comme à l'époque ancienne des migrations Beti, Ngwei vient de connaître encore une nouvelle phase des migrations, celle des peuples anglophones. Leur présence s'explique par l'exploitation du palmier à huile, plusieurs d'entre eux travaillent dans les palmeraies partout à Ngwei.



**Photo 2 : Pressoir artisanal d'huile de palme**



**Source :** Cliché, Jean Daniel Emvana, Makondo II, août 2021.

Sur cette photo, l'on aperçoit la dynamique de la production de l'huile de palme à Ngwei. Une plaque qui indique la mise en place d'une usine de production de 450 T de noix de palme, pour seul GIC. A côté, un espace aménagé non loin de la palmerais. Ici se dresse un pressoir artisanal d'huile de palme sur lequel est posé un long bâton d'environ 5 mètres. Son utilisation est récente, justifiée par l'écoulement d'un liquide de couleur blanche sur le sol. Il s'agit, du jus des noix en état de décomposition. Plus loin, on peut voir un fût de 200 litres servant de cuisson des noix.

## (2) Le cacao

La culture du cacao est la deuxième culture pérenne de la commune, mais elle n'est pas assez répandue par rapport à celle du palmier à huile. Quelques petites exploitations sont dispersées çà et là, et généralement mal entretenues, certaines sont envahies par les herbes et reconquises, peu à peu, par la forêt. En ce qui concerne les traitements anti-capsides, peu de planteurs se servent régulièrement des pulvérisateurs<sup>156</sup>. L'achat des produits de lutte contre les pourritures cacaoyères est minimisé. Il est en outre, observé un manque des soins pour la préparation du produit après la cueillette<sup>157</sup>. Les fèves sont parfois étalées à même le sol pour être sécher. On ne peut donc constater qu'un désintéressement marqué du paysan de Ngwei

<sup>156</sup> Jean Marie Désiré, Bell 52 ans, Agriculteur, Seppè, 02 août 2021.

<sup>157</sup> Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

pour la culture du cacao. A Ngwei, plusieurs planteurs se lancent dans la cacao-culture, mais ne réussissent toujours<sup>158</sup> pas.

### **b) Les cultures vivrières**

La superficie des champs d'exploitation des cultures vivrières à Ngwei varie en fonction de trois éléments que sont : le nombre de bouches à nourrir, le nombre de femmes actives et la profession du chef de famille<sup>159</sup>. Le paysan de la commune de Ngwei cultive pour son alimentation une gamme de plantes. Celles que l'on rencontre le plus souvent dans les champs sont le maïs, le manioc, le macabo, l'arachide. On y retrouve aussi la banane plantain, l'igname, la patate douce, le gombo et les melons<sup>160</sup>. Les champs les plus proches des habitations portent quelques pieds de piments, soit le petit piment rouge qui est le plus répandu, soit le gros piment vert ou jaune<sup>161</sup>. Ces différentes cultures sont le plus souvent mélangées dans les champs en fonction des saisons. Ainsi, la culture du maïs ou d'autres céréales est proportionnelle aux deux saisons culturales, tandis que les tubercules s'adaptent à la première saison autour du mois de mars et de mai. C'est le cas notamment des ignames et d'autres cultures plantées dans les endroits frais, au bord d'un ruisseau. La canne à sucre et le plantain sont également cultivés en première saison. Selon le Plan Communal de Développement de la commune de Ngwei la production des produits agricoles pour l'année 2015 est évaluée sur comme le tableau le présente ci-dessous. Celui-ci représente la synthèse de production des produits agricoles dans la commune de Ngwei entre 2015 et 2016.

---

158 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

159 Ngoock Ngoock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

160 Charlotte Bekondi, 64 ans, cultivatrice, Makondo I, 03 août 2021.

161 *Idem*.

**Tableau 1 : Synthèse de production des produits agricoles dans la commune de Ngwei**

Spéculation	Bassin de production	Année 2015		Année 2016	
		Production en (t)	Superficie en (ha)	Production en (t)	Superficie en (ha)
<b>Huile de palme</b>	Toute la commune	100 000	2700	150 000	3 000
<b>Manioc</b>	Toute la commune	300	70	450	90
<b>Igname</b>	Toute la commune	100	50	125	54
<b>Banane plantain</b>	Toute la commune	20	10	21	10,5
<b>Macabo</b>	Toute la commune	ND	ND	ND	ND
<b>Maïs</b>	Toute la commune	90	10	96	12
<b>Cacao</b>	Toute la commune	9000	60	11000	63

Source : MINEPAT, *Plan communal de...*, pp. 53-54

Sur ce tableau, certaines données non pas été déterminées. Elles sont exprimées en (ND) c'est-à-dire ; non déterminé. C'est le cas de la ligne de production en macabo. A L'analyse des données de ce tableau, l'on remarque, qu'entre les deux années consécutives (2015-2016). Il y a une croissance des superficies de production en hectare (ha) et une augmentation de la productivité des produits agricoles en tonne (t) dans l'année 2016 à Ngwei. Il s'agit d'une prise en compte du domaine agricole par la commune. Cette prise en charge de l'agriculture par la municipalité de Ngwei, une garantie qui suscite plus d'intérêt chez les agriculteurs, dans le domaine avec l'expérimentation des nouvelles technique agricoles (utilisation des engrais, des plantes sélectionnées, la mise sur pied des pépinières et les formations des agriculteurs).

### c) L'élevage de Ngwei

A Ngwei, on distingue l'élevage des caprins de la volaille, des bovins et la pisciculture<sup>162</sup>. Cet élevage est caractérisé par un certain nombre de problèmes que sont le manque de formation, le manque d'espèces améliorées<sup>163</sup>. Les activités d'élevage sont en majorité archaïques caractérisés par la faible maîtrise des techniques d'élevage et le manque de formation<sup>164</sup>. Avec l'arrivée de l'arrondissement en 2007, les rendements de cet élevage se sont améliorés<sup>165</sup> malgré la pratique traditionnelle qui perdure. Les services déconcentrés du

<sup>162</sup> Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

<sup>163</sup> MINEPAT, *Plan communal...*, p. 54.

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 53.

MINADER, et du MINEPIA appuient ce secteur par les formations de renforcement des capacités, afin de rendre ce service moderne<sup>166</sup>. Toutefois, quelques améliorations s'opèrent avec la croissance de l'élevage semi-moderne.

Dans la même optique les enjeux de croissance de la pisciculture sont lancés à Ngwei. La photo ci-dessous qui témoigne de la présence des étangs piscicoles. Ce secteur connaît un grand essor<sup>167</sup> dans la commune. La viabilité des étangs de poissons augure des lendemains meilleurs d'auto-nutrition en poisson à Ngwei.

**Photo 3 : Etangs piscicoles Les étangs piscicoles Les étangs piscicoles**



**Source :** Cliché Jean Daniel Emvana, Makondo I, août 2021.

La pisciculture à Ngwei date quelques années après l'avènement de commune<sup>168</sup>. Environ 3 villages possèdent des étangs piscicoles, à Makondo II, chez Joseph Epouner (06 étangs), à Dingombi chez Guillaume Mongosso (05 étangs), et à Ikondè, les étangs piscicoles sont communautaires, ils portent le nom Song-Ndong (08 étangs).

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 54

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> Jean Marie Désiré Bell, 52 ans, Agriculteur, Seppè, 02 août 2021.

#### d) Les échanges dans la commune de Ngwei : transports et le commerce

Le transport<sup>169</sup> à Ngwei est marqué par l'absence de gare routière, des moyens de transport peu diversifiés, l'enclavement des villages et une faible sensibilisation sur la sécurité routière<sup>170</sup>. Il convient donc de dire que le transport pratiqué, en majorité par les jeunes, dans la commune de Ngwei est clandestin (motos et taxis de brousse). Le transport ferroviaire est assuré par la *Cameroon Railways* (CAMRAIL) avec arrêt par moment des locomotives au niveau des gares de Makondo et de Mandjap.

L'essentiel de l'activité commerciale dans la commune est concentré sur la vente des produits des cultures de rente et vivrières, des produits de l'élevage et de la pêche, des produits de chasse, de la cueillette et des produits manufacturés<sup>171</sup>. Le commerce informel est prépondérant dans l'arrondissement Ngwei. La majeure partie de la population autochtone impliquée dans le commerce s'active dans la vente des vivres, tant frais que cuits, l'huile de palme et le " *Nouga Loba* " <sup>172</sup> c'est-à-dire la viande pimentée.

Makondo, Mandjab, Ndjocloumbe et Etouha constituent les principaux centres commerciaux de Ngwei du point de vue de l'envergure des activités économiques de ces zones. Makondo assume le passage du rail comme Mandjab. Makondo est aussi à proximité de la route nationale n°9, axe lourd Douala-Yaoundé ; ce qui lui donne assez d'opportunités pour être le poumon économique de la zone de Ngwei. Dans la commune de Ngwei la plupart des activités commerciales s'exercent dans les boutiques et espaces aménagés par la commune. Les principales activités commerciales de la commune de sont dressées dans le tableau ci-dessous<sup>173</sup>

---

169 MINEPAT, *Plan communal...*, pp. 63-66.

170 *Ibid.*, p.72.

171 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 74.

172 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

173 *Idem.*

**Tableau 2 : Services de base offerts par les populations de la commune de Ngwei**

Numéros	Nom des activités commerciales exercées dans la commune de Ngwei
1	Le transport (moto et taxi de brousse)
2	Restauration
3	Coiffure pour hommes et pour femmes
4	Gérant de débits de boissons
5	Soudure métallique
6	Vente de crédit de communication (call box)
7	Vente de pièces détachées pour appareils et autos
8	Micro finance
9	Cordonnerie
10	Gérant de moulin à écraser
11	Ventes des Vêtements
12	Braises de poissons
13	Ventes de vin de palme
14	Ventes d'huile de palme
15	Informaticien
16	Photocopieur

Source : Enquêtes de terrain, septembre 2021.

Le tableau ci-dessus montre que la population de Ngwei est active dans la mobilisation des recettes pour la commune. Ceci pour améliorer leur condition de vie en offrant à l'ensemble de la communauté résidant à Ngwei des services pour le bien-être. Par ailleurs, il est à noter que de tels services et activités sont aussi une manière pour la population de contribuer et de s'impliquer à la gestion des affaires de la collectivité, notamment dans le financement des plans et programmes de développement.

### III. AVENEMENT DE LA COMMUNE DE NGWEI

Suivant le décret du 24 avril 2007, la commune de Ngwei est créée. Le démarrage des activités de la nouvelle commune fraîchement sortie des fonds baptismaux ne se fit pas aisément. Dans son actif immobilisé, il a fallu attendre longtemps pour que le partage des biens<sup>174</sup> de l'ancienne commune rurale se fasse et que le personnel lui soit affecté ou recruté pour disposer du nécessaire pour fonctionner. Cette période se situe autour de 2007 et 2011. Du partage, la commune de Ngwei hérita entre autres de la maison de fonction du maire à Edéa, d'une vieille voiture de fonction du maire de marque Prado, mais déjà réformée et de quelques personnels d'appoint. Pendant ces années, la majeure partie des activités de la commune de Ngwei dépendait encore de sa tutelle et c'est d'ailleurs le percepteur de Pouma qui officiait, de temps en temps, à Ngwei comme receveur municipal<sup>175</sup>. Face aux incertitudes qui sont nées de

174 Ngoock Ngoock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

175 Jean Marie Désiré Bell, 52 ans, Agriculteur, Seppè, 02 août 2021.

cette période de flottement et qu'on pourrait interpréter comme des défis de la décentralisation, la commune de Ngwei opta pour une prise de conscience. Pour rentabiliser son économie sociale, elle lance le processus de décentralisation. Cela a consisté à réaliser d'emblée l'état des lieux des appareils de production de son économie locale existant en 2007 pour planifier ses objectifs de développement.

### **A. Etat des lieux des secteurs de l'économie locale de la commune de Ngwei en 2007**

Face aux opportunités qu'a apportées la commune en 2007, les défis à relever à Ngwei ont porté sur le rayonnement de la commune à l'horizon 2020<sup>176</sup>. Les domaines qui ont principalement été ciblés sont : l'agriculture, les travaux publics, le commerce, l'énergie, de l'éducation et la santé.

#### **1. Le domaine agricole**

L'agriculture moderne n'était pas viable en 2007 à Ngwei. Il fut remarqué une agriculture vivrière aux techniques traditionnelles et aux moyens rudimentaires. Cette agriculture servait à la consommation courante. Elle se caractérisait par l'absence des nouvelles techniques agricoles devant d'améliorer<sup>177</sup> la qualité et la quantité de production agricole dans la commune, le manque d'intrants<sup>178</sup> agricoles (engrais et produits phytosanitaires), le manque de semences et plants de qualité améliorée, l'absence de renforcement des capacités techniques et managériales des producteurs, l'absence des structures d'encadrement et d'accompagnement des agriculteurs, le manque d'accès aux financements des organisations de producteurs, la présence de 04 postes agricoles et d'un Centre d'Education et d'Animation Communautaire (CEAC) à Solopa, à Dingombi, à Ebombe, et à Makek.

#### **2. Le réseau routier**

D'une manière générale, l'ensemble du réseau routier de la commune de Ngwei en 2007 était presque inaccessible<sup>179</sup>. Il y avait des difficultés d'accès pour la mobilité<sup>180</sup> des personnes et l'écoulement des produits de toute nature dans l'espace Communal. Elle se caractérisait par 06 ponts<sup>181</sup> endommagés ; (Pomlep, Tim, Mbanjock, Pomlep, Ndelep, Songoi) ; 11 buses effondrés ; (Etouha-Mandjap 01, Mandjap-Dingombi 03, Mandjap-Mayamba 04, Mayamba-

---

176 Ngock Ngock, 63 ans, Acien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

177 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 30.

178 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 29.

179 *Ibid.*

180 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 aout 2021.

181 Jean Marie Désiré Bell, 52 ans, Agriculteur, Seppè, 02 août 2021.

SAR/SM 03) ; 60 km de route inaccessible<sup>182</sup> ; (Mapan- Etouha-Njocklounge-Kéllé), (180) km de routes non réhabilité (Axe Ngwei1-Mapoubi-Mandjap-Dingombi 70 km, axe régional n° 3-Song MbogIkondè 29 km, axe Etouha-Mandjap 06 km, axe Makek-Mapan 07 km, axe Mapan-Mandjap 06 km, axe Makek-Mandjap 06 km, axe Leplikung-Dingombi 08 km, axe Leplikung-Okot 06 km, Bretelle axe lourd-Song Ndong en venant d'Edéa 15 km, axe Makek-Solopa-par Pouth-Koo 05 km, axe Nlon Matjel-Mbamble 07 km, axe Ndjocklounge-Kéllé 10 km et Makai-Pouth- Koo 05 km<sup>183</sup> .

### **3. Le domaine du commerce**

En ce qui concerne le secteur commercial en 2007, il était caractérisé par le manque des infrastructures pour son développement. Le producteur de la commune de Ngwei vivait la détérioration des termes d'échange. Il ne vivait pas de ses revenus. Aucune plate-forme pour la mise en place des infrastructures commerciales dans l'espace communal. N'était existant cela a induit le manque des initiatives pour l'amélioration des revenus des producteurs<sup>184</sup>. Dans la Commune, l'on apercevait 03 hangars de marché (Ndjocklounge I, Makondo, Mandjap) caractérisés par leur état de vétusté<sup>185</sup>.

#### **1. L'énergie : eau et électricité**

##### **a) Sous-secteur eau**

A Ngwei, le secteur de l'eau est caractérisé par l'inégale répartition des points d'eau potable dans la commune. Cela entraîne le développement des maladies hydriques<sup>186</sup>. Plusieurs points d'eau sont en panne, puits et forages endommagés dans les villages Makondo I, Makondo II, Mandjap, Seppe, Ndjocklounge I, Bitoutouck, Solopa, Ngwei I, Song Ndong, Ebombe, 04 points d'adduction d'eau potable sont non fonctionnels (Scan Water à Makondo, Mandjap, Dingombi et Mbandjock<sup>187</sup>).

##### **b) Electricité**

Le secteur de l'énergie électrique présente une faible couverture de la commune de Ngwei en 2007<sup>188</sup>. Il couvrait environ (10%) des ménages, mettant en mal le développement des activités économiques au sein de l'espace communal. Ce réseau électrique était toujours

182 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei., Edéa, 04 juillet 2021.

183 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 72.

184 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edea, 03 août 2021.

185 *Idem*.

186 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edea, 03 août 2021.

187 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 70.

188 *Ibid*.



sous-tension, sans être totalement raccordé au réseau AS-SONEL. Par conséquent, il n'était pas dense et stable dans les 29 villages. Dans tous les villages de Ngwei il n'y pas d'énergie renouvelable pour renforcer la fourniture en électricité dans la zone <sup>189</sup>.

## 2. Le domaine de l'éducation

Dans l'espace communal de Ngwei en 2007, le problème de l'éducation était l'accès difficile à une éducation de base et secondaires de qualité. Depuis plusieurs années, les problèmes que rencontre ce secteur sont : un faible nombre d'enfants scolarisés dans l'espace communal<sup>190</sup>, soit un taux de 45% de déperdition scolaire, un taux de réussite scolaire de 30%, l'insuffisance d'infrastructure scolaires. L'on y retrouvait des classes jumelées, le manque de matériels didactiques et 45%<sup>191</sup> seulement des postes enseignants professionnels étaient occupés<sup>192</sup>.

## 4. Le domaine de la santé

Dans l'espace communal de Ngwei en 2007, l'accès aux soins de santé de qualité était difficile<sup>193</sup>. Ce secteur présentait la situation suivante : la présence disproportionnée de 06 centres de santé intégrés insuffisants pour les 29 villages ; l'absence d'une meilleure prise en charge caractérisée par un taux de 80% d'évacuations sanitaires, l'absence des moyens pour le renforcement et la prévention contre les maladies endémiques, le manque d'équipement dans les formations sanitaires existantes dans la commune, le manque de logement d'astreinte dans les CSI de Ngwei I, de Mandjap, de Ndjockloumbe, de Solopa, de Song-Ndong, de Makondo ; l'absence des latrines dans ces CSI ; le manque de médicaments<sup>194</sup> essentiels, consommables médicaux, colorants et de matériel de laboratoire des 09 cases de santé intégrées rarement approvisionnés.

De manière succincte en 2007, le développement économique de la commune de Ngwei était paralysé par de nombreux obstacles qui interpelaient la décentralisation sur les grands défis de développement de l'économie. Le tableau ci-dessous illustre bien cette situation.

---

189 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 70.

190 *Ibid.*

191 *Ibid.*, pp. 83-85.

192 *Ibid.*, p. 70.

193 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

194 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

**Tableau 3 : Performance sur l'économie sociale de la commune de Ngwei en 2007**

Secteur d'activité	Quantité	Etat	Observation
<b>Agriculture</b>	- 01 usine d'extraction de l'huile de palme - 04 postes agricoles et d'un CEAC	Méthodes traditionnelles prédominantes	Médiocre
<b>Travaux publics</b>	240 KM de route	Mauvais	Difficulté d'accès
<b>Commerce</b>	4 hangars	Mauvais	Vétustes
<b>Eau</b>	13 forages	Mauvais	Endommagés
<b>Electricité</b>	6/ 7 Jours de délestage	Mauvais	Pas bien connecté
<b>Education</b>	- 01 lycée, 01 CES et 01 CETIC -13 écoles publiques, 04 écoles maternelles	Mauvais	Absence d'une éducation de qualité
<b>Santé</b>	6 centres de santé intégrés	Passable	Manque des soins de santé de qualité

Source : MINEPAT, *Plan communal...*, pp. 30-52.

Sur ce tableau, nous apercevons que le développement de Ngwei était considéré comme une notion vague et une réalité imperceptible. Par exemple, à la rigueur, 01 forage pouvait y être affecté tous les deux ou trois ans. La grande effervescence sociale dans la mesure du possible était l'œuvre des missionnaires dans les domaines<sup>195</sup> de l'éducation et la de santé.

### **B. La planification dans la commune de Ngwei à partir de 2012**

En fin 2011, la commune de Ngwei amorce ses premiers pas vers la décentralisation avec la mise en place de son Plan Communal de développement constitué de 29<sup>196</sup> projets prioritaires dont découle sa vision de développement. Pour la première fois, dans chaque village de Ngwei, la population a été regroupée au sein d'un comité de concertation pour réfléchir sur les opportunités que leur a apportées la nouvelle institution. Mayinga épouse Dina Doumbe, à l'époque maire de cette commune, a saisi l'occasion de lancer la planification. Celle-ci a consisté en premier à recenser tous les obstacles du développement local de la commune par secteur d'activité grâce à l'appui des organismes locaux du processus de planification.

195 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

196 Enquêtes de terrain, mai 2021.

**Photo 4 : Illustration des jeunes participants de la commune de Ngwei à un atelier de formation des Organismes d'Appui Local au processus de planification à Edéa en 2018**



**Source :** Archives de la commune de Ngwei.

Cette photo a été conçue pour présenter la nouvelle dynamique de développement qui a été impulsé dans la commune de Ngwei à partir de 2007. Il s'agit du processus de décentralisation. Cette dernière a interpellé le développement participatif locale, pour un développement harmonieux de la municipalité voir du Cameroun. Cela sous-tendait le développement durable. Il est venu établir l'égalité du genre dans le processus de développement à l'échelle mondiale. Dans cette nouvelle dynamique, l'on a fait face à la notion de mondialisation, mettant en valeur le système politique décentralisé pour l'intégration du citoyen de Ngwei dans le village planétaire. Pour épouser cette pensée, la commune a formulé sa vision de développement, au moyen d'une expression locale " *Ngwei A Wes*<sup>197</sup> ", pour dire Ngwei est pour nous. Cette expression a été un appel de la commune aux des populations résidant à Ngwei et d'ailleurs dans le monde de contribuer au rayonnement de la commune et d'espérer un développement économique soutenable à Ngwei. Dans cette nouvelle approche mondiale<sup>198</sup> de développement s'est également déclinée la stratégie nationale<sup>199</sup> de développement du Cameroun. Par conséquent, la commune de Ngwei à l'heure du processus

197 MINEPAT, *Plan communal...*, P. 12.

198 *Ibid.*, p. 11.

199 République du Cameroun, *Document de Stratégie...*, pp. 50-81.

de décentralisation a opté pour cette stratégie de développement pour accélérer sa croissance économique à court et moyen terme<sup>200</sup>.

Au terme du chapitre premier, il ressort que la commune de Ngwei regorge plusieurs atouts dont bénéficie le processus de décentralisation. Malgré les obstacles économiques et sociaux constatés qui se déclinent dans les grands défis de la décentralisation à relever dans la commune, la création de la commune de Ngwei en 2007 a été judicieuse. Grâce aux potentialités qu'elle dispose, si elles sont bien canalisées, son développement peut être une échéance pas très lointaine. Cela nous pousse à présenter le processus de décentralisation au Cameroun et à Ngwei.

---

200 MINEPAT, *Plan Communal...*, p. 104.

**CHAPITRE II : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU  
CAMEROUN ET DANS LA COMMUNE DE NGWEI**

De nos jours, au Cameroun comme partout ailleurs, la décentralisation se pratique à travers la mise en place des collectivités territoriales<sup>201</sup>. Les régions et les communes occupent une place de choix dans ce processus. L'Etat assure la tutelle<sup>202</sup> et définit le cadre logique de cette politique, c'est-à-dire le niveau de responsabilité assigné aux collectivités territoriales pour l'amélioration des conditions de vie des populations. La décentralisation<sup>203</sup> des communes au Cameroun est une vieille politique qui existe depuis la création des premières communes. Elle est territoriale et a été toujours été reformée dans le temps, afin de l'adapter aux exigences du développement économiques et social. Dans l'histoire de la décentralisation territoriale au Cameroun, on peut distinguer deux moments ; la planification centralisée et celle décentralisée.

## **I. CADRE JURRIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA DECENTRALISATION TERRITORIALE AU CAMEROUN**

Il est question dans cette partie, de s'appesantir sur la notion de la centralisation du pouvoir au Cameroun connexe à la décentralisation territoriale dans les communes qui a longtemps été une variante de la déconcentration au Cameroun. Par la suite, on présente l'évolution de la municipalisation au Cameroun.

### **A. Contexte historique de la municipalisation au Cameroun : la centralisation**

La décentralisation administrative ou la centralisation au Cameroun reposait sur le principe du " tout Etat " <sup>204</sup> dans les circonscriptions administratives. Autrement dit, c'est l'Etat central qui apportait les réponses aux problèmes quotidiens des populations dans les collectivités territoriales. Cette vision classique de la décentralisation s'est opposée à la décentralisation politique qui s'inscrit dans un contexte nouveau de la restructuration des institutions au Cameroun depuis 1996 en vue de la bonne gouvernance et l'enracinement de la démocratie.

Au Cameroun, malgré quelques similitudes avec la décentralisation politique, la pratique de la décentralisation administrative au Cameroun date depuis l'époque coloniale. C'est un système<sup>205</sup> de décentralisation où tout est entre les mains de l'Etat comme il est souligné ci-haut, c'est ce dernier qui, par ses services, règle aussi bien les problèmes relatifs à l'ensemble du pays

---

201 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun. Article 3, alinéa 1.

202 Loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun. Article 66, alinéa 4.

203 <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Decentralisation>. Consulté le 21 septembre 2021 à 20 h.

204 PNDP, *Manuel du praticien des appuis des Plan de Développement Local et Plan Communal de Développements*, Yaoundé, SNV-Cameroun, 2004, p. 16.

205 M.C. Chabrot, " La centralisation territoriale " , Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Montpellier I, 1997, pp. 27-29.

que ceux spécifiques aux populations d'une zone géographique donnée. Les problèmes d'éducation, de santé, d'eau potable, d'assainissement et autres sont réglés par l'État sans la participation des populations tant au niveau de la prise des décisions qu'à celui de la mobilisation des ressources humaines et financières<sup>206</sup>.

Par illustration, en 1972, malgré le fondement constitutionnel<sup>207</sup> de la décentralisation au Cameroun, c'est plutôt l'unité de l'État qui a été affirmé, condamnant implicitement le fédéralisme à deux États qui datait depuis 1961 et étant déjà une avancée significative du processus de décentralisation. Le Cameroun comprenait désormais un seul État. Cette constitution exprimait les velléités d'un pouvoir centralisé qui a annulé l'État fédéral, car pour le constituant, il n'y pas d'État dans un État. Cette constitution de 1972 ne pouvait alors ainsi conduire les collectivités territoriales existantes, c'est-à-dire les communes, à leur donner la forme de l'État reconnaissant à celles-ci le droit de succession<sup>208</sup> de l'État central. la décentralisation administrative supposait l'existence d'un centre administratif<sup>209</sup> unique et se rapprochait de la déconcentration.

La déconcentration<sup>210</sup>, consiste à la création par les pouvoirs publics des services d'un département ministériel au niveau de la région, du département ou même de l'arrondissement et à la délégation des pouvoirs à des responsables nommés à la tête desdites structures. Ces services déconcentrés de l'État, bien que situés hors des services centraux ou même en dehors de la capitale politique, n'ont pas de personnalité juridique, ni d'autonomie financière. Cette politique a été adoptée par le Cameroun avant et après l'indépendance au niveau des services extérieurs et des communes. Toutefois, l'organisation des communes se confondait à la déconcentration et l'on pouvait assimiler la déconcentration à la décentralisation territoriale. Il est constaté que le Cameroun centralisé avait mis en place des relais<sup>211</sup> locaux sans personnalité juridique dans les communes, chargées d'appliquer la politique conçue au plan national (plans quinquennaux)<sup>212</sup>. Cette déconcentration avait donc deux façons de le faire. Au niveau des circonscriptions administratives, dans les communes soit au niveau des services extérieurs, à travers les délégations. Au niveau des circonscriptions administratives, l'on parlait de la

---

206 Chabrot, "La centralisation territoriale...", pp. 27-29.

207 Lois n° 72/270 du 2 juin, portant promulgation de la constitution de la République unie du Cameroun.

208 Le principe de subsidiarité, le principe de progressivité, le principe de concomitance et le principe de complémentarité.

209 Ngane, *La décentralisation au Cameroun ...*, p. 17.

210 Y. Meny, *Centralisation et décentralisation dans le débat politique français (1945-1969)*, Paris, LGDJ, 1974, pp. 41-42.

211 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, pp. 17-18.

212 Fabien Noah Nsoé, cadre FEICOM, Ancien maire de Ngomedzap, à Yaoundé, entretien du 29 août 2021.

décentralisation territoriale, au niveau des services extérieurs c'était la décentralisation technique ou fonctionnelle.

Tout compte fait, la décentralisation administrative était caractérisée par un exécutif central détenteur des pouvoirs de décision c'est-à-dire tout part du centre pour revenir vers le centre<sup>213</sup>. Dans ce système, les autorités locales n'avaient aucun pouvoir propre et ne pouvaient prendre de décisions. Les nombreux inconvénients de ce système sont la lourdeur et la lenteur des procédures administratives.

### 1. Evolution de l'institution communale au Cameroun 1920-2004

Le souhait des communautés de s'administrer et de dessiner leur avenir est ancien dans le monde. Il s'agit de rapprocher la décision du terrain, afin d'intéresser le citoyen à la vie politique<sup>214</sup>. Si le fonctionnement de certaines sociétés acéphales se rapprochait de ce type de modèle politique, le concept d'un territoire géré par un conseil municipal fut importé de la colonisation<sup>215</sup> depuis des années, la pratique de la décentralisation n'a pas cessé d'évoluer au Cameroun compte tenu des multiples réformes entreprises par les pouvoirs publics.

Dès 1920, le vent d'une administration décentralisée souffle au Cameroun sous mandat Franco-britannique. Le colonisateur britannique en appliquant la politique de l' " *Indirect Rule* " <sup>216</sup> s'était appuyé sur les autorités traditionnelles pour administrer le territoire. C'est ainsi qu'entre 1920 et 1930, ont été créées les " *Natives Authorities* ", premières formes de municipalisation qui sont devenues dès 1932 des " *Locals Councils* " puis après la fusion, des " *Locals Gouvernements* ". Au moment de la réunification en 1961, le Cameroun occidental en comptait une vingtaine devenue aujourd'hui de véritables<sup>217</sup> communes<sup>218</sup>.

Au Cameroun sous administration française, l'expérience<sup>219</sup> de la décentralisation commence en 1941 avec la création des Communes mixtes urbaines (CMU) de Douala et Yaoundé<sup>220</sup>. Elle va notamment s'étendre avec la création des nouvelles institutions communales constituées de Communes mixtes rurales (CMR) en 1952<sup>221</sup>. Les communes mixtes rurales sont des communes dans lesquelles le maire est nommé et le conseil élu. Les

---

213 S. Boulenger et al, *Déconcentration et dévolution*, Québec, Université de Montréal, 2012, pp. 5-6.

214 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 22.

215 Avidi, " L'institution communale...", pp. 11-13.

216 Kom Tchuenté, *Développement communal...*, p. 12.

217 Avidi, " L'institution communale...", pp. 11-13.

218 *Ibid.*

219 Kom Tchuenté, *Développement communal...*, p. 12.

220 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 12.

221 Kom Tchuenté, *Développement communal...*, pp. 16-25.



Communes de Plein exercice (CPE) créées dès 1955 sont celles où le conseil est élu et, à son tour, élit en son sein le maire et les adjoints. Les Communes de Moyen exercice (CME) ont aussi vu le jour. Ici, les maires et les adjoints sont nommés<sup>222</sup>.

La réforme de 1974<sup>223</sup> elle est venue mettre fin au dualisme municipal hérité de la colonisation en instituant deux types de communes : les Communes Rurales et les Communes Urbaines dont certaines bénéficient d'un régime spécial. En matière de gestion des dites collectivités locales, les administrateurs municipaux étaient nommés par le gouvernement. C'était le plus souvent des sous-préfets, des chefs de district ou des personnalités choisies par l'autorité de tutelle. Ce n'est qu'en 1992 que le principe<sup>224</sup> d'un maire élu est adopté pour les Communes Rurales.

En 1996 la décentralisation territoriale a connu un tournant décisif au Cameroun. Les communes sont devenues ainsi les actrices majeures du processus de développement dans les localités. On assiste en 2004 au transfert de compétences et de ressources par l'Etat aux collectivités locales. Ceci a davantage favorisé l'extension de l'institution communale au Cameroun. On connaît donc, 339 réparties en 02 communautés urbaines, 09 communes à régime spécial, 11 communes urbaines, 317 communes d'arrondissement. Avec la nouvelle loi d'orientation de la décentralisation de 2004, le nombre de communes au Cameroun s'est accru, passant de (339) à (374) donc, (14) communautés urbaines, (45) communes d'arrondissement et 315 communes<sup>225</sup>.

## **B. Le processus de décentralisation territoriale innovée au Cameroun : fondements, enjeux, conditions, principes et mise en œuvre**

En 1996, au Cameroun, la loi constitutionnelle sur la décentralisation est adoptée. Les communes et les régions deviennent des axes majeurs pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Mais il a fallu attendre 2004 pour que le transfert des compétences par l'Etat aux collectivités territoriales soit effectif. Cette décentralisation territoriale actuelle du Cameroun date de la période de crise économique des années 1980. Celle-ci a posé les jalons de la mise en évidence de la question de la bonne gouvernance et de la démocratie au Cameroun

---

222 Chabrot, "La centralisation territoriale...", p. 29.

223 Loi n° 74/23 du 05 décembre portant organisation communale et ses modificatifs subséquents.

224 Loi n° 92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux et ses modificatifs subséquents.

225 Kueté *Les collectivités territoriales...*, p. 932-942.

et dans les autres pays d'Afrique subsaharienne en général, qui ont adopté ladite politique à partir des années 1990.

Au Cameroun, la crédibilité de l'Etat a été mise en mal<sup>226</sup>. Celui-ci n'apportait point les réponses aux problèmes des populations. En 1996, avec l'avènement de la loi constitutionnelle, le Cameroun a institutionnalisé la décentralisation comme principe fondamental de l'organisation de l'Etat. En 2004, l'Etat s'est engagé pour le transfert d'un certain nombre de compétences aux autorités locales, afin de permettre à l'Etat de se consacrer<sup>227</sup> davantage à ses missions régaliennes. Il faut noter que ce processus de décentralisation au Cameroun a toujours été encouragé par les pays amis du Cameroun et de certains organismes d'appui à la décentralisation. On a par exemple le CEFAM ; qui forme des cadres communaux, le FEICOM ; qui œuvre pour la décentralisation des fonds communaux, la banque mondiale ; qui finance les études sur les finances communales au Cameroun, la coopération française ; qui œuvre dans le cadre des projets d'appui au développement aux capacités locales, l'Union Européenne ; à travers le Programme d'Appui aux Capacités décentralisées de développement urbain et bien d'autres organismes. Le processus de décentralisation territoriale au Cameroun porte sur plusieurs aspects, les principaux portent sur les fondements, les enjeux, les conditions, les principes et la mise en œuvre de ladite politique.

### **1. Les fondements du processus de décentralisation au Cameroun**

Pour dégager les principes fondamentaux rationnels de la décentralisation, plusieurs études ont énoncé sur l'objectif<sup>228</sup> poursuivi par la décentralisation et ont établis quelques corrélations à faire avec le concept de décentralisation. Afin d'élucider ces différentes approches, cette recherche repose sur l'objectif<sup>229</sup> de la décentralisation, le cadre constitutionnel, législatif et réglementaire, les conditions et les enjeux de la décentralisation et enfin sur la mise en œuvre de ladite politique dans les régions et les communes.

#### **a) L'objectif de la décentralisation**

Partout ailleurs et particulièrement au Cameroun, il est parfois difficile d'établir un rapport entre la décentralisation et le développement local. A travers la décentralisation au Cameroun, l'accent est mis sur le développement<sup>230</sup>. Cela tient du fait que pour la mise en œuvre

---

226 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 16.

227 *Ibid.*

228 Loi n° 2004/017, du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation au Cameroun. Article 2.

229 Malam Moussa et E.K. Ilboudo, *Décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Côte d'Ivoire, Edition universitaire, 2011, p. 23.

230 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 48-51.

de ce processus, la base est privilégiée en tant qu'échelle d'intervention. Cependant, il faut reconnaître que la décentralisation n'est pas synonyme de développement local. Le développement local c'est un outil<sup>231</sup> au service des acteurs de développement mis en œuvre par le processus de décentralisation. La décentralisation est présentée comme un principe de bonne gouvernance, résultant du transfert de compétences et des ressources par l'Etat à un niveau local dans le but de rapprocher les populations de la base à la gestion des affaires publiques.

La décentralisation au Cameroun est aussi une démarche de personnes qui ont décidé de se développer elles-mêmes en mettant à profit les atouts de leur territoire et en saisissant toutes les opportunités susceptibles de consolider le patrimoine de leur territoire. Les deux notions font appel à un facteur vital<sup>232</sup> contenu dans la mobilisation et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire ou d'une collectivité. C'est à ce titre que la constitution du 18 janvier 1996 précise que les collectivités territoriales décentralisées (CTD) ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, en tenant compte de leurs spécificités et leurs contraintes. Le développement local ne peut pas être le même dans toutes les communes ; ceci du fait d'un retard historique dans le processus de décentralisation au Cameroun. Le développement local est une initiative prise par une communauté afin d'améliorer ses conditions de vie. Quant à la décentralisation, c'est un système prôné par l'Etat, afin de créer une symbiose entre les acteurs chargés de la promotion du développement de cette communauté en y apportant des mesures d'encadrement et d'accompagnement.

Par rapprochement, plusieurs auteurs néoclassiques<sup>233</sup> des organisations en Afrique francophone<sup>234</sup> ont montré l'étroite relation qui existe entre la décentralisation et développement local devant mieux expliquer l'objectif du processus de décentralisation. Ils pensent par exemple que, la décentralisation est la clé de la bonne gouvernance et estiment que les ressources des collectivités locales ont sans doute, une importance dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Pour eux, le développement des collectivités locales appelle d'importantes ressources financières et des ressources humaines qualifiées. Cependant, pour être fonctionnelle, la décentralisation exige un certain nombre de conditions<sup>235</sup>, notamment

---

231 Kueté, *Les collectivités territoriales...*, p. 15.

232 *Ibid.*, p. 13-15.

233 Le néoclassique des organisations s'inscrit dans le cadre défini par les classiques, d'après Drucker l'un de ses pères fondateurs. C'est une pensée qui se fonde sur le principe de maximisation du profit impliquant la décentralisation des responsabilités vers le bas.

234 M. J. Demante et I. Tyminsky, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique*, Paris, IRAM, 2008, p. 5.

235 Loi n° 74/23 du 05 décembre, portant organisation communale et ses modificatifs subséquents.

l'existence d'autorités locale élues, expression de la participation politique des populations à travers les élections, ainsi que la mobilisation<sup>236</sup> des ressources locales pour permettre aux collectivités d'assurer des services publics de qualité aux populations gage de réussite du processus de la décentralisation. Deberre et Bicombe<sup>237</sup> abondent dans ce sens. Ils pensent que la décentralisation appelle une démocratie de proximité. C'est un moyen d'impulser le développement local. De ce fait, elle interpelle tous les acteurs de développement au moins pour deux raisons.

D'une part elle vise à démystifier les approches " classiques " <sup>238</sup> de développement, du " Tout Etat ", de donner le pouvoir à la base, de promouvoir l'autopromotion des populations, en libérant les énergies populaires, de contribuer à l'enracinement de la démocratie et à la satisfaction des populations locales. D'autre part, elle vise une transformation profonde des sociétés locales. C'est pour toutes ces raisons que Coulmin, de son côté affirme que " Le développement local ne peut se concevoir qu'avec les collectivités que la décentralisation a rendu majeur " <sup>239</sup>.

En outre, le développement local et la décentralisation ont pour socle la participation. Cette dernière qui signifie responsabiliser les populations dans le processus de prise des décisions au niveau local. Il faut un minimum d'une telle participation pour que l'aide par soi-même puisse faire sentir ses effets et être durable. Pour ces mêmes auteurs, Entre décentralisation et développement local il y a plus que d'un accommodement entre deux modes de gestion. L'un distributif<sup>240</sup> de compétences centrales vers les périphéries de l'Etat (la décentralisation), l'autre participatif<sup>241</sup> (le développement local) à la base des forces qui composent une communauté. Il est donc possible d'admettre que le développement local et la décentralisation se fondent sur le consensus. La décentralisation en elle contient l'expression d'un droit de substitution légitime<sup>242</sup>. C'est la différence fondamentale entre la décentralisation comme projet politique et le développement local comme pratique social.

En conclusion, les auteurs néoclassiques pensent que la décentralisation est conçue comme un levier de développement local. Elle est un cadre propice à la participation et à la

---

236 Loi n° 2019/ 02 du 24 décembre 2019, article 12, portant code générale des collectivités territoriales.

237 C. Doly, " Décentralisation, aménagement du territoire et développement local ", Mémoire de Master de recherche en aménagement du territoire, Université de Ouagadougou, 2010, p. 24.

238 [http://fr.wikipedia.org/Peter Drucker](http://fr.wikipedia.org/Peter_Drucker), consulté le 05 septembre 2021 à 10 h.

239 C. Doly, " Décentralisation, aménagement..., p. 24.

240 Deberre, " Décentralisation et développement..., pp. 45-54

241 *Ibid.*

242 Loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Article 66, alinéa 4.

planification. Cela s'explique par la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004, portant orientation de la décentralisation au Cameroun. Partant de ces constats, le tableau suivant est une illustration de la corrélation entre les concepts de décentralisation et de développement local.

**Tableau 4 : Corrélations entre la décentralisation et développement local**

Décentralisation	Développement local
Transfert de compétences	Développement à la base
Autonomie dans la gestion des affaires locales	Mobilisation des acteurs à la base -Existence d'un projet collectif
Existence d'autorité locale élue	Mobilisation des ressources locales
Participation politique et fonctionnement des organes locaux -partage équilibré des pouvoirs et de ressources	Fourniture des services sociaux de base -Responsabilisation de la population
Démocratie locale	Participation de la population

**Source :** J.C. Deberre, “ Décentralisation et développement local ’’, in, *Afrique contemporaine*, 2007/1, Vol 1, n° 221, pp. 45-54.

Sur la base de ce tableau, la décentralisation est principe démocratique de transfert de compétences et des ressources vers la base, elle s’accommode à la notion de développement local pour l’amélioration des conditions de vie des populations.

#### **b) Cadre constitutionnel, législatif et règlementaire de la décentralisation au Cameroun**

Pour que la décentralisation puisse prendre corps au Cameroun, il a fallu la meubler d’un environnement juridique approprié. C’est ce que le gouvernement camerounais s’est attelé à faire dans son ressort territorial.

Les bases constitutionnelles de la décentralisation au Cameroun prennent forme sur la loi portant modification de la constitution de 1972<sup>243</sup> qui a fait de la décentralisation la pierre angulaire non seulement de l’expression de l’Etat de droit au Cameroun, mais également de la promotion du développement local. Cette loi conditionne la forme de l’État à l’instauration de la pratique de la décentralisation comme modèle de gouvernance. On peut y lire :

243 Lois n° 72/270 du 2 juin 1972 portant promulgation de la constitution de la République unie du Cameroun.

Les collectivités territoriales décentralisées sont des personnes morales de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Elles s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi. Les conseils des collectivités territoriales décentralisées ont pour missions de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif des collectivités<sup>244</sup>.

Ceci illustre à suffisance que le processus de décentralisation camerounaise a, en amont, intégré une base constitutionnelle.

Pour ce qui est du cadre législatif. Les lois de la décentralisation au Cameroun, notamment la constitution dans son titre XIII, des dispositions transitoires et finales annonce la mise en place progressive des institutions constitutionnellement établies. C'est dans ce sillage que le législateur camerounais s'est penché sur l'opérationnalisation de la décentralisation. Les lois dites de la décentralisation du 22 juillet 2004 consacrent la pratique de cette forme nouvelle de gouvernance.

La loi d'orientation de la décentralisation vient fixer les règles générales applicables en matière de la décentralisation territoriale. Le chapitre premier du titre premier l'énonce. Dans l'ensemble on, y trouve la définition d'un cadre d'action, la description des acteurs et leurs missions. La loi portant sur les communes<sup>245</sup> et celle portant sur les régions<sup>246</sup> ont apporté une plus-value significative dans la définition des missions des acteurs, ainsi que dans les mécanismes d'actions de ces derniers. En effet, l'Etat camerounais, par l'institutionnalisation de la décentralisation, donne une opportunité juridique aux différents éléments de base et les fondements de ce système d'administration. La loi définit et codifie le cadre d'existence et de fonctionnement optimal de cette autonomie<sup>247</sup>.

Ainsi, en tant que personne morale<sup>248</sup> de droit public, les collectivités territoriales décentralisées jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. La loi affirme que les collectivités territoriales décentralisées sont librement administrées par les conseils élus qui ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif des collectivités. A cet effet, il fallait veiller au renforcement des capacités des acteurs impliqués à l'application concrète de cette décentralisation, sur ce sujet tout un arsenal de textes législatifs et réglementaires a été élaboré.

---

244 Lois n° 72/270 du 2 juin 1972 portant promulgation de la constitution de la République unie du Cameroun. Article 55, alinéa 2.

245 Loi n°2004/018 portant des règles applicables aux communes.

246 Loi n°2004/019 portant des règles applicables aux régions.

247 Loi n° 20004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

248 Loi n° 2019/024 portant code général des collectivités territoriales décentralisées. Article 8.

Dans le cadre règlementaire de la décentralisation au Cameroun, on retrouve plusieurs mécanismes d'actions dont les plus fréquents se trouvent dans les décrets, les arrêtés et les ordonnances<sup>249</sup>. En général, ces instruments participent à la rationalisation du fonctionnement des acteurs interpellés, de près ou de loin, par la décentralisation. On peut y observer : les orientations dans le transfert des compétences, dans la gestion des ressources des collectivités territoriales et dans la gestion des relations. En somme, on assiste à un ensemble de mécanismes portés par le pouvoir exécutif dans le souci d'harmoniser un environnement de plus en plus concurrentiel, afin de rester cohérent avec les engagements de l'État vis-à-vis de lui-même et des autres acteurs tant nationaux qu'internationaux.

## **2. Enjeux de la décentralisation**

Pour affirmer ou confirmer l'effectivité du système politique territorial décentralisé, il est nécessaire d'observer ces enjeux. Ceux-ci se fondent sur les intérêts de la politique, de la gouvernance et du développement local.

### **a) L'enjeu politique**

L'enjeu politique double. La décentralisation, étant un mode de gestion de l'État, consiste à fragmenter le pouvoir, afin de le partager avec les collectivités territoriales. Le premier aspect concerne le pouvoir<sup>250</sup> politique entre les acteurs qui peuvent rivaliser à travers des élections démocratiques. L'autre aspect concerne le pouvoir entre les administrations d'Etat et celle des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Ce qui explique les velléités de résistance observées dans certaines administrations concernées par le transfert des compétences et des ressources qui redoutent la perte de certaines de leurs prérogatives<sup>251</sup>.

### **b) L'enjeu de gouvernance**

Il faut noter que l'Etat ne pouvant pas tout faire, la décentralisation permet d'impliquer les populations à la gestion des affaires locales<sup>252</sup> d'accroître les responsabilités des collectivités territoriales, de renforcer leurs moyens d'action, de mobiliser leur génie et leur créativité, afin qu'elles apportent leur appui au processus de développement, la décentralisation permet ainsi l'adaptation de l'action publique à la diversité des populations.

---

<sup>249</sup> AMINATD, " Décentralisation : Textes législatifs et règlementaires ", guide de référence de la gouvernance locale, classeur n°2, Yaoundé, 2004, pp. 16-20.

<sup>250</sup> Fabien Nsoé Noah, 52 ans, cadre FEICOM, Ancien maire de Ngomedzap, Yaoundé, entretien du 29 août 2021.

<sup>251</sup> *Idem*.

<sup>252</sup> Elang Tchoumbia, *Décentraliser et démocratiser...*, p. 156.

### c) L'enjeu du développement local

La décentralisation vise ici la promotion du développement local<sup>253</sup> il s'inscrit sous un double aspect à savoir le développement économique qui se traduit par la création des emplois et des richesses<sup>254</sup> au niveau local et l'enjeu de développement local matérialisé par l'amélioration du cadre de vie des populations et de leurs conditions. A travers cet enjeu on peut comprendre l'objectif poursuivi par la décentralisation. Il ne restait que la mise en œuvre de la décentralisation en ajustant les trois conditions essentielles<sup>255</sup> et les principes qui déterminent la mise en place de la décentralisation territoriale par l'Etat du Cameroun.

### 3. Conditions et principes de la décentralisation

#### a) Les conditions de la décentralisation sont :

-l'existence d'une personnalité morale (La collectivité décentralisée doit avoir la personnalité juridique, c'est-à-dire constituée comme un sujet de droit ayant des biens propres, des agents, un budget, la capacité d'ester en justice et de passer les contrats).

-la reconnaissance de l'intérêt propre (la collectivité doit gérer ses propres affaires en fonction de ses intérêts propres ; la notion d'affaires locales devient alors importante dans la décentralisation ;

-l'obéissance et l'existence d'organes propres : la collectivité doit être administrée par des autorités qui lui sont propres et qui sont désignées le plus souvent par voie d'élection par les populations elles-mêmes.

Par ailleurs, quatre principes<sup>256</sup> commandent au transfert de compétence par l'Etat du Cameroun dans les collectivités territoriales. Ces principes sont :

-le principe de subsidiarité qui suppose que l'Etat s'occupe des activités structurantes et confie au CTD des activités de proximité ;

- le principe de progressivité qui veut que le transfert des compétences et des moyens se fassent de manière progressive ;

- ensuite le principe de complémentarité qui signifie que le transfert de compétence ne veut pas dire l'abandon ou la fuite de responsabilité de la part de l'État ;

---

253 Kueté, *Les collectivités territoriales...*, p. 15.

254 *Ibid.*

255 *Ibid.*, p. 13.

256 Ntyame, "Décentralisation et développement...", pp. 29-32.



- et, enfin, le principe de concomitance qui suppose que le transfert de compétences soit accompagné du transfert des moyens financiers appropriés.

### **C. Mise en œuvre des collectivités territoriales au Cameroun : les Régions et les Communes**

Conscient du rôle moteur de la décentralisation, au plan économique et social pour la promotion du développement des populations au niveau local. L'Etat du Cameroun a entrepris depuis 2004 la restructuration des institutions locales qui sont : les Régions et les Communes. Par le transférant des compétences dans certains domaines, les collectivités territoriales sont devenues les moteurs du développement économique et social.

#### **1. Quelques compétences économiques et sociales de la Région**

En tant que collectivité territoriale composée de plusieurs départements, la Région est investie d'une mission générale de progrès économique et social. Elle vise le développement harmonieux, équilibré, soutenable et durable du territoire<sup>257</sup>. Cette responsabilité des régions se dévoile autour de leurs compétences spécifiques transférées par l'Etat. On peut se référer dans ce cadre sur la loi n° 2019/02 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales dans ses articles ; 259 à 366.

Sur les premières lignes de ladite loi les principales compétences des régions portent sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Généralement, cette compétence vise la construction, la création des infrastructures, leur entretien, et la facilitation de la mobilité et de l'habitat des personnes pour l'écoulement des produits de toute nature<sup>258</sup>.

Pour la santé et l'action sociale, la région est responsable de la facilitation de l'accès aux soins<sup>259</sup> de santé de qualité. Son action passe par une meilleure prise en charge des malades par la création de la carte sanitaire régionale, la gestion des formations sanitaires et leur équipement. De même, la région participe à l'entretien et à la gestion des centres de promotion ou de réinsertion sociale. En effet, elle recrute, gère ses personnels infirmiers et paramédical des hôpitaux régionaux et de district, assure l'appui aux formations sanitaires et établissements sociaux. Elle met en œuvre des mesures de prévention d'hygiène et veuille dans l'organisation et de la gestion de l'assistance au profit des nécessiteux. Sa participation à l'organisation de

---

257 Kueté, *Les collectivités territoriales...*, p. 40.

258 Loi n°2004/019 portant des règles applicables aux régions. Article 269.

259 Loi n°2004/019 portant des règles applicables aux régions. Article 270.

l'approvisionnement en médicaments, réactifs et dispositifs essentiels cadre avec la politique nationale de santé.

Pour ce qui est du développement éducatif et culturel, la région promeut une éducation de qualité et le développement de la culture. Pour favoriser le développement intellectuel et l'épanouissement des enfants, la région rend dynamique les groupes interculturels en mettant à leur disposition la carte<sup>260</sup> scolaire et culturelle nationale, dans le souci de promouvoir l'animation et de l'éducation de la jeunesse. La mise en œuvre de la dynamique de l'action culturelle et éducatives de la région, est consolidée par la délivrance d'autorisations d'ouverture des centres éducatifs, l'assistance aux associations sportives régionales, l'administration et la gestion des infrastructures sportives et socio-éducatives, l'animation et le développement des activités socio-éducatives au niveau régional, la promotion et la gestion des activités physiques et sportives, la création et l'exploitation des parcs de loisirs d'intérêt régional, l'organisation des manifestations socio-culturelles à des fins de loisirs d'intérêt régional.

## **2. Les compétences économiques et sociales transférées par l'Etat aux communes**

En ce qui concerne les communes autonomes comme celle qui fait l'objet de notre étude 12 compétences ont été transférées par l'Etat dans divers domaines du développement économique et social<sup>261</sup>. Nous allons présenter ces compétences transférées aux communes dans le domaine économique et social.

Au plan économique, les communes sont encouragées à développer des activités génératrices de revenus pour leur épanouissement. Cela doit se faire à travers la promotion des activités de production agricole, pastorale, artisanale et piscicole. Pour la mise en valeur et la gestion des sites touristiques la commune construit des équipements de la gestion des marchés, des gares routières et des abattoirs. Elle veille à l'organisation commerciales locales et appui les microprojets générateurs de revenus et d'emplois<sup>262</sup>.

Au plan environnemental<sup>263</sup> et de la gestion des ressources naturelles, les communes sont désormais responsables de l'alimentation en eau potable. Cette action vise à intégrer les collectivités territoriales décentralisées dans la chaîne de distribution de l'eau en mettant un

---

260 Loi n°2004/019 portant des règles applicables aux régions. Article 270.

261 Kuété, *Les collectivités territoriales...*, p. 15.

262 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 156, section 1.

263 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 157.

terme au monopole des sociétés d'Etat<sup>264</sup>. Le Maire doit en outre veiller pour l'hygiène et la salubrité dans sa commune. Les missions pour la protection de l'environnement sont nombreuses. Elles concernent le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels en mettant en exergue le slogan "l'assainissement c'est la dignité"<sup>265</sup>, les opérations de reboisement et la création de bois communaux, la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances, la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles. Elle élabore de plans-communaux d'action pour l'environnement, de même elle met en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes et crée des espaces verts ; parcs et jardins d'intérêt communal.

Le code général des collectivités territoriales a par ailleurs souligné le rôle à jouer par les communes s'agissant de la planification, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat<sup>266</sup>. Pour la création et l'aménagement des espaces publics urbains, le conseil municipal est chargé d'élaborer des plans de campagne pour un développement économique et social durable qui cadre avec la réalité locale<sup>267</sup>. Il élabore également et exécute des plans d'investissements communaux, en passant les contrats-plans en association avec l'Etat ou la région pour la réalisation d'objectifs de développement. Cela induit que la commune élabore des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine, de remembrement, de l'organisation et la gestion des transports publics urbains, elle veille par conséquent sur les opérations d'aménagement, de délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir<sup>268</sup>.

Pour la création et l'entretien des voiries municipales ainsi que la réalisation de travaux connexes de l'aménagement et de la viabilisation des espaces habitables, la commune est responsable de l'éclairage des voies publiques et adresse la dénomination des rues, places et édifices publics. Pour le développement urbain, la commune crée et entretien des routes rurales

---

264 Arrêté n° 2010/00000298/A/MINEE, du 1er septembre 2010, portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

265 Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 47.

266 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 158, section 3.

267 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, à Edéa, 04 juillet 2021.

268 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 158, section 3,

non classées et des bacs de franchissement, contribue à électrification des zones industrielles et autorise l'occupation temporaire et des travaux divers sur la voie publique.

La commune créée, équipe, gère et entretien des centres de santé d'intérêt communal. Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement est assuré par la commune. Pour ce qui est de l'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux, le commun contrôle, les établissements sanitaires de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires et installe de traitement des déchets solides et liquides produits par des particuliers ou des entreprises,

Sur le plan social, le commun participe à l'entretien et à la gestion, en tant que besoin des centres de promotion et de réinsertion sociale. Elle se charge de la gestion des cimetières publics, ainsi que de l'organisation et la gestion de secours au profit des nécessiteux<sup>269</sup>.

Pour le développement du secteur éducatif, sportif et culturel l'Etat concède à la commune des compétences spécifiques en matière d'éducation de base et d'alphabétisation. Entre autres ces compétences on a la création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune. A cela s'ajoute le recrutement, la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint desdites écoles et l'acquisition du matériel et des fournitures scolaires. La stratégie gouvernementale vise ici à intégrer toutes les couches sociales (parents d'élèves, enseignants et communes) dans la gestion des affaires scolaires au moyen de l'association des parents d'élèves et enseignants (APEE), et du conseil d'établissement (CE)<sup>270</sup>, En matière d'alphabétisation<sup>271</sup>, les missions de la commune sont : l'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme en relation avec l'administration régionale, la participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

En matière de formation technique et professionnelle<sup>272</sup>, la commune est chargée de l'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage. Elle est également chargée de l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle, la participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

---

269 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 160.

270 Lois n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 160.

271 Kueté, *Les collectivités territoriales...*, p. 15.

272 *Ibid.*

Pour la promotion et l'animation des activités sportives et de jeunesse<sup>273</sup>, les compétences transférées sont : l'appui aux associations sportives, la création et la gestion des stades municipaux, des centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes. A cela il faut ajouter le recensement et la participation à l'équipement des associations sportives ; la participation à l'organisation des compétitions ; la création et l'exploitation des parcs de loisirs ; l'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs.

Les communes, en matière de culture<sup>274</sup>, doivent s'occuper de l'organisation au niveau local, des journées culturelles, des manifestations culturelles traditionnelles et des concours littéraires artistiques. Elles s'occupent aussi de la création et la gestion d'orchestres, de l'ensemble lyrique traditionnels, du corps des ballets et troupes de théâtre en créant des centres socioculturels et des bibliothèques de lectures publiques

---

273 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées au Cameroun. Article 158.

274 Lois n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées. Article 160.

**Tableau 5 : Récapitulatif du processus historique de décentralisation territoriale au Cameroun**

<b>La décentralisation au Cameroun : Une planification centralisée</b>	
<b>La Constitution du 02 juin 1972</b>	L'unification des deux Cameroun
<b>Loi n° 74/23 du 05 décembre 1974</b>	Portant organisation communale
<b>Loi n° 87/015 du 15 juillet 1987</b>	Portant création des communautés urbaines
<b>Loi n°92/002 du 14 août 1992</b>	Fixant les conditions d'élections des conseillers municipaux.
<b>Décret n°77/91 du 25 Mars 1977</b>	Déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, les syndicats de Communes et établissement communaux, plus l'ensemble de ces modificatifs subséquents
<b>Décret n°77/85 du 07 mai 1996</b>	Modifiant certaines dispositions du décret N°77/85 du 22 mars fixant les modalités de fonctionnement et de gestion du FEICOM plus l'ensemble de ses modificatifs
<b>La décentralisation au Cameroun : planification décentralisée</b>	
<b>La révision constitutionnelle du 18 janvier 1996.</b>	La République du Cameroun est un État unitaire décentralisé
<b>Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004</b>	Portant Orientation de la décentralisation
<b>Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004</b>	Fixant les règles applicables aux communes
<b>Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004</b>	Fixant les règles applicables aux régions
<b>Loi n°2006/005 du 14 juillet 2006</b>	Fixant les conditions d'élections des sénateurs
<b>Loi n°04, du 14 juillet 2006</b>	Fixant le mode d'élection des conseillers régionaux
<b>Loi, 2006, du 29 décembre 2006</b>	Portant création, organisation et fonctionnement d' " <i>Élections Cameroon</i> ", (ELECAM)
<b>Loi n° 2019/024</b>	Portant code général des collectivités territoriales décentralisées.

Source : Ngane, *La décentralisation au Cameroun...*, p. 16.

Sur ce tableau, apparaissent certaines reformes du processus de décentralisation au Cameroun. Il convient de noter que la date de 1972<sup>275</sup> est historique en matière de décentralisation au Cameroun. C'est cette date qui constitue la base actuelle de la constitution révisée, fondement de la décentralisation innovée<sup>276</sup> depuis 1996. Cette date marque aussi la

275 Lois n° 72/270 du 2 juin portant promulgation de la constitution de la République unie du Cameroun.

276 Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution. Article 1, alinéa 2.

prise en compte légale de l'institution communale décentralisée au Cameroun depuis la période du Cameroun colonial et après l'indépendance. De même, au vu des différentes réformes de l'institution communale au Cameroun, l'on peut voir apparaître deux grandes parties de l'évolution du processus de décentralisation (la planification territoriale centralisée et la planification territoriale décentralisée).

## **II. CADRE PRATIQUE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI 2007-2020**

Le processus de décentralisation à Ngwei découle de la création de l'arrondissement de Ngwei en 2007. Ce fait est attesté par la majorité des populations de Ngwei, qui d'ailleurs pour eux, l'artisan principal de cette action fut Joseph Mboui, fils de la localité. Aux cours de nombreuses négociations avec le pouvoir central, la commune de Ngwei est consacrée suivant le décret du 23 avril 2007. Cette date marque le début du processus de décentralisation dans cette commune. La mise en œuvre du transfert<sup>277</sup> des compétences, des ressources s'est suivie quelques mois après avec la mise en place du conseil municipal<sup>278</sup>. Cette partie de l'étude est inhérente à l'évolution de l'institution communale de la municipalité de Ngwei, à l'évolution de ses comptes administratifs, et aux acteurs du processus décentralisation de ladite commune.

### **A. L'évolution de l'institution communale a Ngwei**

Le décret d'avril 2007<sup>279</sup> consacre l'institution communale aux 29 villages des cantons YAbii-Ndogbessol et Bassa-Etouha, territoire jadis rattaché à l'ex-commune rurale d'Edéa (Batombè). Tout de suite, la jeune commune est confrontée au problème d'infrastructures devant abriter l'institution communale.

A titre d'illustration, les photos 6 et 8 ci-dessous montrent l'évolution des infrastructures de l'institution communale de Ngwei, La photo du milieu est l'illustration de l'inauguration de la commune de Ngwei par le tout premier maire R. Manyinga épouse Dina Ndoumbé, entouré des populations venues de tout bord et des autorités administratives (Préfet du département de la Sanaga-Maritime : Abate Edi'i et le Sous-préfet de Ngwei ; Armand Anaba Bekono).

---

277 Yalanga, *Guide en gestion communal...*, p. 24.

278 *Ibid.*, p. 21.

279 Décret n° 2007/115, du 23 avril 2007, portant création des nouveaux arrondissements.

**Photo 5 : Ancien bâtiment de la mairie de Ngwei 2007-2013**



**Source :** Archives de la commune de Ngwei.

La photo ci-dessus montre la case communautaire de Makondo. Dotation du Ministère de l'Agriculture, elle fut réquisitionnée<sup>280</sup> en 2007 pour servir de tout premier hôtel de ville de Ngwei. C'est le local où loge actuellement la gendarmerie de Ngwei. Cette situation va durer jusqu'en 2012<sup>281</sup> avant l'inauguration du nouveau bâtiment de la commune de Ngwei.

---

280 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

281 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 16.



**Photo 6 : Inauguration de l'hôtel de ville de Makondo, 07 septembre 2013**



Source : Archives de la commune de Ngwei.

Ci-dessus, cette photo retrace un fait historique dans le processus de décentralisation à Ngwei. Depuis l'avènement de la commune, la construction de l'hôtel de ville et son inauguration ont été les tous premiers événements de grande envergure dans la municipalité. Ce qui a favorisé une forte mobilisation des personnes qui étaient depuis dubitatives<sup>282</sup> sur la valeur et l'importance de la nouvelle institution. Convaincues par l'ampleur des faits, les populations sont venues de tout bord et se sont retrouvées dans l'ambiance festive de l'inauguration de l'hôtel de ville à Makondo. On peut voir sur cette photo le joyeux architectural, le ruban de tissu aux couleurs du drapeau national, expression de l'inauguration du nouveau bâtiment et enfin une photo de famille prise en date du 07 septembre 2013<sup>283</sup>. Du côté droit de la photo, se tiennent les autorités administratives ; visiblement, on aperçoit le représentant local de l'administration (Abate Edi'i ; préfet de la Sanaga Maritime qui coupe le ruban de tissu) et à côté de lui, Rita Mayinga épouse Dina Doumbé (maire en exercice à la commune de Ngwei de 2007 à 2013).

282 Jean Perrié Massoda, 41 ans facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 juillet, 2019.

283 *Idem*.

**Photo 7 : Bâtiment actuel abritant l'institution communale de Ngwei**



**Source :** Cliché Jean Daniel Emvana, Makondo I, avril 2021.

Cet édifice sur la photo est l'hôtel de ville de la commune de Ngwei. Les travaux de construction ont été financés par le FEICOM à hauteur de 93 959 840<sup>284</sup> F CFA. Elle abrite plusieurs services parmi ceux-ci ; des affaires sociales, des infrastructures, du maire, d'adjoint au maire, du receveur municipal, d'éducation, du sport, d'environnement et développement et enfin le service des finances.

### **B. Evolution des comptes administratifs de la commune de Ngwei 2009-2010, 2013-2014, 2019**

Les comptes administratifs de la commune de Ngwei pour 06 années non consécutives suivant les exercices budgétaires 2009-2010, 2012-2014 et 2019 sont de nature à renseigner sur la capacité de la commune à parvenir à un niveau de mobilisation optimale et satisfaisante des ressources et à réaliser les investissements subséquents. La structure des recettes de fonctionnement<sup>285</sup> et d'investissement, leur évolution et le taux d'exécution desdites recettes font l'objet de notre étude du processus de décentralisation dans la commune de Ngwei dans cette partie de la recherche.

284 Enquêtes de terrain, mars 2021.

285 ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, exercices 2012- 2014.

## 1. Structure des comptes administratifs de la commune de Ngwei en six ans

La structure de l'évolution des comptes administratifs que nous analysons s'étend sur une période de 06 années (2009-2010, 2012-2014 et 2019). L'absence de certains exercices budgétaires annuels est la conséquence d'un manque de sources concordantes devant apporter plus de précisions à cette étude.

**Tableau 6 : Structure de croissance des recettes de fonctionnement et d'investissement exprimés (en F CFA) des comptes administratifs de la commune de Ngwei, 2009-2010, 2012-2014 et 2019**

Exercices	2009	2010	2012	2013	2014	2019
Fonctionnement (FCFA)	37579000	60289000	73 850000	55984000	11022900	345546000
Investissement (FCFA)	35860000	58728000	27500000	71101000	103100000	345350000

Source : ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, exercices 2009-2010, 2012- 2014, 2019.

Sur le tableau ci-dessus, les recettes de fonctionnement des comptes administratifs de la commune de Ngwei, après fléchissement en 2009 et 2013, ont presque doublés dans les années qui suivaient. Les recettes totales de fonctionnement des comptes administratifs de la commune de Ngwei pour les exercices budgétaires 2009-2010, 2012-2014 et 2019 s'élèvent à un montant total de 574 350 900 FCFA<sup>286</sup> pour un taux de croissance de 1, 04 % des recettes de fonctionnement en 6 exercices.

Quant aux recettes<sup>287</sup> d'investissement de 2009-2010, 2012-2014 et 2019 des CA de la commune de Ngwei, elles sont constituées, pour la plupart, des transferts ressources de l'Etat à la commune. Pour les recettes totales d'investissement dans la commune de Ngwei des exercices 2009-2010, 2012-2014 et 2019, la somme s'élève à 641 639 000 F CFA, soit un taux de croissance de 9, 35% en 6 exercices.

## 2. Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2014 et 2019

Suivant la structure des comptes administratifs de la commune, pour 06 années budgétaires, il est possible de présenter l'évolution<sup>288</sup> comparée des recettes de fonctionnement (RF) et des recettes d'investissement (RI) de la commune, chaque année au cours des six exercices. Pour se faire, il est nécessaire de tracer un histogramme groupé pour mettre en

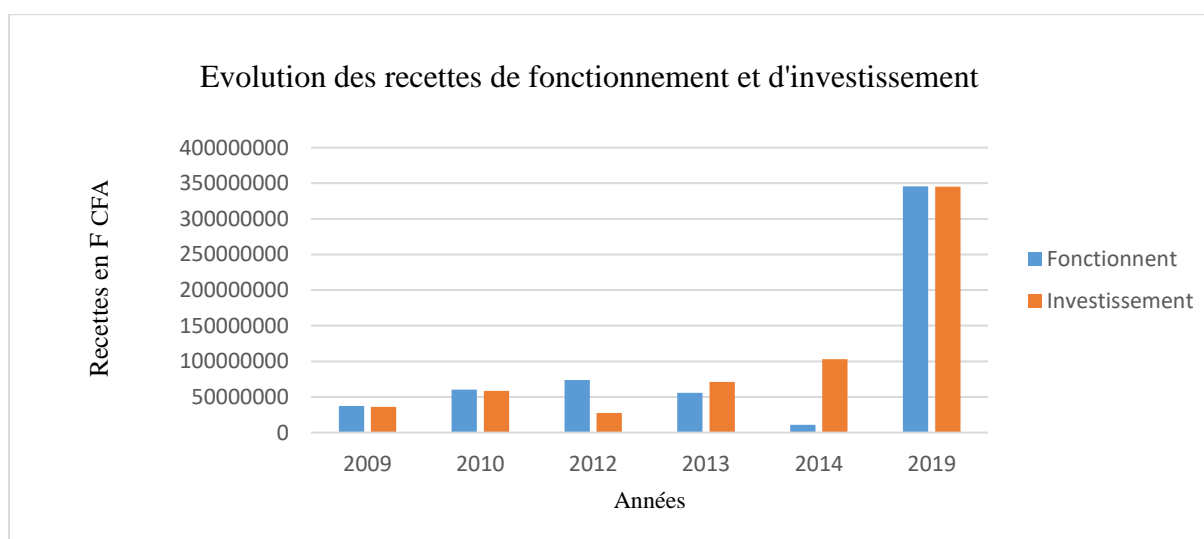
286 ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, exercices 2012- 2014.

287 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 77.

288 *Ibid*, p. 78.

évidence l'évolution de ces recettes d'investissement et de fonctionnement. Par la suite une autre figure, l'histogramme en secteur, est tracé. Elle illustre le taux de croissance comparé des recettes d'investissement et des recettes de fonctionnement selon la période circonscrite ci-dessus. Soit 1,04 % représentant la croissance des recettes de fonctionnement et 9,35% la croissance des recettes d'investissement, pour un taux de croissance total d'investissement et de fonctionnement de 2009-2010, 2012-2014 et 2019.

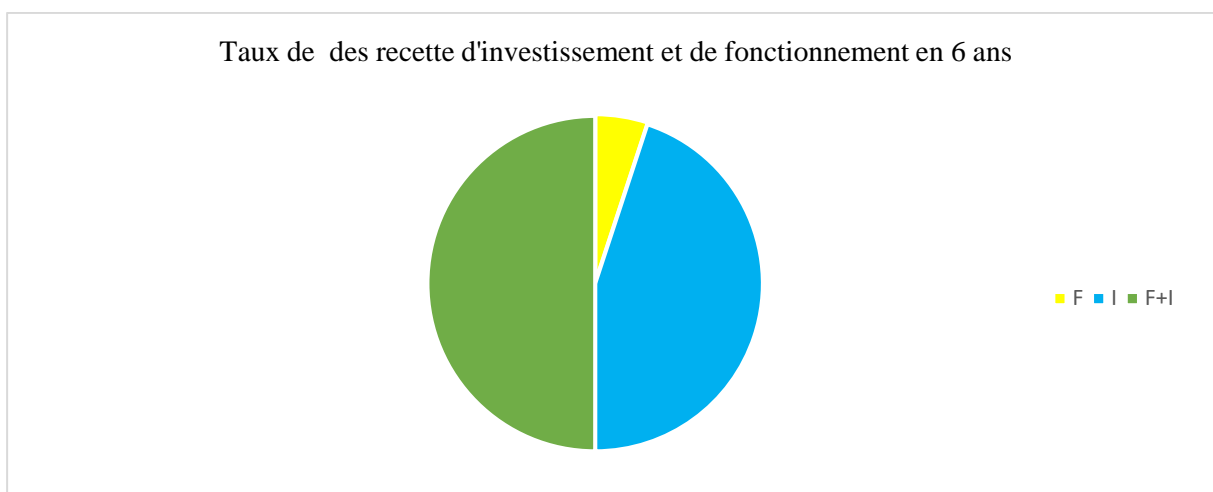
**Figure 1 : Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement de la Commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2014 et 2019**



**Source :** Graphique réalisé à partir des données du tableau 9.

La figure 1 ci-dessus représente le contenu du compte administratif de la commune de Ngwei en 6 exercices, à savoir 2009-2010, 2012-2014 et 2019. Il se dégage que les recettes connaissent un accroissement significatif ; ceci pour des raisons multiples. Parmi les plus marquantes, nous pouvons citer : le rehaussement des CAC, une plus-value dans la rentabilisation des ressources et un plaidoyer constant de l'exécutif municipal auprès de l'Etat.

**Figure 2 : Taux de croissance des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2014 et 2019**



**Source :** Graphique réalisé à partir des données du tableau 9.

Pour la figure 2, le faible taux de croissance des recettes de fonctionnement au détriment du taux de croissance élevé des recettes d'investissement attestent que les recettes de fonctionnement dans la commune de Ngwei subissaient les conséquences de l'incivisme<sup>289</sup> fiscal de la part des populations. Certaines taxes et produits fiscaux ne sont pas appliqués dans la commune. Aussi certaines ressources dédiées au fonctionnement de la commune ne sont pas décentralisées pour permettre à la commune de jouir véritablement de son autonomie financière pour le fonctionnement. Il est constaté que la commune de Ngwei ne dispose pas de ressources propres pour son fonctionnement. Par exemple, on peut le constater dans la période 2009 et 2012 que, la majorité des recettes de fonctionnement est constituée des CAC.

Les recettes d'investissement occupent dans le secteur une place importante du fait de leur croissance. Elles sont tirées des contributions volontaires des communautés ou ONG, des contributions reçues pour l'investissement, des subventions reçues de l'Etat, des subventions d'équipement reçues du FEICOM, de la dotation générale décentralisée et autres subventions d'équipement et d'investissement national.

### **C. Les acteurs de la décentralisation de Ngwei**

Les acteurs du processus de la décentralisation dans une collectivité territoriale sont ceux-là qui sont incontournables dans l'implémentation de ladite politique<sup>290</sup>, ce sont les acteurs de développement mis en place par le processus de décentralisation. En effet, leur niveau

289 ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, exercice 2010.

290 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

d'intervention dans les domaines de développement local est défini sur la base des différents atouts que regorge la commune de Ngwei. Ils participent au rayonnement de la commune. Nous distinguons dans la commune de Ngwei parmi les acteurs de la décentralisation les partenaires de développement et les acteurs locaux de développement<sup>291</sup>.

### 1. Les institutions d'appui à la décentralisation de la commune de Ngwei

Les partenaires du processus de décentralisation dans la commune de Ngwei sont des organismes intervenant dans la commune dans les domaines d'actions variés afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Le tableau ci-dessus présente ces différents partenaires et leurs domaines d'interventions.

**Tableau 7 : Synthèse des principales institutions intervenant dans la commune de Ngwei**

Projets/ Programmes	Domaines d'interventions
<b>FEICOM</b>	- Appui au développement de la commune
<b>PNDP</b>	- Appui à la décentralisation - Promotion du développement local participatif
<b>ACEFA</b>	-Accompagnement des communautés à l'amélioration des récoltes
<b>PIDMA</b>	Appui au développement local

Source : MINEPAT, *Plan communal...*, p. 57.

Sur ce tableau nous recensons, 04 organismes en charge d'accompagnement de la population de la commune de Ngwei dans le processus de développement décentralisé. Ils comprennent :

- le FEICOM qui intervient sur l'aspect financier ;
- le PNDP qui œuvre dans l'appui technique à certains projets et leur financement ;
- le PIDMA et l'ACEFA dont le premier œuvre pour le développement des marchés et le second agit dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité et des exportations familiales.

En dehors de ces partenaires, à Ngwei nous avons un autre organisme qui soutient les projets des jeunes. C'est le PEA-jeune. Il intervient dans le cadre de de la promotion de

291 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 57.

l'entreprenariat agropastoral jeune. En un seul mot, la présence de tous ces organismes dans la commune de Ngwei atteste la vitalité de la politique décrite dans ce sujet de recherche.

## **2. Les acteurs locaux de la décentralisation de la commune de Ngwei**

Par acteurs locaux de la décentralisation dans la commune de Ngwei, on entend les natifs ou résidents à Ngwei qui participent au développement économique et social de la commune. Ceux-ci s'organisent plus généralement en association de développement, les principales sont la diaspora de suisse qui milite pour les œuvres sociales de développement notamment ; les primes aux meilleurs élèves en nature et en espèce, la maintenance du réseau électrique dans les établissements publics. Certaines associations de la localité ne sont pas en marge de cet élan de cœur ; le RAFAN (Réseau des associations Féminine de l'Arrondissement Ngwei). Cette association est la plaque tournante de développement de toutes les associations de l'arrondissement, la présidente s'appelle ; Monique Ngo Mbock épouse Epouner à coté de ses associations, les (GICS, coopératives...), les conseillers municipaux.

## **3. Les associations de développement économique et social**

La plupart des associations de développement économique et social dans la commune de Ngwei développent l'agriculture et l'élevage. Le tableau suivant est une illustration des différentes associations de développement et leur domaine d'intervention.

**Tableau 8 : Associations et GICS intervenant dans la Commune**

Villages	Associations	GICS	Domaine d'activités
Bitouktouk	CFR		solidarité, entraide
		GIC AMOBIT	Agriculture, élevage
Dingombi		CEAC, CFR, CODEDIN	Agriculture, élevage
Ebombé		ADSM	Agriculture, élevage
Etouha centre	AJEC, CODEM		
Ekonde		CODEI, GIC AFEFII, GICMM, GIC Solidarité	Agriculture, élevage
Lep-likung	BIKOCAMJALL	GIC MO PROCALCUL	Agriculture, élevage
Lep-nyock		CODELN, CODELE	Agriculture, élevage
Log bamal		CODAP	Agriculture, élevage
Logbii	CODEL, AFEFILL ANDOBI		solidarité, entraide
		GIC NOUDYLO	Agriculture, élevage
Makondo II	AFIMAC		solidarité, entraide
		GIC LA MOISSON	Agriculture, élevage
Mandjap		GIC APAMAC	Agriculture, élevage
Mapan	ASEDENKO SM FV		solidarité, entraide
Mapubi	CODEMA, AMELIMA, FR		solidarité, entraide
Mbamble	AJAM		solidarité, entraide
Mbandjock	AFELB, AHOLB ALM, CODEM		solidarité, entraide
Ndokok-pubi	FCUFA SA		solidarité, entraide
Ndjock-loumbe I		GIC NOVA	Agriculture, élevage
	AFELN		solidarité, entraide
Ndjock-loumbe2	ALN, COVINL, AUPEN		solidarité, entraide
Ngwei I		COOPCO PROBAPAN,SOCOPADOM, GROJEUREN,APROVN,CODENI,CR N	Agriculture, élevage
Pout –biteng	AJDR		solidarité, entraide
Seppe	AJAS		solidarité, entraide
Solopa		GIC SODONY	Agriculture, élevage
Song- Mbock	CODESM AHFSB		solidarité, entraide
Song ndong		GIC PALMA,GIC AFIFERSON, GIC PALMA,GIC SALEN	Agriculture, élevage

Source : MINEPAT, *Plan communal...*, p. 59.



A l'analyse des données de ce tableau on note une prépondérance des activités dans le domaine agricole dans certains villages d'une part, et de d'autre part, de l'élevage dans d'autres localité. Certains villages, par exemple ; Digombi, Ebombè, Ekondè ont plus intégré l'agriculture et autres ont très vite saisi les enjeux de la décentralisation en élevage. Ils ont mis en place les GIC pendant que d'autres villages se démarquaient par la mise sur pied des associations de développement. La pluralité des activités agricoles et de l'élevage traduit l'intérêt que la commune de Ngwei porte sur les deux modes de production pour son décollage économique et social.

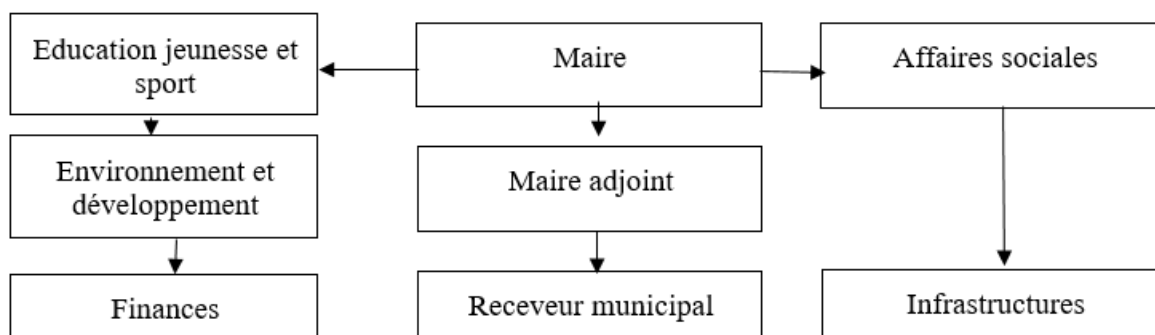
#### 4. Les conseillers municipaux de la commune de Ngwei de 2007-2020

Comme partout ailleurs au Cameroun, le conseil municipal<sup>292</sup> de la commune de Ngwei comprend :

-l'organe délibérant constitué des conseillers municipaux qui statuent et délibèrent les affaires de la commune ;

-et l'organe exécutif qui comprend le maire de la commune, chargé d'exécuter les délibérations du conseil municipal. Pour impulser de manière efficiente la dynamique de décentralisation dans la commune de Ngwei les différents maires ont toujours adopté l'organigramme l'organigramme que montre le tableau ci-après.

**Tableau 9 : Organigramme de la commune de Ngwei**



Source : Enquêtes de terrain, septembre 2021.

292 Lois n°2019/024, du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités décentralisées. Article 165-198, alinéa 1.

Cette figure est une représentation des postes de travail<sup>293</sup>, non seulement de chaque conseiller municipal, mais aussi de l'ensemble du personnel de la commune de Ngwei. Elle indique bien évidemment que le maire est l'exécutif communal. C'est-à-dire qu'il définit toute la politique de la commune. Par ailleurs, de 2007 à 2020 sur une période de deux mandats la commune de Ngwei a eu 50 conseillers<sup>294</sup> municipaux, soit un total de 25 conseillers par mandat comme le montre le tableau ci-dessous

Le tableau en annexe liste les deux conseils municipaux des deux mandatures de la commune de Ngwei entre 2007 et 2020. La première mandature commence en 2007 et s'achève en 2012. Il s'agit de la phase expérimentale<sup>295</sup> du conseil municipal dans la commune. Dans cette phase expérimentale, il a été remarqué que le conseil municipal était mixte. l'approche genre n'est pas mis de côté, constitué de cinq femmes. C'était l'implémentation de l'égalité de sexe dans la gestion des affaires publiques locales à Ngwei.

A la deuxième mandature qui date de 2013-2020, commence la phase de maturation<sup>296</sup> du conseil municipal de la commune de Ngwei. Il a été observé sur le terrain une certaine stabilité du conseil avec les conseillers municipaux élus pour un deuxième mandat. Ils étaient environ au nombre de dix conseillers ; Anatole Nguidjol, Jacques Ntep, Laurent Pouth Bell, Jeanne Ngo Lingom épouse Bikai, Guillaume Alexandre Mongosso, Mayo Mbock, Jean Bosco Nack, Rita Ngo Manyinga épouse Dina Doumbé, Monique Ngo Mbock épouse Epouner, Philomène Ngo Ngoi épouse Llouga). Ces derniers ont acquis une certaine expérience à leur premier mandat et ont été encore sollicités par les populations pour consolider l'expérience acquise au bénéfice du développement de la commune. En 2013, l'expression du dynamisme de la commune de Ngwei pour la décentralisation est marquée par l'innovation au sein du conseil municipal des nouveaux conseillers et de l'exécutif municipal. Ce qui montre que la politique de décentralisation est en marche dans la commune de Ngwei.

A la fin de ce chapitre, il est noté que, le processus de décentralisation est une vieille politique au Cameroun. Cette approche date depuis l'évocation des premières administrations à caractère décentralisées on a ; la mise en place des *locals authorities*, en 1920 au Cameroun britannique et en 1941, la création des communes urbaines au Cameroun français. A cet effet,

---

293 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement, entretien à la mairie de Ngwei, 03 août 2021.

294 Décret n° 2008/0752 PM du 24 mars 2008.

295 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

296 *Idem*.

La décentralisation au Cameroun reste théorique à cause du non-respect du principe démocratique qui est l'essence de leur existence même. Sa pratique n'a pas toujours cadré avec sa définition, son objectif, ses principes et ses enjeux. Au Cameroun en général et plus particulièrement dans la commune de Ngwei, la décentralisation est un processus inachevé à parfaire, les différentes réformes peuvent l'attester. Au demeurant, En 2007, la commune de Ngwei est créée aussitôt, elle a lancé le processus de décentralisation. Il ne restait qu'à saisir les opportunités de ladite politique pour le développement local de Ngwei, d'où le chapitre suivant.

**CHAPITRE III : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU SERVICE DU  
DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE NGWEI**

Ce chapitre explore la question d'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Ngwei par la décentralisation. Son analyse passe par la question de mobilisation<sup>297</sup> des ressources financières dédiée au développement local de Ngwei, la présentation de la dynamique du développement économique et social de la commune, l'investissement pour l'équipement propre à la commune, l'offre des services de la mairie et la contribution des exécutifs municipaux au développement local.

## **I. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE DE NGWEI**

### **A. Recouvrement des ressources**

En plus des ressources transférées, il existe les ressources propres de la commune, constituées essentiellement des centimes additionnels communaux (CAC)<sup>298</sup>, distribués trimestriellement par le FEICOM, de Redevance Forestière Annuelle (RFA) et de l'impôt libérateur des activités commerciales<sup>299</sup>.

Les CAC sont une péréquation<sup>300</sup> nationale de tous les centimes additionnels indexés à certains impôts tels que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et la patente. La répartition est faite trimestriellement suivant le poids en termes de démographie et de niveau d'enclavement. Une action communale sur le recouvrement des CAC est impossible<sup>301</sup>, car ceux-ci sont directement virés dans les comptes de la commune.

La redevance forestière annuelle est une source de revenu très importante pour une commune forestière comme Ngwei. Elle est calculée sur la base des superficies autorisées à être exploitées par le Ministère des Forêts<sup>302</sup> et de la Faune et est centralisée dans la cellule de sécurisation des recettes forestières. Le recouvrement de cette recette est, pour la commune de Ngwei, la chose la plus difficile suivant le constat fait par les deux premiers exécutifs

---

297 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 19.

298 Selon une analyse des Comptes Administratifs des exercices de 2012, 2013, 2014.

299 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

300 Décret n° 2011/1731/PM du 18 juillet 2011 fixant les modalités de centralisation, répartition et de reversement du produit des impôts communaux soumis à la péréquation.

301 Ngock Ngock, 63 ans, ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

302 Arrêté conjoint n° 00076/MINAT/ MINEFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines. Chapitre I, article 3,

communaux<sup>303</sup>. Malgré le crédit affiché de plus de 100 millions<sup>304</sup> à la cellule et toutes les revendications introduites, la commune n'a pu entrer en possession de ces recettes. La solution pour l'Etat soucieux d'une décentralisation réussie : "Il serait sans nul doute de procéder également à la décentralisation de ce recouvrement<sup>305</sup>" a pensé l'ex maire Ngock Ngock.

Par contre, l'autre ressource des recettes propres, l'impôt libérateur en l'occurrence, est beaucoup trop sensible au dynamisme de la commune. C'est à travers lui que se mesure la portée exacte de la décentralisation et le niveau de civisme fiscal des populations. L'assiette de cet impôt dans la commune de Ngwei est constituée des palmeraies et des pressoirs des agriculteurs, des boutiques des commerçants et des débits de boisson<sup>306</sup>. L'action en recouvrement de cet impôt est mitigée. Tout au moins en ce qui concerne l'impôt libérateur des exploitations agricoles, la commune ne dispose d'aucun moyen coercitif pour influencer les exploitants, car ne pouvant pas sceller un champ. Sur ces entrefaites, la commune de Ngwei a pris le risque d'expérimenter l'utilisation des chefs de village en tant que régisseurs de recettes en leur remettant, en début d'exercice, les bulletins d'émission des contribuables de leur village pour les associer à l'action en recouvrement. Chez certains, l'enveloppe des bulletins restait intacte jusqu'en fin d'année. Il serait judicieux de prévoir une motivation pour les chefs sollicités et qu'on ferait voter comme délibération du conseil municipal.

### **1. Les sources de financement de la commune de Ngwei**

Depuis sa création, les recettes d'investissement et les recettes de fonctionnement de la commune de Ngwei<sup>307</sup> laissent entrevoir les sources de son financement. Malgré l'insuffisance des recettes, des sources de financement<sup>308</sup> se structurent comme suit :

-les produits des recettes fiscales : dans la commune de Ngwei, ils comprennent (l'impôt libérateur, la contribution des patentes, des licences, des redevances forestières, le droit de timbre automobile, la taxe foncière sur la propriété, et les centimes additionnels) ;

-les produits des taxes : il existe deux types de produits de taxes : la taxe communale directe et la taxe communale indirecte. Les produits de taxes communales directes comprennent : la taxe d'eau, de l'éclairage public, de l'enlèvement des ordures ménagères,

---

303 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

304 *Idem*

305 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

306 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei mairie de Ngwei, 03 août 2021.

307 ACN, Comptes administratifs de la commune de Ngwei, exercice 2019.

308 ACN, Comptes administratifs de la commune de Ngwei, exercice 2019.

du fonctionnement de l'ambulance municipale, la taxe des produits de l'électrification. Il faut noter que cette taxe communale directe, depuis la création de la commune, les archives<sup>309</sup> n'affichent pas qu'elles sont appliquées sur les recettes de fonctionnement de la commune. Cependant, les produits de la taxe communale indirecte de la commune de Ngwei s'appliquent sur la taxe de développement local (d'hygiène et salubrité, du droit de fourrière, de la place sur le marché, le droit de permis de construire, d'occupation des parcs de stationnement, la taxe sur le spectacle, le droit de stade, la taxe sur la publicité, le droit de timbre communal, la taxe de transport de produits, la taxe des armes à feu, et des tickets de quai) ;

- les produits d'exploitation : ils sont constitués de loyer des immeubles, des concessions, de la taxe des produits des bibliothèques et des recettes des services ;

- le transfert reçu de l'Etat pour les subventions de fonctionnement de la commune (la dotation générale décentralisée).

Quant aux recettes de d'investissement dans la commune de Ngwei, les sources de financement proviennent de :

- de la contribution volontaire des communautés<sup>310</sup> ou des ONG aux dépenses d'investissement ;

- des autres contributions reçues pour l'investissement ;

- des subventions d'équipement reçues de l'Etat ;

- des subventions d'équipement reçues du FEICOM ;

- de la dotation générale décentralisée pour l'investissement et autres subventions d'équipement et d'investissement reçues.

## **2. L'évolution des recettes par habitant dans la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2013 et 2019**

A l'analyse du total des recettes de fonctionnement et d'investissement pendant une période de (6) exercices budgétaires dans la commune de Ngwei, il nous revient d'évaluer l'impact de ces recettes par habitant pour les exercices de 2009-2010, 2012-2013 et 2019. L'objectif de cette analyse est de voir le degré d'attention que l'homme de Ngwei accorde au développement de sa localité.

---

309 ACN, Comptes administratifs de la commune de Ngwei, exercices 2009-2010, 2012-2014, 2019.

310 Ngoock Ngoock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

### 3. Structure des recettes de fonctionnement et d'investissement par habitant dans la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2013 et 2019

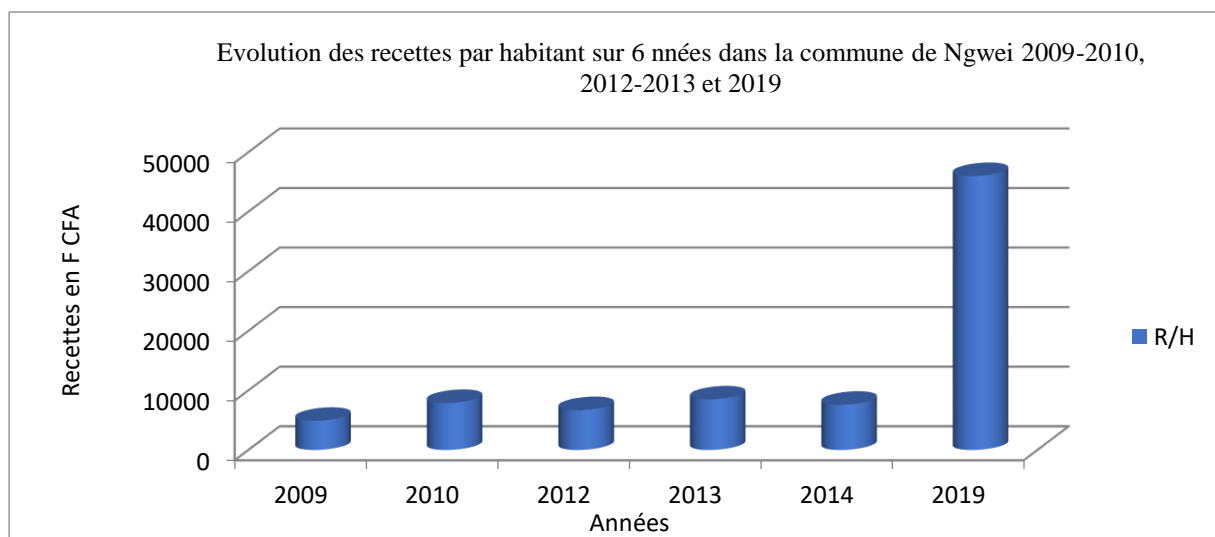
Considérant que la population de la commune de Ngwei est estimée environ à (15 000) âmes<sup>311</sup>, l'évolution des recettes par habitant sur une période de 6 ans (2009-2010, 2012-2013 et 2019), se structure sur le tableau suivant.

**Tableau 10: structure de l'évolution des recettes par habitant (r/h) dans la commune de ngwei 2009-2010, 2012-2013 et 2019**

Années	2009	2010	2012	2013	2014	2019
R/H	4900	7900	6700	8500	7600	46000

Source : ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, exercices 2009-2010, 2012- 2014, 2019.

**Figure 3: Evolution des recettes par habitant sur 6 années dans la Commune de Ngwei 2009-2010, 2012-2013 et 2019**



Source : Graphique réalisé sur la base des données du tableau 14.

La figure ci-dessus montre l'évolution des recettes par habitant dans la Commune de Ngwei de 2009-2010, 2012-2014 et 2019 ; ce qui, quelque part, démontre également l'amélioration de la faculté contributive des populations locales au développement de leur commune. Certaines raisons peuvent expliquer cet engouement des populations de la commune de Ngwei. Par exemple, on observe une implication de plus en plus poussée de l'élite<sup>312</sup> locale dans les problèmes. Cela s'est manifesté notamment par la création des fora d'échanges dans les réseaux sociaux tels que Mahol ma Ngwei, Emergence, Ndog Ndjèl... et les contributions

311 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 22.

312 Ngoock Ngoock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.



concrètes de cette élite à certains projets de développement comme celui de l'électrification de la route Makondo-Etouha pour lequel la commune a pu collecter (03) millions de francs CFA<sup>313</sup>.

Cet engouement des populations démontre également à souhait que celles-ci adhèrent davantage au principe de participation ou de contribution au développement. Ceci participe donc à consolider l'autonomisation<sup>314</sup> de l'institution communale sur le plan financier et, par conséquent, l'économie locale, sociale et solidaire. Le renforcement de ces mécanismes booste la contribution des populations de Ngwei au développement afin, que l'amélioration des conditions de vie de ces dernières soit plus une réalité tangible.

## **B. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE DE NGWEI**

Le développement des activités de l'économie sociale dans une commune est le fondement de la décentralisation<sup>315</sup>. Convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte<sup>316</sup> ainsi que la compétitivité que leur bonne qualité génère, la commune de Ngwei a investi dans les secteurs de l'économie locale suivant principalement les infrastructures routières, les activités commerciales, l'électrification de Ngwei, les activités agricoles, les infrastructures hydrauliques, l'éducation, et le développement sanitaire.

### **1. Le développement de l'infrastructure routière**

L'Etat<sup>317</sup> accorde une attention particulière à l'entretien des routes dans les communes avec une dotation annuelle constante de 27 millions par le truchement du Ministère des Travaux Publics (MINTP). En même temps que le Fonds Routier, la Cellule de ce ministère finance les projets de route plus ambitieux. C'est la commune, aidée par la délégation départementale, qui s'occupe des études techniques du tronçon de route à réhabiliter<sup>318</sup>.

Le réseau routier de la commune de Ngwei est satisfaisant. Il facilite la mobilité des personnes et l'écoulement des produits de toute nature dans l'espace communal. La réussite de

313 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei 03 août 2021.

314 *Idem*.

315 Ngane, *La décentralisation au Cameroun*, pp. 40-59.

316 MINEPAT, *Plan Communal...*, p. 72.

317 Arrêté n° 006/MINTP du 12 novembre 2010 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercices des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que de construction, d'entretien et de gestion des bacs de franchissement. Article 17.

318 MINEPAT, *Plan Communal...*, p.72.

ces objectifs découle des orientations stratégiques à court et à moyen terme<sup>319</sup> des programmes fixés par la commune pour assurer l'entretien des routes. Les résultats de cet effort fourni sont la baisse du coût du transport, nettement réduit de 60 % par rapport à la période d'avant 2007<sup>320</sup>. Les biens de première nécessité sont disponibles dans tous les villages de l'espace communal. Grâce à la mise en place d'une stratégie<sup>321</sup> pertinente d'intervention, un accent particulier a été mis sur la responsabilisation et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage routier<sup>322</sup> au moyen du respect de la planification et de la programmation à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention. Cette stratégie privilégiait le respect des standards des travaux au détriment des opérations de saupoudrage. Sur ce plan, la commune de Ngwei a eu, chaque fois, recours aux partenaires qualifiés du sous-secteur travaux publics. La carte routière ci-dessus de la commune de Ngwei qui fait ressortir les routes réhabilitées dans l'espace communale.

---

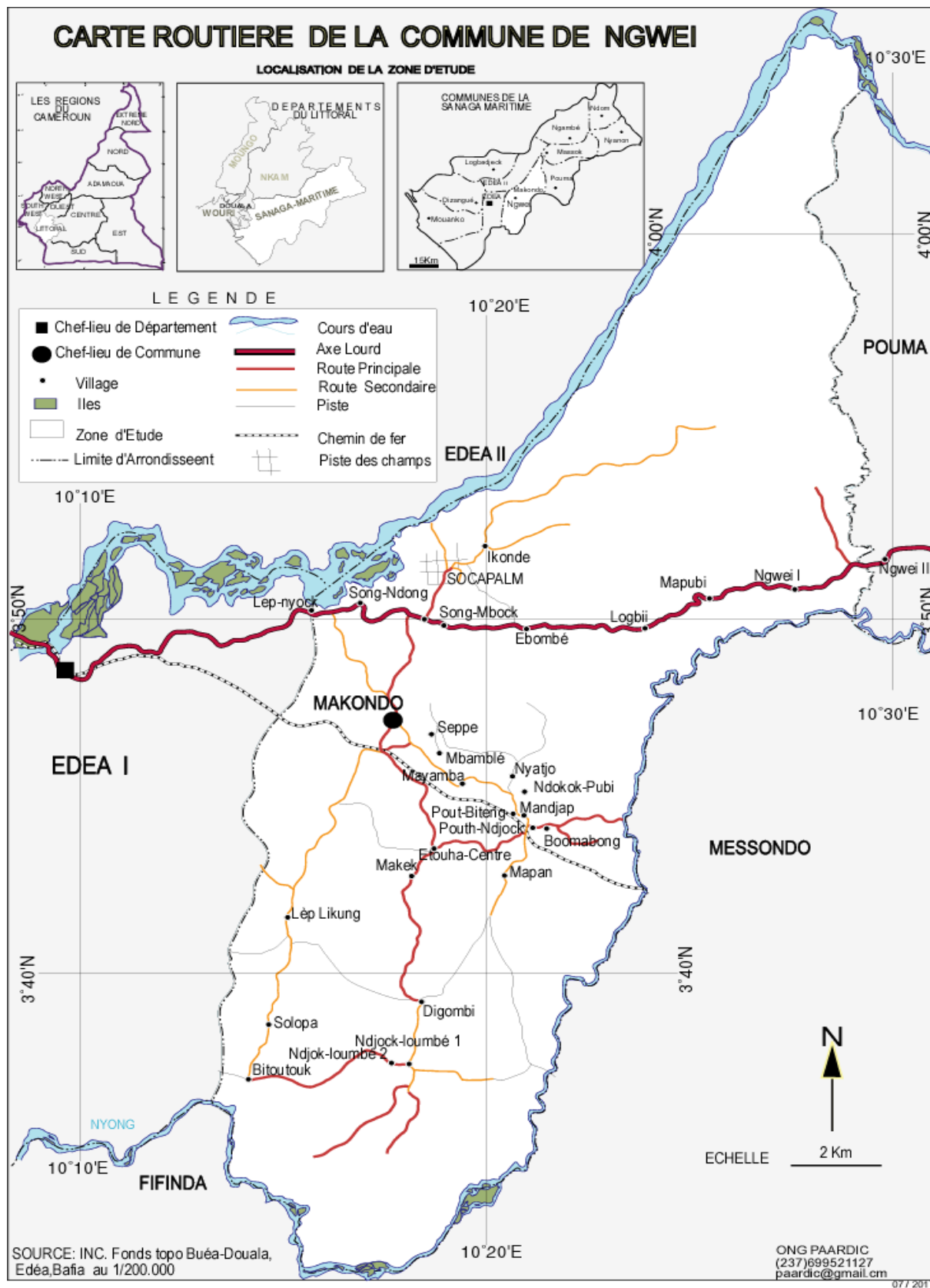
319 MINEPAT, *Plan Communal...*, p.72.

320 *Ibid.*, p.72.

321 ACN, Réalisations de la commune de Ngwei, 2013-2014.

322 D'après certaines sources, des innovations ont été constatées dans la commune après 2007. Ngwei tait une zone enclavée avant 2007. Après 2007, le réseau routier a été réhabilité et reste entretenu par les experts du Ministère des Travaux publics et du secteur privé du même domaine.

CARTE 2 : Réseau routier de la commune de Ngwei



Source : ACN, “ Plan communal de Développement ”, Draft de la commune de Ngwei, 2018, p.101.

Ngwei est desservi par trois types de routes, pour la mobilité des biens et des personnes. Ces routes constituent le réseau routier de la commune. On a l'axe bitumé, d'environ 44 kilomètres (sur l'axe lourd Douala-Yaoundé), elle traverse environ 8 villages ( Ngwei I et II, Mapubi et Logbii, Ebombè, Song-Mbock, Song-Ndng, et Lep-Nyock), entre l'arrondissement de Pouma et celui d'Edéa 1<sup>er</sup>. Ensuite, il y l'axe principal qui dessert les villages Song-Mbock, Makondo, Mayamba, Etouha, Digombi, Ndjoclumbè I et II, Makeck, Pouth-Ndjock, Boomabang et Bitoutouk. Enfin, les axes secondaires qui servent de bretelles reliant les villages reculés aux deux précédents axes par exemple, la bretelle Seppe Bitoutouk, Mapan-Mandjap passant par Boomabang, et Mandjab-Makondo. Ci-dessus, en illustration l'axe principale Song-Ndong-NdJoclumbè<sup>323</sup>.

**Photo 8 : Route principale Song-Ndong-Ndjoclumbè**



**Source :** Cliché Jean Daniel Emvana, Makondo, mars 2023.

Entre 2012 et 2013, les travaux de réhabilitations de l'axe principale à Ngwei ont été réalisés par la société Buns, sur une distance d'environ 166 km<sup>324</sup>. Avant l'aménagement, les travaux ont consisté à l'évaluation du coût total des travaux de cette route régionale n ° 3 et ont été estimés<sup>325</sup> à 468 558 000 F CFA. Au début des travaux de reprofilage, la société a d'abord procédé aux travaux d'aménagement de la route qui consistait à enlever des couches de la route

323 MINEPAT, *Plan communal de...*, p. 65.

324 *Ibid.*

325 ACN, les réalisations de la commune de Ngwei de 012 à 2019.

fissurées avant le mélange de matériaux de qualité pour une adhésion optimale des différentes couches à assurer durablement son trafic.

## 2. Le développement des activités commerciales à Ngwei

Le renforcement<sup>326</sup> des activités commerciales et la facilitation de la mise en place des infrastructures pour le développement des activités commerciales dans la commune de Ngwei ont constitué une priorité pour les deux premières mandatures de ladite commune de Ngwei. Trois marchés ont été réhabilités et 01 construit par la commune<sup>327</sup> du marché de Makondo avec construction des latrines publiques grâce à l'appui du PNDP, le marché de Mandjab , du marché de Ndjocklounge et de la construction d'un marché au PK16 de l'axe lourd. La construction des infrastructures pour le développement des activités commerciales dans la Commune a contribué à l'amélioration des revenus<sup>328</sup> des producteurs. Au moins 80% des producteurs ont vu leur revenu nettement s'améliorer. Des initiatives<sup>329</sup> sont prises chaque année pour améliorer l'offre des produits de base, la qualité du service et les infrastructures du sous-secteur commerce à Ngwei. Ci-dessous l'illustration du marché construit par la commune de Ngwei.

**Photo 9: Hangar de Marché**



**Source :** cliché Jean Daniel Emvana, Seppè mars 2023.

326 André Diyani, 43 ans, agriculteur, entretien à Mbamlè, du 08 juin 2021.

327 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo, entretien du 20 septembre 2021.

328 Arrêté n° 0000005/A/MINCOMMERCE du 02 mars 2011 portant sur le cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des marchés périodiques. Chapitre I, article 1,

329 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2019, en annexe.

Le hangar de marché de Séppè est situé en bordure de l'axe lourd. Ce hangar est l'un des célèbres des trois autres (Mandjab, Makondo, et Ndjolumbè) que compte l'arrondissement. Construit<sup>330</sup> en 2018 à hauteur de 24 000 000 F CFA, le hangar de marché de Séppè est la vitrine du développement des activités commerciale de la municipalité, car il est situé dans une zone carrefour de rencontre, non seulement des populations de Ngwei, mais aussi celles d'ailleurs. Ce hangar comprend : Une salle et une cour d'exposition, un magasin de stockage des marchandises et il est également électrifié.

### **3. L'électrification de Ngwei**

Pour combler le déficit en énergie électrique dans la commune de Ngwei, la mairie a mis en place la réalisation des programmes<sup>331</sup> d'entretien, de réhabilitation et de renforcement de la capacité de l'offre en énergie électrique dans la commune. La couverture en énergie électrique dans l'ensemble des villages de la localité s'est améliorée bien qu'elle demeure insuffisante compte tenu des problèmes techniques que rencontre ENEO sur le terrain. Pour pallier à cette déficience, la commune a pu se doter de 04 stations de plaques solaires de 30 KVA dans les villages Ndokok Pubi, Ebombe, Seppè et Mbamblè et une station de 90 KVA à Ndjocklounge en partenariat avec HUAWEI<sup>332</sup>. Cette dernière station, d'une plus grande capacité, constitue l'une des fiertés de la commune parce qu'elle fait tourner la petite unité de transformation de l'huile de palme et augure économiquement à un meilleur avenir. La photo ci-dessous est une illustration de la centrale à plaque solaire construite dans le village Mbamblè.

---

330 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2019.

331 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2019.

332 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo, entretien du 20 septembre 2021.

**Photo 10 : Centrale à plaques solaires**



**Source :** Cliché Jean Daniel Emvana, seppè, mars 2023.

Cette centrale à plaques solaires de Mbamlè sur la photo, comme celles de Ndokok Pupi, Seppè et Ebombè alimentent chacune en moyenne deux villages dans Ngwei. Ses différentes réalisations sont les fruits de la coopération décentralisée du Cameroun et de la Chine.

#### **4. Le développement des activités agricoles**

Ce sous-secteur comprend l'agriculture et l'élevage. L'agriculture est la principale activité des populations de la commune de Ngwei caractérisée par une faible productivité<sup>333</sup>. Malgré cela elle est restée au centre de la stratégie du développement local de la commune. Avec le soutien de certains partenaires du secteur agricole comme le MINADER, la commune a lancé des opérations d'attraction et de charme pour une agriculture moderne en organisant, chaque année, une mini foire au cours de laquelle les meilleurs producteurs agricoles sont récompensés<sup>334</sup>.

L'assistance des encadreurs du MINADER qui ont élaboré des fiches de passage par exploitation agricole a permis aux opérateurs du sous-secteur agricole d'avoir accès aux intrants (engrais, produits phytosanitaires, semences et plants de qualité) pour près de 400 producteurs

333 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 54.

334 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2014.

de la commune<sup>335</sup>. La commune a bénéficié de diverses formations<sup>336</sup> pour la préparation et le montage des dossiers de financement et de subvention auprès des organismes de financement (ACEFA, PEA-Jeune...) et reçoit des formations<sup>337</sup> sur les cultures telles que le maïs, la banane, le plantain, le cacaoyer, le palmier à huile et le manioc pour lesquelles les plants, les graines et les boutures sélectionnés sont régulièrement distribués. On peut se permettre de dire que l'agriculture de seconde génération dans la commune de Ngwei se met en place petit à petit et qu'il faut d'ores et déjà songer à la modernisation de l'outillage agricole<sup>338</sup>.

Le secteur de l'élevage<sup>339</sup> pêche et des industries animales présente une faible production animale et halieutique. Afin d'améliorer sa production, la commune<sup>340</sup> a soutenu les exploitants du secteur dans la création de 29 fermes et étangs piscicoles viables et productifs. L'implication du MINEPIA<sup>341</sup> a permis, d'une part, à la commune de Ngwei d'acquérir du matériel moderne de pêche et d'élevage au sein des GIC de l'espace communal et, d'autre part, le renforcement des capacités techniques et managériales des éleveurs et pisciculteurs. Par certaines formations, la mairie, le MINEPIA et d'autres partenaires du secteur ont assuré le bon fonctionnement des éleveurs en cherchant à rendre ce secteur efficace et crédible comme l'atteste certains rapports des différentes formations. Dans le même sens, la mairie n'a ménagé aucun effort pour encourager la dotation des structures en personnel d'encadrement et d'accompagnement, à faciliter l'accès aux intrants d'élevage et de pisciculture de qualité et à assurer les financements des GIC.

## 5. Le développement de l'infrastructure hydraulique

Conformément aux dispositions de l'arrêté<sup>342</sup> du 1<sup>er</sup> septembre 2010 du PM en matière d'alimentation en eau potable, la commune de Ngwei met un accent pour couvrir l'accès en eau

---

335 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

336 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 138.

337 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

338 *Idem*.

339 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 57.

340 Arrêté n° 2010/0015/ A/MINEPIA portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférés par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole. Chapitre I.

341 Arrêté n° 2010/0015/ A/MINEPIA portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférés par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole. Chapitre I.

342 Arrêté n° 2010/000000298/A/MINEE, du 1er septembre 2010, portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par pr le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.



potable sur l'espace communal. Globalement, les ménages à Ngwei s'approvisionnent en eau<sup>343</sup> à travers les sources aménagées, les rivières et les forages avec pompe à motricité humaine et une adduction d'eau à Makondo, construite à la fin de la deuxième mandature<sup>344</sup> du maire Ngock Ngock. Les trois stations SCANWATER de la commune sont en panne et n'ont jamais été réhabilitées. Le réseau public de distribution de l'eau du MINEE est inexistant.

Plus de la moitié des ménages estiment que la qualité de l'eau est bonne, qu'elle n'a pas d'odeur, pas de goût et pas de couleur. La majorité des ménages mettent moins de 15 min pour accéder à la principale source publique d'eau. Peu sont ceux qui y ont accès sur place. La dépense moyenne mensuelle de ces ménages s'élève à 447 FCFA. Elle correspond à la charge forfaitaire imposée par le comité de gestion du point d'eau<sup>345</sup>.

En l'absence du service étatique de distribution de l'eau potable, la commune de Ngwei est en voie de trouver des solutions palliatives adaptées et moins onéreuses pour les populations. Evidemment la demande demeure grande, mais les perspectives communales font croire qu'à brève échéance, les problèmes d'eau seront totalement résolus<sup>346</sup>. Ci-dessous nous avons la photo d'un forage équipé à motricité humaine et la carte hydraulique de Ngwei.

#### Photo 11 : Pompe à motricité humaine



Source : cliché Jean Daniel Emvana, Seppè (Sidikoi), mars 2023.

343 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

344 *Idem*.

345 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", p. 47.

346 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.



Cette carte montre la répartition des sources d'eau qui ravitaillent les ménages à Ngwei. Il s'agit des cours d'eau, comme par exemple la rivière ngwei, la kélé, l'élanda, la lepenzip, la évanda, la mbandjock, la poke et bien d'autres. On a également les puits et les forages. Les puits, il y a presque dans tous les villages de la commune. Les forages y en été construits dans l'espace communal, soit à travers, les dons (japonais, italien, FEMEC et ALUCAM), les privés, ou dans le cadre de la de la décentralisation à travers certaines ressources du FEICOM, du BIP et enfin du PNDP<sup>348</sup>. Ci-dessous, on a un tableau qui apporte plus d'éclaircissements sur la répartition des forages par village, les sources de financement, leurs mises en service et le nombre total des forages par village.

---

348 ACN, " Plan communal...", ", Draft de la commune de Ngwei, 2018, pp. 16-20.

**Tableau 11: Synthèse des forages dans la commune de Ngwei en 2020**

Village	Source de financement	Date mise en service	Nombre total de forage /Village
Bitouktouk	BIP	2004, 2014	02
Ebombe	don FEMEC, don Japonais, BIP	2003, 2003, 2006	03
Ikonde	BIP	2012 ; 2012	02
Lep-nyock	PNDP	2015	01
Log bamal	BIP, BIP, don Italien	2003, 2003, 2016	03
Log-bii	EMEC ; don diocèse	2006, 2014.	02
Makondo 1	PNDP, BIP, BIP, BIP, BIP, BIP	2003, 2003, 2010, 2012, 2012, 2014	06
Makondo 2	FEICOM	2010	01
Mandjap	ALUCAM, FEICOM	2010 ,2010	02
Mapan	ALUCAM, ALUCAM	2011, 2011	02
Mapubi	BIP	2014, 2014	02
Mbamble	DON, BIP	2013, 2012	02
Ndjokloumbe II	BIP	2002	01
Ndjockloumbe1	MINEPAT, COP, MINEE	2012, 2003, 2012	03
Ndocok-pubi	COP	2012	01
Ngwei 1	Prive, prive, prive, BIP MINEPADT Mairie, don Japonais, Prive	2014, 2013, 2013, 2014 2014, 2016, 2008, 2014	08
Pout –biteng	FEICOM	2011	01
Seppe	PNDP Don Japonais DON Japonais don Japonais, don Japonais	2014 ; 2011 ; 2010 ; 2008 ; 2011	05
Song-mbock	Don Italien BIP don Japonais	2016 ,2004 ,2002	03
Song-ndong	BIP ALUCAM	1999, 2010	02
Solopa	ALUCAM ALUCAM	2011, 2011	02

Source : Commune de Ngwei, “ Plan communal de Développement ” Rapport consolidé, Makondo, décembre 2017.

Sur ce tableau nous constatons que jusqu'en 2016, la commune de Ngwei comptait au total 54 forages dont 13<sup>349</sup> construits avant 2007 et 41 forages après 2007. La croissance élevée et la fréquence de cette infrastructure dans la commune de Ngwei après 2007 s'explique par l'implémentation de la décentralisation selon l'arrêté du 1er septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

## 6. Le développement des services éducatifs

D'une manière générale, le système éducatif de la commune de Ngwei dispose de trois cycles<sup>350</sup> : le cycle maternel, le cycle primaire et le cycle secondaire. Chaque cycle d'enseignement est complet. Tous les cycles d'enseignement y compris le cycle maternel comptent une salle de classe par niveau. Les enseignants, quelquefois, en nombre insuffisant sont généralement réguliers<sup>351</sup> dans les différents cycles de formation. Pour l'ensemble des cycles, les salles de classes ont moins de 30 élèves<sup>352</sup>.

La loi<sup>353</sup> d'orientation de la décentralisation a transféré certaines compétences du Ministère de l'Education de Base aux communes. A ce titre, la commune veille à ce qu'il y ait une école partout où besoin se fait sentir tant et si bien que les enfants n'ont pas plus de deux kilomètres à parcourir pour atteindre leur école. La commune, aidée par l'Inspection d'Arrondissement essaye, tant que faire se peut, de seconder les APEE à juguler le manque d'enseignants qu'on observe dans les écoles. A cet effet, une ligne de crédit, soit de 2 000 000<sup>354</sup> F CFA est ouverte chaque année dans le budget communal pour s'occuper des maîtres de parents d'élèves. La commune a par ailleurs provisionné<sup>355</sup> chaque année des lignes de crédit pour la construction et la réfection des salles de classe. Mais l'œuvre n'est pas encore parfaite, car certains parents évoquent les raisons d'insatisfaction liées à l'éloignement des services de l'éducation et les manquements liés aux personnels enseignants. Ils souhaitent ainsi avoir une

---

349 Nous retrouvons ici avant 2007, quelques forages dans certains villages, la majorité de ces forages sont les dons des partenaires de développement de la zone Ngwei.

350 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

351 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", p.61.

352 *Ibid.*

353 Arrêté n° 2010/ 246/B1/1464/A/MINEDUB/ CAB du 31 décembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base. Article 3,

354 Ngock Ngock, 63 Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

355 *Idem.*

école proche de leur domicile et un personnel qualifié<sup>356</sup> c'est également le vœu de la commune. La photo suivante montre l'école primaire publique de Makondo au cycle complet.

**Photo 12 :Ecole publique avec un cycle complet**



**Source :** cliché Jean Daniel Emvana, Makondo I, juin 2021.

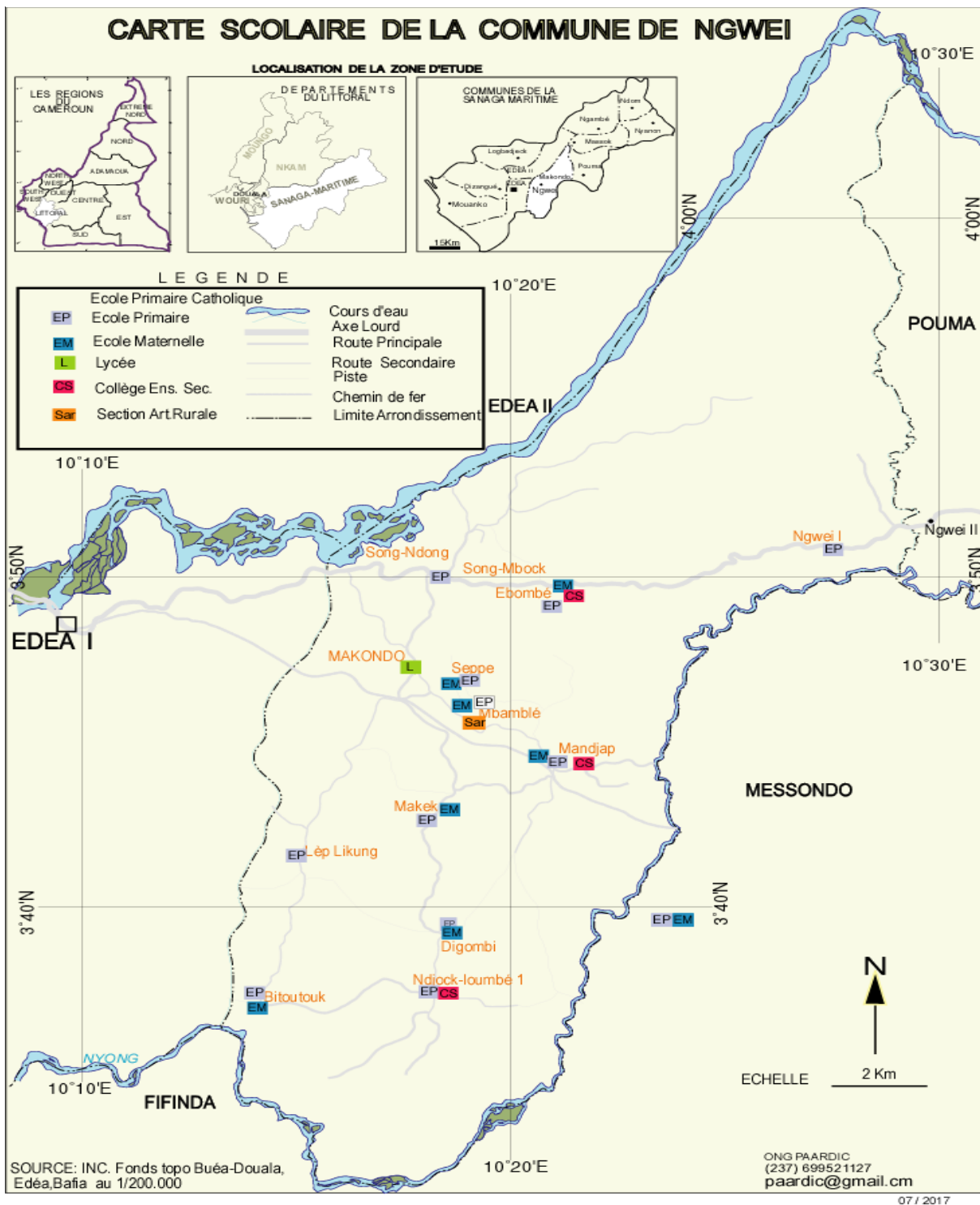
L'école publique de Makondo comprend un cycle complet à trois niveaux (deux classes de cours préparatoires, deux classes de cours élémentaires et deux classes de cours moyens ; 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année). Elle est construite en 1952 et, est située à Makondo capitale de l'arrondissement de Ngwei. En 2017, elle est réhabilitée par la mairie de Ngwei à hauteur de 18 600 00<sup>357</sup> F CFA des fonds provenant du BIP. L'année suivante, en 2018 son effectif en termes d'élèves s'est accru par rapport aux années antérieures<sup>358</sup>, soit 90 élèves au total ; 60 élèves garçons et 39 élèves filles, contre 40 élèves en 2017, et 42 élèves en 2016.

356 Enquêtes de terrain, juin 20121.

357 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei 2013 à 2018, en annexe.

358 Enquêtes de terrain, juin 2021.

**CARTE 4: Carte scolaire de la commune de Ngwei**



**Source :** ACN, Plan communal de..., p. 26.

A partir de la légende de la carte scolaire de Ngwei ci-dessus, le système éducatif de la commune comprend : l'enseignement de base (12 écoles publiques primaires, 8 écoles maternelles), et 4 établissements des enseignements secondaires générales (le lycée mixte de Makondo, le CETIC de Makondo, les CES Mandjab, CES de Ndjoclumbè et le CES d'Ebombé). Il faut noter que la majorité des

subventions et certaines réalisations de la mairie sont dirigées vers l'enseignement de base. Cela reste en conformité avec les compétences de la commune en matière de construction et de maintien de ces structures éducatives<sup>359</sup>.

### **C. L'offre et de la demande des services de santé**

Cette section traite de l'offre et de la demande des services de santé<sup>360</sup> dans la commune de Ngwei. Les premiers paragraphes posent le diagnostic de l'existant en termes d'infrastructures et de ressources humaines disponibles à la portée des populations. Les paragraphes suivants se focalisent sur l'utilisation effective des services de santé et, par conséquent, la perception des populations envers ceux-ci.

Les formations sanitaires fonctionnelles de Ngwei sont les 05 centres de santé intégrés<sup>361</sup> dont, 4 ont été créés avant ( Makondo ; construit en 1958, Digombi ; construit en 1972, Mbamlè ; construit en 2000 et enfin, Solopa construit en 2002), en plus de ces centres de santé intégrés on a également l'autre à Song-Ndong ; qui a été bati en 2008, ils ont à leur tête un personnel médical peu qualifié qui aurait du mal à initier une quelconque intervention médicale d'envergure<sup>362</sup>. Ils sont sommairement équipés mais celui de Makondo a une maternité et une salle d'hospitalisation de 05 lits. Les centres de santé sont à équidistance sur le territoire communal ; ce qui permet à tout le monde de pouvoir les rallier aisément<sup>363</sup>.

Consciente de la carence en formation médicale, la commune de Ngwei a vite entamé la construction d'un Centre Médical d'Arrondissement (CMA) à sa deuxième mandature<sup>364</sup>. Les travaux sont achevés et l'équipement déjà disponible. Il ne manque que la mise à disposition du personnel pour qu'il ouvre ses portes.

La plupart des problèmes de santé des populations de Ngwei semble être résolu. Il n'en demeure pas moins qu'une minorité de personnes, soit 10% expriment une insatisfaction pour l'offre des services de santé à Ngwei<sup>365</sup>. Les principales raisons de cette insatisfaction sont : l'éloignement des formations sanitaires, l'insuffisance des médicaments, la mauvaise qualité ou

---

359 Loi n°2004/018 portant des règles applicables aux communes.

360 Arrêté n° 0821/A/MINSANTE du 01 avril 2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice de compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres des santés intégrées et des centres médicaux d'arrondissement. Article 4.

361 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", pp. 54-58.

362 *Ibid.*

363 Sillas, Matip 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

364 *Idem.*

365 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", pp. 54-58.



l'insuffisance des équipements et les manquements liés au personnel de la formation sanitaire. Dans le cadre des services de la santé, la plupart des ménages souhaiteraient d'une part, qu'il y ait des formations sanitaires supplémentaires<sup>366</sup> dans leur localité et, d'autre part, que les formations sanitaires existantes soient équipées et approvisionnées en médicaments. Ci-dessous nous la carte sanitaire de la commune de Ngwei.

---

366 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", pp. 54-58.



Cette carte décrit la répartition des centres hospitaliers de la municipalité de Ngwei. Au total on dénombre 5 centres de santé ; (Solopa, Song-Ndong, Digombi, Ebombè et Makondo I) qui sont des centres de santé publiques intégrés et un centre de santé catholique à Mbamlè.

**Photo 13 : Centre Médical d'Arrondissement village Sèppè**



**Source :** Cliché Jean Daniel Emvana, Makondo centre (Seppè), mars 2023.

Situé au centre de Makondo, le CMA est l'hôpital de référence de la commune de de Ngwei. Il est construit en 2015, à hauteur 90 000 000 FCFA<sup>367</sup>. Ce projet a été financé par le Budget d'investissement Public (BIP), une information qui a été vérifié par notre confident sur la photo ; Medja enseignant de comptabilité au CETIC de Makondo. La mission de ce centre médical, c'est de répondre aux nouveaux défis des questions sanitaires dans l'arrondissement en y apportant des techniques nouvelles de la médecine de seconde génération.

## **II. INVESTISSEMENT POUR L'EQUIPEMENT PROPRE A LA COMMUNE DE NGWEI ET L'OFFRE DES SERVICES**

La décentralisation à Ngwei a en un coup d'accélération sur l'acquisition d'équipements propres à la commune. on peut noter des biens meubles, immeubles et objets de d'ameublement, outillage, instruments et appareils divers, ouvrages de bibliothèque, de

---

367 ACN, Les réalisations de la mandature de la commune de Ngwei de 2013 à 2019, en annexe.

sciences et d'arts, matériel didactique, et fournitures diverses<sup>368</sup>. De même, la mise en œuvre de l'offre des services de la mairie a été une innovation auprès des populations de Ngwei.

### **A. L'équipement de la mairie de Ngwei**

En deux mandats de décentralisation et en plus des crédits transférés pour l'exécution de certains projets, la mairie de Ngwei a pu s'offrir toutes les commodités pour son fonctionnement normal pour satisfaire aux exigences de qualité du service et de bien-être du personnel communal. Ce vaste chantier a consisté à diverses opérations d'acquisitions retracées les unes après les autres dans les livres de la comptabilité matière et dont les principales sont l'acquisition des immeubles bâtis et non bâtis, des meubles et objets d'ameublement, des instruments et appareils divers, des ouvrages de bibliothèque de la science et des arts et du matériel didactique et fourniture divers. Le tableau tel que retrouvé dans la comptabilité matière se présente comme, confère annexe 3.

L'annexe 3 présente le patrimoine de la commune de Ngwei. C'est moins son importance qu'il s'agit de relever mais de la rapidité de son acquisition en quelques années seulement d'existence<sup>369</sup>. Toute chose qui démontre à suffisance que l'offre des biens et services dans une structure décentralisée est beaucoup plus perceptible parce que la demande et la satisfaction seraient locales. La commune de Ngwei dispose en effet d'un important patrimoine qui nécessite tout simplement à être pérennisé<sup>370</sup>. Le comptable matière de la commune est garant de ce patrimoine communal et détient tous les documents comptables attestant son existence et sa valeur actuelle.

### **B. Les services offerts par la mairie de Ngwei**

Les principaux services<sup>371</sup> dans l'institution communale de Ngwei sont l'établissement d'actes de naissance, la certification des copies et des documents officiels, des permis de bâtir, d'acte de décès, d'actes de mariage ; l'établissement des certificats de domicile ; la validation des plans de localisation ; le renseignement... LES services déconcentrés de l'Etat offrent aussi à la commune une gamme de services administratifs. Sur ces aspects, le citoyen de Ngwei n'a pas à envier le citoyen d'Edéa ou de Douala<sup>372</sup>, car la décentralisation à Ngwei trouve

---

368 Enquêtes de terrain, juin 2021.

369 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

370 *Idem*.

371 IPD-AC, « Mécanisme de contrôle... », p.65.

372 Ngock Ngock, 63 ans, ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

l'expression du transfert de compétences de l'Etat à la commune. Les populations peuvent dès lors épargner l'argent de transport d'Edéa pour aller légaliser les actes. Le temps mis pour obtenir un service de la part de la mairie varie entre un jour et un mois. Le service le plus demandé par les ménages est l'établissement des actes de naissances<sup>373</sup>.

Aucun développement n'est en général pensé sans ressources financières. Les mécanismes de la décentralisation pour la mobilisation des ressources financières dédiées au développement local de Ngwei reposent sur la politique de recouvrement<sup>374</sup> des ressources financières et les sources<sup>375</sup> d'approvisionnement des recettes de la commune.

### **III. CONTRIBUTION DES EXECUTIFS MUNICIPAUX AU DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE NGWEI**

Deux mandatures<sup>376</sup> présentent la situation de la décentralisation dans la commune de Ngwei, c'est-à-dire 2007 à 2020. Le premier mandat du maire Manyinga de 2007 à 2013 a été plus focalisé sur les actions visant le détachement de la commune de Ngwei de la circonscription territoriale d'Edéa rural ; jusqu'en 2011<sup>377</sup>, le transfert des compétences dans la commune de Ngwei n'était pas effectif en ce sens que ' 'Sur les dotations de Ngwei y figurait encore le nom d'Edéa<sup>378</sup> '. A partir de 2012, au soir de son mandat, par son ingéniosité et avec le concours du FEICOM le maire a laissé ses empreintes dans la commune de Ngwei en inaugurant l'Hôtel de Ville<sup>379</sup>.

En 2013 suite aux changements politiques à la tête de l'exécutif communal, Rita Manyinga est remplacée par Ngock Ngock qui a continué l'œuvre de son prédécesseur de 2013-2020. 7 ans après, la commune de Ngwei a changé de physionomie et on n'est pas étonné qu'à l'heure actuelle, elle fasse l'objet de quelques convoitises.

#### **A. Les réalisations de la mandature du maire Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé de 2007-2013**

Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé est le premier<sup>380</sup> maire de Ngwei et le premier maire femme de la Sanaga maritime. Elle a marqué son passage dans la commune de Ngwei

---

373 IPD-AC, "Mécanisme de contrôle...", p.65

374 ACN, "Plan Communal de Développement", Draft de la commune de Ngwei, 2018, p. 49.

375. ACN, "Plan Communal de Développement", Draft de la commune de Ngwei, 2018, p. 49.

376 *Ibid.*, p. 65.

377 *Ibid.*, pp. 65-66.

378 Jacques Cyrille Ngwe, 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, marie de Ngwei, entretien du 03 août 2021.

379 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

380 [http //camerlex.com](http://camerlex.com), consulté le 10 septembre 2021 à 11h.

par des actions et des réalisations<sup>381</sup> sur le plan du développement de l'économie sociale de Ngwei par:

- la construction de l'institution communale à Makondo ;
- la réhabilitation du tronçon routier (l'axe Makondo-, Axe lourd– Makondo- rivière Kéllé) ;
- la construction de 02 salles de classe au CES de Ndjockloubé 1, un bloc latrines à l'école publique de Mandjab ;
- la construction des forages à la chefferie de d'Etouha, de Song Ndjeng, de Seppe, Lepnyock, de Makondo marché, de Mbamble, de la mission catholique d'Ebombè, de Banbe Mayemou à Ndokok Pubi, du CES de Ndjockloubè ;
- l'électrification rurale de Mandjab centre, de 03 villages Song Ndong, Song Mbock et Log Bamal, l'éclairage public de la ville de Makondo ;
- la réhabilitation du marché de Makondo avec construction des comptoirs et d'un bloc de 04 latrines. Les 02 hangars des marchés de Mandjab et Ndjockloubè sont réfectionnés et le CEAC de Dingombi a fait peau neuve. Cette énumération montre tout simplement l'ampleur des chantiers que Mme le maire avait ouverts et ce qui ne s'était jamais vu par le passé.

---

381 MINEPAT, *Plan communal...*, pp. 128-139.

**Photo 14: Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé, maire de la commune de Ngwei de 2007 à 2013**



**Source :** Archives de la mairie de Ngwei.

L'image ci-dessus est une photo d'archives de la maire de Ngwei. Elle présente le maire Rita Ngo Manyinga épouse Dina Ndoumbé dans l'exercice de ses fonctions entouré des autorités de l'administration centrale. Il s'agit d'une des photos présentées plus haut dans le cadre de l'inauguration de la mairie de Ngwei en date du 7 septembre 2013.

### **B. Les réalisations de la mandature du maire Ngock Ngock de 2013-2020**

Le maire Ngock Ngock occupe le poste<sup>382</sup> de maire après Mme Manyinga. Il a eu à son actif plusieurs réalisations qui ont pu être énumérées année après année tel qu'il suit :

- En 2014, le maire Ngock Ngock avait entrepris la réhabilitation des salles de classes au lycée de Makondo. Il a le projet d'étude de la construction du barrage de Song Ndong, il réalise aussi l'entretien routier à Makondo. Il a la construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EP Ebombe, l'équipement des salles de classe en bureaux de maîtres à l'EP Ebombé, l'équipement en Kits de petits matériels didactiques au CETIC de Makondo<sup>383</sup>, l'éclairage

<sup>382</sup> Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

<sup>383</sup> Elie Ndjebayi, 57 ans, directeur du CETIC de Makondo, CETIC de Makondo, 06 septembre 2021.

public au centre Makondo, la construction d'un forage à PMH à l'EP Bitoutouk puis à la chefferie de Mapoubi, à Makondo II, à Ngwei I et à la résidence du sous-préfet<sup>384</sup>, la construction d'un hangar de marché au Pk 16<sup>385</sup> ;

- En 2015, il a réalisé la construction du CMA de Makondo, celle d'un bloc de deux salles de classe à l'EM de Ndjockloubé, l'entretien des routes en terre de Ngwei (Sidikoa-Carrefour des deux cantons, Log Bamal axe-lourd avec pose de buse) ;

- Pour l'année 2016, Ngoek Ngoek a réalisé la construction d'une salle de classe à l'EMP Makek, l'équipement des salles de classe en tables bancs au CES de Mandjab Gare, l'organisation du concours du plus bel élevage à Ngwei, l'entretien des routes en terre de Ngwei (axes Mandjab-résidence procureur Bipoum, Mandjab-Mapan, Mandjab-Makanda, korra-Etouha-Ndog Ngond, Etouh-Makeck), l'entretien de la voirie en terre de Makondo (construction d'un ponceau à Nsong Nkoma) ;

- Les réalisations du maire Ngoek Ngoek en 2017, se caractérisent par les réhabilitations de L'EP Makondo centre, de l'EPP Mandjab gare, de l'EPP de Mbamblé Mayamba, la construction d'un bloc latrine à l'EM Ndjockloubé, l'entretien routier de l'axe Poutdjock-Rail, Ebombe- logbii, organisation du concours du plus bel élevage à Ngwei, électrification du hangar à usage commercial du PK 16 à Song Ndong<sup>386</sup>.

-Entre 2018-2019 ; le maire Ngoek Ngoek a entrepris l'entretien routier de l'axe Pk16 Song-dong Makondo-SAR, l'actualisation du PCD, la construction d'une adduction d'eau potable à Makondo et d'une maternelle à Seppè, d'un bloc latrine, l'entretien et l'équipement du CEAC de Digombi, l'équipement de la maternelle de Seppè, équipement de la maternelle de Makek en tables bancs, la distribution du paquet minimum aux écoles publiques<sup>387</sup>. A cela s'ajoute L'acquisition d'un immeuble non bâti de 10 ha en vue d'édifier le nouveau chef-lieu de Makondo, le classement d'une forêt communale de près de 2 800 ha.

Par le changement politique à la tête de l'exécutif communale de Ngwei en 2020 le maire Ngoek Ngoek passe la main à Mathieu Hagbé l'actuel maire de la commune de Ngwei. Le passage de Ngoek Ngoek à la commune de Ngwei marque le début d'un processus de

---

384 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

385 *Idem*.

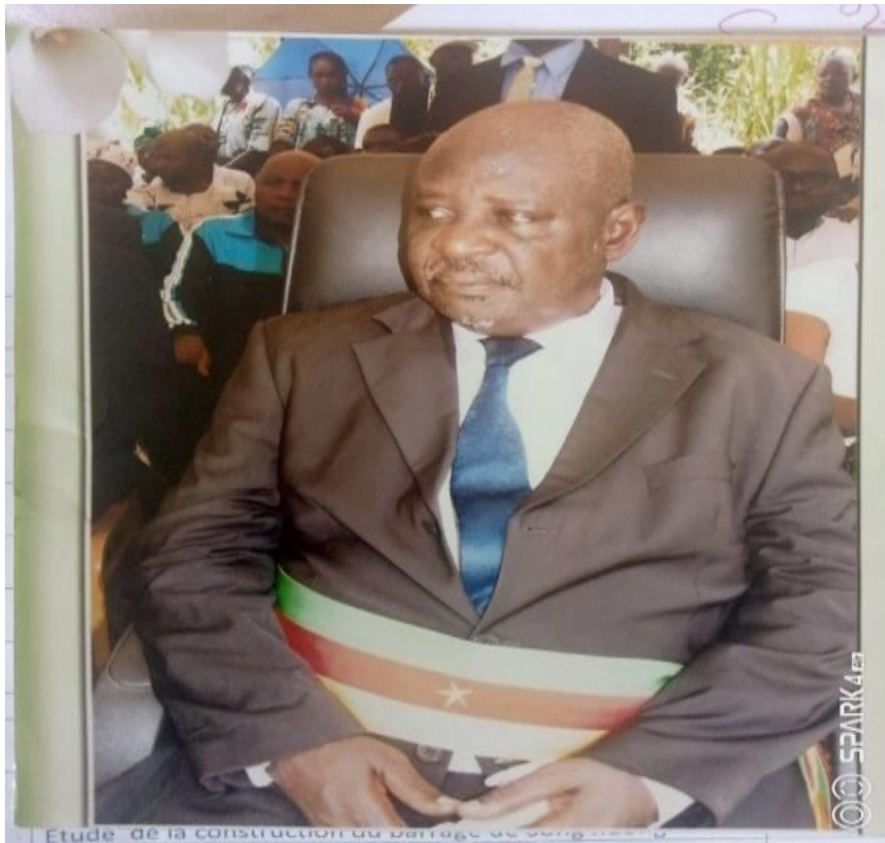
386 ACN, LES réalisations de la commune de Ngwei, 2013-2019.

387 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei, 2013-2019.



développement qui continue en s'intensifiant grâce à l'appui attendu du transfert des ressources liées aux compétences déléguées<sup>388</sup>.

**Photo 15: Ngoock Ngoock, maire de la commune de Ngwei 2013 à 2020**



**Source :** Archives de la mairie de Ngwei.

C'est la fête de l'unité. Le 20 mai 2019 au stade municipal de Makondo, entouré de ses populations pour commémorer l'évènement. Visiblement, sur la photo ci-haut, on aperçoit personnellement le maire en exercice de 2013 à 2020 à la commune de Ngwei ; Ngoock Ngoock en tenue de fête assis sur un fauteuil dans la tribune d'honneur de la place des fêtes de Ngwei. A sa droite et sa gauche, respectivement, sont assis les autorités administratives et politiques suivant l'ordre protocolaire assuré par Jean Pierre Eyiké<sup>389</sup>. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas visibles sur cette photo comme le décrit notre confident, Jean Perrié Massoda. En face de lui on peut<sup>390</sup> voir tous les établissements scolaires, les écoles publiques ( NgweiI, Ebombè, Bitoutouck...). Les établissements scolaires d'enseignement secondaire (CES de Mandjab, CES de Ndjocklumbè, lycée mixte de Makondo ...), les différentes formations associatives

388 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei, 2013-2019.

389 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

390 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, à Makondo, 20 septembre 2021.

(Makondo solidarité, le rassemblement des jeunes de Ngwei, l'association des moto-taxis...), les partis politiques ; le Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais ( RDPC), le Parti camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN), l'Union des Population camerounaises (UPC) et le *Social Democratic Frornt* (SDF )<sup>391</sup>.

De tout ce qui précède, il est nécessaire de rappeler à la fin de ce chapitre, le rapport entre la décentralisation et le développement local pour mieux saisir les enjeux de ce processus à Ngwei développés dans ce troisième chapitre. La décentralisation est un principe de bonne gouvernance résultant du transfert des ressources et de compétence par l'Etat à la base dans le but de rapprocher les populations de la gestion des affaires publiques. Tandis que, le développement local est un outil des acteurs, mis en œuvre par le processus de décentralisation. Les deux notions ont pour échelle d'intervention la base. Dans la commune de Ngwei la décentralisation est un processus mis en œuvre pour le développement local qui s'est opéré dans la mobilisation des ressources, la dynamique de développement économique et social, l'investissement pour l'équipement propre la commune de Ngwei et l'offre des services et enfin sur la contribution des exécutifs municipaux au développement local. Quel le bilan de la décentralisation à Ngwei ? Cette question fait l'objet de notre quatrième chapitre.

---

391MINEPAT, *Plan Communal...*, p.72

**CHAPITRE IV : BILAN DE LA POLITIQUE DE  
DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI**

L'expression bilan de la décentralisation est certainement excessive<sup>392</sup> dans la mesure où on commence seulement à compter les avancées de celle-ci dans la commune de Ngwei. Certes la commune rurale relayait fortement les directives impulsées par le gouvernement, mais aucune politique androgène de développement local n'était entreprise et le territoire de la commune était trop vaste. Il était donc difficile d'assoir une quelconque planification sectorielle. Il a fallu attendre 2004 avec la sortie des textes d'orientation de la décentralisation et 2007 avec la création de la commune de Ngwei pour une mise en œuvre véritable du processus de décentralisation dans la commune. Rendue à la troisième mandature, il ne serait pas inutile de faire une évaluation des premières années de ce mode de gouvernance particulièrement dans la commune de Ngwei qui est restée longtemps noyée dans la commune rurale d'Edéa. Cette évaluation est portée sur les réalisations de développement local de la municipalité, par secteur d'activité, des projets réalisés dans chaque village de Ngwei et l'impact social des différentes réalisations sur la base des données du troisième recensement général de la population et de l'habitat. On peut alors rapporter les résultats obtenus aux contraintes générales qu'impose la décentralisation.

## **I. EVALUATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE NGWEI**

L'histoire de Sooh Masseng, Seppè ou Makondo commence certes à une période précoloniale mais l'histoire de Ngwei commence avec la création de l'arrondissement en 2007<sup>393</sup>. Avant cette date, Ngwei était un gros village comme il y en avait tant d'autres à l'intérieur de la commune rurale d'Edéa et qui ont été pour certains érigés en arrondissement. La prise de conscience par les populations d'appartenir à un même destin était presque inexistante en dehors de l'opportunité d'avoir eu un natif du village comme maire de la commune rurale pendant plus de quinze (15) ans en la personne de TCHEBI<sup>394</sup>.

Voilà qu'en 2007, la commune de Ngwei est créée. Elle dispose désormais des crédits propres ; une dotation à la décentralisation, des transferts de crédits par certains ministères sectoriels, d'un accompagnement dédié, des partenaires institutionnels que sont le FEICOM et le PNDP<sup>395</sup>. Tant et si bien qu'après deux mandatures il soit possible de mesurer l'apport et la

---

392 Fabien Nsoé Noah, 52 ans, cadre FEICOM, Ancien maire de Ngomedzap, Yaoundé, 29 août 2021.

393 Décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements.

394 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

395 Enquêtes de terrain, mars 2021.

portée de la politique décentralisation sur l'amélioration du niveau de vie des populations dans les domaines ; agricole, travaux publics, commerce, énergie, santé et éducation.

### A. Le secteur agricole

Il a été envisagé, l'introduction à la mécanisation des activités agricoles, le renforcement des capacités, la construction des infrastructures du domaine de l'agriculture, la réhabilitation de certains centres d'éducation paysanne existant et la prise en compte des cultures sélectionnées. Le tableau suivant présente l'ensemble de projets conçus à Ngwei afin de booster la production du secteur agricole.

**Tableau 12: Réalisations dans le domaine de l'agriculture à Ngwei 2007-2020**

Village	Titre du projet	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants par village	Nombre de villages bénéficiaires du projet
Digombi	Réhabilitation et équipement du CEAC	01	568	01
<b>Total</b>		01	568	01

Source : MINEPATT, *Plan communal...*, p. 120.

Sur ce tableau, dans le cadre de la modernisation de l'agriculture et compte tenu de ses ressources financières disponibles pour le secteur agricole dans la période de référence de notre étude, la commune a privilégié l'encadrement des agriculteurs des 29 villages de sa population estimée à 15 000 habitants avec la réhabilitation du CEAC de Digombi. Avant la décentralisation à Ngwei l'on dénombrait 04 Centres d'Education et d'Animation Communautaire (CEAC<sup>396</sup>) existant : Solopa, Dingombi, Ebombè, Makek. Celui de Digombi fut réhabilité et équipé. Ce dernier est devenu aujourd'hui l'un des célèbres centres de formation et d'animation du secteur agricole dans la commune. Selon l'exécutif communal, un centre de formation regroupe un ensemble de 06 villages, soit un ensemble de 24 villages couverts par les centres de formations agricoles dans l'espace communal en plus des trois autres centres. De 2007 à 2020, le Centre d'Education et d'Animation Communautaire de Digombi traine en lui plusieurs activités du domaine de l'agriculture<sup>397</sup>. Certains acteurs du domaine agricole de Ngwei affirment qu'avec l'appui des services déconcentrés du domaine, des partenaires publics

396 MINEPATT, *Plan communal...*, p. 54.

397 Jacques Cyrille Ngwe 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

ou privés, des élites locales et de la mairie, le centre reçoit des soutiens multiformes des producteurs agricoles font échos à Ngwei<sup>398</sup>. Il est probable comme l'atteste le conseil municipal et quelques agriculteurs que sur les 568 habitants du village Digombi 100% des populations dudit village vivent des retombées de ce centre de formation agricole. Cependant, quelques producteurs agricoles des autres villages de la commune, en général, et en particulier ceux de Digombi reçoivent en permanence des divers dons<sup>399</sup> ; brouettes, bottes, machettes, semences. Ils bénéficient en outre d'un encadrement et des formations pour la mise sur pied des pépinières<sup>400</sup>.

En admettant que les 04 CEAC existant, à Ngwei regroupent sensiblement chacun un ensemble de 06 villages comme l'atteste le maire Ngock Ngock, la réhabilitation du centre de Digombi permet d'en déduire qu'un projet a été réalisé entre 2007 et 2020 parmi les 04 centre soit, un taux minimum de 25% de réalisation, en dehors de la gamme des autres activités. De l'avis des agriculteurs, au bout de 13 années de décentralisation, malgré la persistance d'une agriculture traditionnelle à cause de l'insuffisance<sup>401</sup> des moyens financiers. L'agriculture à Ngwei a connu assez d'innovations et la production des produits agricoles connaît un rehaussement grâce à la nouvelle politique agricole impulsée par la décentralisation.

Par ailleurs, pour certains de nos informateurs, si le projet de Digombi impacte sur 568 habitants il serait établi que toutes les populations de Digombi sont des potentiels bénéficiaires de ce poste agricole<sup>402</sup>. Par contre, de 2007 à 2020 il est indiqué, que sur l'ensembles des 15 000 habitants de Ngwei, seulement 0,37% des populations dans l'ensemble de la commune jouissent des retombées du domaine agricole<sup>403</sup> par rapport au CEAC de Digombi<sup>404</sup>. Pour ces derniers, l'effet agricole dans la commune reste encore faible et surtout que la majorité des projets est orientée vers l'élite locale qui dispose les gros moyens financiers. Le souhait est que la sensibilisation sur l'importance de l'agriculture atteigne toutes les couches sociales et que la commune réhabilite et équipe davantage les CEAC existant, et même construire d'autres.

---

398 Jacques Cyrille Ngwe 24 ans, cadre communal de développement de la commune de Ngwei, mairie de Ngwei, , 03 août 2021

399 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 57

400 *Ibid.*

401 *Ibid.*, pp. 65-70.

402 Enquêtes de terrain, mars 2021.

403 MINEPAT, *Plan Communal...*, p.72.

404 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

## B. Le secteur des travaux publics

Afin de faciliter la mobilité des personnes et l'écoulement des produits de toute nature dans l'espace communal<sup>405</sup>, l'option a été portée sur la réhabilitation du réseau routier existant. Entre 2007 et 2020, les travaux de réhabilitation du réseau routier de la commune de Ngwei ont porté sur l'entretien routier : construction des ponts, pose des buses réouverture de certains axes.

**Tableau 13: Réalisations dans le domaine des travaux publics à Ngwei 2007-2020**

Village et projets	Titre du projet	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants par village	Nombre de villages bénéficiaires du projet
<b>Mandjap-MAPAN</b>	Réhabilitation du réseau routier et pose de 04 buses	05	412	02
<b>Makondo- Makeeck</b>	Réhabilitation du réseau	01	1311	02
<b>Ndokock-Pouth-Biteng</b>	Réhabilitation du réseau	01	303	02
<b>Pouth-Ndjock- Bomabong-Seppè</b>	Réhabilitation du réseau routier et pose de 03 buses	04	360	04
<b>Mandjap-Pout-Ndjock-Etouha</b>	Réhabilitation du réseau routier et pose d'une buse	02	511	03
<b>Ndokok- Makondo</b>	Réhabilitation du réseau	01	1204	02
<b>MANDjab-résidence Procureur Bipoun-Mandjab-Mapan, Mapan-Ethoua-Ndokock-Mapan, Ethoua-Makek</b>	Réhabilitation du réseau routier et pose de 03 buses	04	882	07
<b>axe lourd-Makondo-rivière Kéllé</b>	Réhabilitation du réseau	01	468	//
<b>Ngwei I-Edéa 1<sup>er</sup></b>	//	//	2177	07
<b>Total</b>		19	7 628	29

Source : MINEPATT, *Plan communal de...*, p. 118.

405 Enquêtes de terrain, juin 2021.

Sur ce tableau la commune de Ngwei est traversée de par 44 Km de route bitumée<sup>406</sup>. Les villages touchés sont : Ngwei I ( 468 habitants)<sup>407</sup>, Mapubi (167 habitants), Logbii (289 habitants), Ebombé ( 277 habitants), Song-Mbock ( 463 habitants), Song-Ndong (299 habitants) et Lep-Nyock (47 habitants). Elle est desservie par environ 240 KM environ de routes en terre constitués de route principales et de routes secondaires.

De 2007 à 2020, 166 Km de route ont été réhabilités. Entre autres ces axes, on peut citer Mandjap-MAPAN, Makondo-Makeck, Ndokock-Pouth-Biteng, Pouth-Ndjock -Bomabog-Seppè, Mandjap-Pouth-Ndjock-Etouha, Ndokok- Makondo, MAndjab-résidence Procureur Bipoun, Mandjab-Mapan, Mapan-Makanda, Kora-Ethoua-Ndog, Kot-Mapan, Ethoua-Makek, Sahan-Ndokok Poupi et axe lourd– Makondo- rivière Kéllé.

La réalisation la plus importante est incontestablement la réhabilitation de l'axe principale Song-Ndong- Ndjoiclumbe qui passe par les villages Song-Ndong, Seppè, Makondo I, Makondo II, Makeck, Digombi , Ndjoiclumbè I et II et Lep-Likoung.

Pour Silas Matip, chef de service technique de la marie de Ngwei, “ la réhabilitation de la route reliant l'arrondissement de Ngwei à celui de Messondo n'a pas été de moindre importance”. Elle traverse les villages Makondo, Mbamlè, Nyatjo, Mandjab et Boomabong.

Les travaux de réhabilitation de routes de la commune se sont accompagnés des activités connexes qui sont : la pose des buses, la réhabilitation des ponts et la réouverture de certains axes. Le réaménagement du secteur routier de la commune de Ngwei a permis une fluidité de la mobilité des personnes et des biens. En effet, le coût du transport a été réduit et les biens de première nécessité sont désormais disponibles dans tous les villages<sup>408</sup> de la commune. En résumé, sur les 29 villages de la commune 13 villages bénéficient de la proximité de l'axe principale, 08 villages sont situés le long de la route bitumée et 07 villages sont traversés par une route secondaire aménagée. Au total, 29 villages dans l'espace communal profitent de ce réseau routier. Pour un taux d'accessibilité 100% des villages couverts par le réseau routier.

---

406 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei 2013-2018.

407 BUCREP, *Troisième recensement général de la population et de l'habitat* (3e RGPH, 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2010.

408 *Idem*.



### C. Le secteur commercial

Pour l'amélioration des revenus des producteurs, la commune a opté pour un renouvellement des infrastructures commerciales<sup>409</sup>. Les hangars ont été aménagés et les marchés construits<sup>410</sup> telle que révèle le tableau ci-après :

**Tableau 14: Réalisations dans le domaine du commerce 2007-2020**

Village	Titre du projet	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants par village	Nombre de villages bénéficiaires du projet
<b>Makondo</b>	Réhabilitation du hangar du marché d'avec la construction des comptoirs et d'un bloc de latrines	03	1037	01
<b>Seppè (PK16)</b>	Construction d'un Marché électrifié	02	146	01
<b>Ndjoclumbe</b>	Réhabilitation d'un hangar du marché	01	406	01
<b>Mandjab</b>	Réhabilitation d'un hangar de marché	01	213	01
<b>Total</b>		<b>07</b>	<b>1802</b>	<b>04</b>

**Source :** Tableau réalisé à partir des réalisations de la commune de Ngwei et du *Plan communal de Développement*, p. 119.

Durant la période de l'étude, la commune a procédé à la rénovation des trois hangars dont elle dispose : le hangar de marchés de Makondo I, celui de Mandjab Centre et celui Ndjock-Loumbè I. Elle a construit un hangar au PK16 à Seppè<sup>411</sup> en bordure de l'axe lourd.

Le conseil municipal, les agriculteurs et les enseignants s'accordent que la majorité des populations qui tirent profits de ces infrastructures commerciales sont surtout les populations riveraines des villages où sont érigées ces infrastructures<sup>412</sup>. En estimant la population totale des quatre villages abritant ces infrastructures marchandes à 1 802 habitants (Makondo :

409 Enquêtes de terrain, commune de Ngwei, juin 2021.

410 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 66

411 ACN, Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2019.

412 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

(1037 habitants), Seppè : (146 habitants), Ndjocklumbè : (406 et Mandjab : (213 habitants) et en rapportant ce chiffre à la population totale on peut estimer l'impact de ces 04 infrastructures marchandes sur la population totale de la commune de Ngwei à 12,01%.

Un plaidoyer de certaines populations<sup>413</sup> des zones à forte densité économique où il y a absence de hangar de marché est fait auprès de la mairie. Il s'agit des populations de Ngwei I et de Lep-Likung.

#### **D. Le secteur énergétique : l'hydraulique villageoise et électricité**

L'énergie comprend deux sous-secteurs : le sous-secteur de l'hydraulique et le sous-secteur de l'électricité.

##### **1. Le secteur de l'hydraulique dans la commune de Ngwei**

Pour le secteur de l'hydraulique, la commune de Ngwei s'était fixée l'objectif de faciliter l'accès à l'eau potable dans l'espace communal par la construction d'au moins 01 point d'eau dans chaque village. Le tableau ci-dessous retrace le bilan de ces activités du secteur de l'hydraulique villageoise dans la commune de Ngwei.

---

413 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

**Tableau 15: Réalisations dans le domaine de l'hydraulique à Ngwei 2007-2020**

Village	Titre du projet (réhabilitation et construction des forages)	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants par village	Nombre de villages bénéficiaires
Bitoutouck	Réhabilitation	02	534	01
Ebombe	//	03	277	01
Ikonde	//	02	334	01
Logbamal	Réhabilitation et construction	03	267	01
Logbii	Réhabilitation	02	289	01
Makondo I	Réhabilitation et construction	06	321	01
Makondo II	Réhabilitation	01	716	01
Mandjab	Construction	02	213	01
Mapan	//	02	199	01
Mapubi	//	02	334	01
Mbamlè	//	02	222	01
Ndjocklumbè I	Réhabilitation d'un forage	01	153	01
Ndjocklumbè II	Réhabilitation et construction	03	134	01
Ndocock-Pubi	Construction	01	167	01
Ngwei I	Construction	08	468	01
Seppè	//	05	146	01
Song-Mbock	Construction et réhabilitation	03	463	01
Song-Ndong	Construction et réhabilitation	02	299	01
Solopa	Construction	02	134	01
Lep-Nyock	Construction	01	47	01
Pouth-Biteng	//	01	136	01
<b>Total</b>		54	5 853	21

**Source :** Tableau réalisé à partir des réalisations de la commune de Ngwei et du *Plan communal de Développement*, pp. 30-39.

L'hydraulique villageoise dans la commune de Ngwei présente une problématique ancienne. Avant l'avènement de la commune de Ngwei le territoire était parsemé de part et

d'autre de nombreux points d'eau en majorité des puits et quelques forages dans les villages<sup>414</sup> : Ebombè 03, Bitutuck 01, Log-Bamal 02, Log-Bii (01), Makondo I 04, Ndjoclumbè II 01, Ndjoclumbè I 01, Song\_Mbock 02 et enfin, Song-Ndong 01 forage<sup>415</sup>. Au total 09 villages sur les 29 comptaient déjà 16 forages, soit un taux de couverture en forages de 31,03% sur le territoire de la commune.

Entre 2007 et 2020, le nombre<sup>416</sup> de forage s'est accru dans l'espace communal passant de 16 forages à 54 forages, repartis sur le tableau ci-dessus. Il est incontestable d'affirmer que le secteur de l'hydraulique villageoise à Ngwei a connu un coup d'accélération pendant la période de l'étude. L'intérêt de la commune dans ces réalisations était porté sur la construction des forages et la réhabilitation<sup>417</sup> de ceux existant où 38 forages furent nouvellement construits et 16 réhabilités. On est tenté de croire que ce nombre de forages dans la commune de Ngwei a atteint les lettres de noblesse dans l'évaluation de l'efficacité de la décentralisation à Ngwei sur la période de cette étude.

Le tableau 15 met en exergue 21 villages bénéficiaires d'au moins 01 forage<sup>418</sup>. Sans prendre en compte le poids démographique de certains villages plus peuplés que d'autres, quelques irrégularités dans ce sens ont rendu bancal le sens de l'efficacité de la décentralisation sur ce domaine de l'hydraulique villageoise sur l'espace communal. Certaines zones moins peuplées comme Ngwei I, pour un total de 468 habitants se retrouve avec 8 forages et Seppè, pour un total de 146 habitants en a 5 forages. Tandis que Makondo II, plus peuplé, d'environ une population de 716 habitants est desservie par 1 forage sur les 54 forages répartis dans les 21 villages affichés sur le tableau. D'autres villages comme, Makeck, Pouth-Ndjock, Boomabng n'ont eu aucun forage entre autres. En revanche, il s'avère que selon l'ex maire le critère de distribution des forages dans la commune était proportionnel<sup>419</sup> à la distance des points d'eau existant et le poids démographique des villages.

## 2. Le secteur électricité

Il est indéniable, comme le pense Martin Epouner, notable de Makondo II qui s'est confié à nous, que l'énergie électrique <sup>420</sup> est un important facteur de développement. Avant l'avènement de la commune de Ngwei, deux grandes initiatives d'électrification avaient pu voir

414 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 43.

415 *Ibid.*

416 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, à la mairie de Ngwei, 03 août 2021.

417 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 43.

418 *Ibid.*

419 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, à la mairie de Ngwei, 03 août 2021.

420 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 43.

le jour. La première a été l'électrification de l'axe Makondo Ndjocklumbè en passant par Lep-Likung sous l'impulsion de André Tchebi à cette époque, directeur de communication à l'AES-SONEL. Le projet n'a pas duré le temps d'une saison les poteaux sont tombés et le câble disparu. La deuxième initiative pour alimenter son usine d'huile de Palme à Ndjoclumbé, Martial Ngué essaya également de faire venir le courant électrique en moyenne tension de Mandjab à Ndjoclumbé en passant par Itouha. Les poteaux lâchèrent avant que l'électricité n'eût atteint Ndjoclumbé. Consciente de l'importance de la disponibilité de l'énergie électrique pour son développement, la commune de Ngwei s'est attelée, dès sa création, à densifier la distribution de l'énergie électrique sur son territoire, et ce, malgré les risques répétitifs observés.

Un premier projet d'une grande envergure financé par le FEICOM<sup>421</sup> visant à desservir tous les grands axes à savoir : l'axe Makondo- Mandjab, l'axe Mandjab-Ithoua, l'axe Makondo-Makek, a été mis sur pied. Cependant, la sécurité des réseaux ne fut pas totale : Les habitudes culturelles sur brulis ne prenaient pas la peine de protéger les poteaux électriques qui par ailleurs étaient de mauvaise qualité<sup>422</sup>. Le câble de transport de l'électricité était continuellement volé pour être revendu ailleurs par les vandales. Au bout de six mois l'électricité avait disparu dans les différents ménages.

Le deuxième mandat de la commune s'est essayé de réhabiliter ce réseau et d'en construire d'autres, en occurrence le tronçon Ngwei II-Ngwei I- Mapubi et Logbamal-Song-Mbock, mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, les nouvelles installations n'ont pas connu plus de six mois de durée. La commune s'est résolue à la construction des stations solaires par village. En 2020, 04 stations de 30 kwa alimentaient déjà 04 villages ( Ndokock Pubi, Ebombè, Sepè, Nyatjo ) La plus grande station de 90 KWA a été construite à Ndjoclumbé pour alimenter l'usine de transformation de l'huile de palme, en plus des consommations domestiques<sup>423</sup>.

---

421 MINEPAT, *Plan Communal...*, p.72 p. 33.

422 *Ibid.*

423 *Ibid.*, p. 71.

**Tableau 16: Les réalisations dans le domaine de l'électricité à Ngwei 2007-2020**

village	Titre du projet	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants/village	Nombre de villages bénéficiaires du projet
Bitoutuck	Construction du réseau électrique AES-SONEL	01	534	01
Lep-Likung	//	01	178	01
Log-Bamal	//	01	267	01
Mkondo I	//	01	321	01
Makondo II	//	01	716	01
Mandjab	//	01	213	01
Mapan	//	01	199	01
Ngwei I	//	01	468	01
Pouth-Biteng	//	01	136	01
Pouth-Ndjock	//	01	142	01
Ndokok-Pubi	Construction du réseau électrique AES-SONEL et d'une station solaire	02	167	02
Ebombè (Nyatjo)	//	02	277	02
Song-Mbog	Construction du réseau électrique AES-SONEL	01	463	01
Ndjoclumbè	Construction du réseau électrique AES-SONEL et d'une station solaire	02	406	02
Seppè		02	146	01
<b>Total</b>		20	4 855	18

**Source :** Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2018, en annexe.

La commune de Ngwei est approvisionnée par deux sources d'électricité : le réseau de l'AES-SONEL. Dense il couvre la totalité<sup>424</sup> des villages et 04 stations solaires. Celle d'Ebombè comme celle de Ndjoclumbè alimentent chacune en moyenne deux villages.

### **E. Secteur de la Santé**

Avant 2007, on dénombrait (06) centres de santé intégrés sur le territoire de l'actuel commune de Ngwei. Il s'agissait de ceux de Digombi, de Makondo I, de Mbamlè, de Solopa : Song-Ndong, d'Ebombè.

Avec l'avènement de la commune, les projets ont été projetés dans le Plan de Développement Communal, afin de faciliter l'accès aux soins de santé de qualité. Ces projets

424 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

concernaient la construction et l'équipement du CMA de Makondo de même du logement d'astreinte du Médecin Chef à Makondo, de 02 logements du personnel paramédical du CMA et l'équipement de 03 CSI (Mandjab, Ngwei I et Ndjockloubè I). Dans le cadre d'allouer aux personnels de santé les infrastructures sociales d'accueil la commune a envisagé la construction de 06 logements d'astreintes dans les CSI de ( Ngwei I, Mandjab, Ndjockloubè, Solopa, Song-Ndong, Makondo). Pour empêcher les cas d'évacuation sanitaire en cas d'intervention chirurgicale, la municipalité a planifié de mettre sur pied, un bloc opératoire et une maternité moderne pour les accouchements au CSI de Makondo. Les travaux de réhabilitation devaient être axés dans la construction de 03 bâtiments au CSI de Makondo. Cela devait s'accompagner de la construction de 09 blocs latrines dans les CSI de Ngwei I, Mandjab, Ndjockloubè, Solopa, Song-Ndong, Makondo , Mbamblè, Ebombe et Dingombi et également, de 09 forages dans les CSI de Ngwei I, Mandjab, Ndjockloubè, Solopa, Song-Ndong et Makondo, Mbamblè, Ebombè et Dingombi. Aussi, Il a été prévu dans le PCD, la construction de 09 fosses pour traitement des déchets dans les CSI de Ngwei I, Mandjab, Ndjockloubè, Solopa, Song-Ndong, Makondo , Mbamblè, Ebombè et Dingombi et enfin de 09 clôtures dans les CSI de Ngwei I, Mandjab, Ndjockloubè, Solopa, Song-Ndong, Makondo, Mbamblè, Ebombè et Dingombi<sup>425</sup>, le tableau ci-dessous présente le bilan de certaines de ces différents projets.

**Tableau 17: Les réalisations dans le domaine sanitaire à Ngwei 2007-2020**

Villages centres hospitaliers	Titre du projet	Nombre de projets réalisés	Nombre d'habitants par village	Nombre de villages bénéficiaires du projet
<b>Makondo I</b>	Réhabilitation du CSI	01	321	01
<b>Seppè (CMA)</b>	Construction et équipement d'un CMA	02	77	01
<b>Total</b>		03	398	02

Source : Les réalisations de la commune de Ngwei de 2013 à 2019, en annexe.

L'infrastructure sanitaire de la commune de Ngwei dans la période de référence de l'étude, avant la décentralisation toutes les (06) infrastructures sanitaires suscitées existaient en dehors du Centre Médical de Santé d'Arrondissement<sup>426</sup> qui est une innovation. Du point de vue de l'accompagnement et de l'encadrement de ces centres de santé par la mairie de 2007 à 2020,

425 Enquêtes de terrain, juin 2021.

426 Jean Perrié, Massoda 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

“ seul le centre de santé intégré de Makondo ” a été réhabilité confirme Jean Perrié Massoda, sur les 06 dans le souci de renforcer la dynamique de développement social et économique dans le centre urbain de la commune<sup>427</sup>.

L'impact de ces centres de santé se révèle à deux niveaux. D'une part, sur leur position géostratégique. Répartis dans les 29 villages de la commune, soit environ<sup>428</sup> 06 villages par CSI, pour un taux de couverture d'environ 100% des centres hospitaliers dans le territoire communal pour un poids de 33,33% des réalisations dans le domaine.

D'autre part, sur le nombre d'habitants par villages ayant au moins un centre médical Dingombi : 568 habitants, Makondo I : 321 habitants, Mbamlè : 222 habitants, Solopa : 134 habitants, Song-Ndong : 299 habitants, Ebombè : 277 habitants, ajouté au CMA de Seppè Makondo centre : 77 habitants. Au total, dans ces villages de la commune, les projets du secteur sanitaire impactent directement 1898 personnes<sup>429</sup>.

De 2007 à 2020, les projets du domaine sanitaire dans l'espace communal touchent plus les populations de Makondo I et de Seppè soit 398 habitants, pour un taux de couverture de 20,96% du nombre total d'habitants pour infrastructures sanitaires existant. Il est constaté que la valeur des services d'un centre de santé varie selon la croissance démographique. Du point de vue de la croissance démographique ; Digombi, Makondo I, Song-Ndong, Mbamlè et Ebombè<sup>430</sup> sont des centres sanitaires les plus célèbres dans la commune, offrant par ailleurs une gamme de services dans le domaine en plus du CMA.

Pour le CMA, en tant que Centre Médical d'Arrondissement de seconde génération<sup>431</sup>. Ce centre médical vient renforcer l'efficacité des soins sanitaires dans la commune. Au bout de 13 années de décentralisation dans la commune de Ngwei avec l'appui des partenaires du secteur et l'implication du Ministère de la Santé, la population accède facilement aux soins de santé de qualité dans la commune et les cas d'évacuation sanitaires sont réduits dans la commune.

## **F. Secteur de l'éducation**

La recherche de l'accès à une éducation de base et aux enseignements secondaires de qualité a toujours été une constante préoccupation de la commune de Ngwei. Des actions ont

---

427 Jean Perrié, Massoda 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

428 Enquêtes de terrain, juin 2021.

429 Jean Perrié, Massoda 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

430 Sillas Matip, 58 ans, chef service technique de la mairie de Ngwei, mairie de Ngwei, 03 août 2021.

431 *Idem*.



été entreprises pour les deux premiers mandants. Celles-ci ont été consignées dans le plan communal de développement<sup>432</sup>. Il a été envisagé :

-au niveau de l'éducation de base la construction de 21 salles de classe et la réhabilitation de 10 salles de classe, la construction de 08 forages, la construction de (25) blocs de latrines, l'acquisition de 25 bacs à ordures, le reboisement de 25 écoles, la construction de 25 clôtures, la construction de 25 logements pour enseignants et la construction de l'inspection d'arrondissement de l'éducation de base<sup>433</sup> ;

- au niveau de l'enseignement secondaire, la commune a envisagé la construction de 18 salles de classe, la construction de 05 forages, la construction de 05 blocs de latrines, l'acquisition de 05 bacs à ordures, le reboisement de 05 établissements, la construction de 05 clôtures, la construction de 04 blocs pour enseignants, l'acquisition de 500 tables-bancs, l'équipement des établissements en ordinateurs 50, et le recrutement de 50 enseignants<sup>434</sup>. La commune a apporté un soutien financier aux Association des Parents d'Elèves et des enseignants (APEE) en baissant la moitié des salaires à leur accorder par les APEE d'un montant de 2 000 000 F CFA par année pour tous les établissements de l'enseignement de base. Sur le tableau ci-dessous il est présenté le bilan des réalisations en éducation dans la commune de Ngwei.

---

432 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 82.

433 *Ibid.*, pp. 80-84.

434 *Ibid.*

**Tableau 18: Les réalisations dans le domaine de l'éducation à Ngwei 2007-2020**

Village	Nombre de projets en éducation			Titre du projet	Nombre d'habitants par village	Taux d'habitants/100
	E.M	E.P	E.S			
<b>Ebombè</b>	01	//	01	Construction et création des établissements scolaires	222	01
<b>Mandjab</b>			01	//		
<b>Ndjoklumbè</b>	01	01	01	//	406	01
<b>Bitutuk</b>	01	//	00	//	534	01
<b>Makek</b>	01	//	00	//	274	01
<b>Makondo I</b>	01	//	01	//	321	01
<b>Total</b>	10			//	1535	05

Source : Commune de Ngwei, " Plan communal de..., pp. 38-39.

En fin 2020, le domaine éducatif dans la commune de Ngwei comprenait :

- Pour l'éducation de base, 08 écoles maternelles (EM) réparties sur l'espace communal ; Ebombè, Mandjab, Bitutuck, Makeck, Makondo I, Mbamlè, Digombi et Séppè. Les 08 écoles maternelles couvraient 08 villages d'une population totale estimée à 3177 habitants sur les 15 000 habitants de la commune, soit un impact social de 21,16 %<sup>435</sup>. Il est constaté que sur les 08 écoles maternelles, 04 sont construites avant l'avènement de la commune et les 04 autres, sont les ouvrages construits sous l'ère de la décentralisation pour un impact dans les 04 villages mentionnés sur le tableau de 10,23 % touchés par les projets de construction d'école maternelle sur tout l'espace communal<sup>436</sup>. Dans la même lancée l'on a dénombré 13 écoles primaires réparties sur douze villages du territoire de la commune pour une population de 3 933<sup>437</sup> habitants dont, 12 construites<sup>438</sup> avant la création de la commune. Il s'agit des villages Ebombè, Mandjab, Bitutuk, Makeck, Song-Mbock, Song-Ndong, Makondo I, Mbamlè, Lep-Likung, Ngwei I, Digombi et Seppè. Les 12 écoles impactaient une population de (22,26 % sur l'ensemble des populations de la commune. Dans la période 2007-2020, la commune

435 Enquêtes de terrain, mai 2021.

436 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

437 BUCREP, *Troisième recensement général de la population et de l'habitat* (3e RGPH, 2005), Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun (BUCREP), 2010.

438 MINEPAT, *Plan communal...*, pp. 80-84.

construit 01 école pour les populations du village de Ndjocklumbè<sup>439</sup>, estimées à 406 habitants, pour un impact social de 2,7 %<sup>440</sup>.

-Pour l'enseignement secondaire (ES), avant la décentralisation, il existait l'on de 01 établissement d'enseignement secondaire à Makondo I dans la zone abritant actuellement la commune ; le lycée mixte de Makondo. Cet établissement de référence dans la zone de Ngwei fut, en cette époque, le seul établissement d'enseignement secondaire à accueillir les populations de la zone de Ngwei en matière d'éducation. Avec l'avènement de la commune l'élite locale repensa à nouveau sur la question de l'enseignement secondaire dans la zone de Ngwei. Les débats furent orientés vers la diversification des enseignements secondaires dans l'espace communal. C'est ainsi qu'entre 2007 et 2011, il fut créé et construites pour l'enseignement secondaire général, deux CES dans la municipalité de Ngwei : les CES d'Ebombè, de Mandjab et de Ndjocklumbè. Pour l'enseignement secondaire technique, le CETIC de Makondo est créé<sup>441</sup> à Makondo I. Au total, la commune de Ngwei compte 26 établissements scolaires confondus : 08 écoles maternelles, 13 écoles primaires publiques, et 05 établissement d'enseignements secondaires 01 établissement d'enseignement secondaire technique, 04 établissements d'enseignement secondaire général repartis 03 CES et 01 lycée mixte.

## **II. EFFICIENCE DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION DANS MUNIPALITE DE NGWEI**

De 2007 à 2020, la commune de Ngwei travaille à bâton rompu pour sortir le terroir de la pauvreté dans les différents secteurs suscités<sup>442</sup>. Les deux mandatures des maires sont pourvues d'activités dans ce sens et bien d'autres activités de développement économique et social ont été réalisées dans ladite commune. Dans cette section du chapitre de la question de l'efficacité de la décentralisation dans la commune de Ngwei. Afin d'aborder cette problématique, il apparait judicieux de faire une analyse des résultats globaux du bilan de la décentralisation dans cette commune par secteur d'activité.

Notre échantillon permet de mettre en évidence le secteur d'activité le plus valorisé par la décentralisation dans la commune pendant les deux premiers mandats de la municipalité. Cet

---

439 Jean Perrié, Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appuis local, Makondo II, 20 septembre 2019.

440 *Idem*.

441 MINEPAT, *Plan communal...*, p. 81.

442 *Ibid*.

échantillon porte sur l'évaluation du secteur d'activité qui intègre la majorité du nombre d'habitants de la commune.

**Tableau 19: Récapitulatif des résultats de la décentralisation et de développement local dans la commune de Ngwei 2007-2020**

Secteur	Nombre de réalisation/secteur	Nombre d'habitants touchés par les ouvrages par secteur d'activité	Classement en fonction du nombre d'habitants impactés
Agriculture	01	568	7 <sup>ème</sup>
Travaux publics	19	7628	1 <sup>er</sup>
Commerce	07	1802	4 <sup>ème</sup>
Hydraulique	54	5853	2 <sup>ème</sup>
Electricité	20	4 855	3 <sup>ème</sup>
Santé	03	398	6 <sup>ème</sup>
Education	10	1535	5 <sup>ème</sup>
<b>Total</b>	<b>144</b>	<b>21 104</b>	<b>07</b>

Source : Synthèse réalisée à partir des données des tableaux ; 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22.

Sur la base de ce tableau et des informations<sup>443</sup> recueillies sur le terrain, on a les résultats globaux des 13 années de décentralisation à Ngwei. Ce tableau laisse entrevoir, le nombre total de réalisations et d'habitants touchés par les ouvrages en matière de développement local dans la commune par secteur. Chaque secteur d'activité est mentionné sur le tableau, suivi de son classement, par ordre croissant et en fonction du nombre d'habitants. Cela se justifie par le fait que l'Homme est au centre de la décentralisation, autrement dit, cette politique cherche à améliorer ses conditions de vie “ *La décentralisation est mieux appréciée lorsque son action tant à répondre ponctuellement et durablement les problèmes économiques et sociaux de l'Homme* ” affirme Silas Matip. En effet, c'est dans l'amélioration des conditions de vie des populations que se fonde la politique de décentralisation et non sur le nombre de projets réalisés dans un secteur d'activité. Certains de ces projets ne profitant qu'à une minorité de ménages malgré leur pluralité restent parfois des éléphants blancs. C'est le cas de l'hydraulique villageoise à Ngwei qui dégage une problématique d'équité dans la répartition des forages sur l'espace communal<sup>444</sup>.

Le secteur agricole, faiblement représenté dans l'échantillon par rapport aux autres secteurs, a une influence qui s'étend sur l'espace communal dans certaines zones. Il est le reflet

443 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

444 *Idem*.

d'une agriculture moderne pratiquée le plus souvent par quelques élites locales<sup>445</sup>. Au bout de 13 ans de décentralisation dans la commune le paysage agricole à Ngwei apparait hybride avec un mélange des méthodes techniques culturelles traditionnelles et semi moderne<sup>446</sup>.

Le secteur des travaux publics quant à lui concentre environ 7 628 habitants, bénéficiaires potentiels de ce secteur constitué essentiellement des populations touchées par le passage d'un axe routier sur le territoire communal. Cela représente un taux de couverture sociale estimé à 50,85 %. Par rapport aux autres secteurs, l'impact de la décentralisation dans le secteur des travaux publics est dominant. Il est constaté que la mairie de Ngwei et les autres partenaires de ce secteur ont beaucoup privilégié<sup>447</sup> ce secteur du point de vue de son influence névralgique sur toute la chaîne de développement économique et sociale de la commune. Il étend son efficacité sur la vie économique de la majorité des populations et contribue à la relance économique. D'une manière générale, le réseau routier à Ngwei est un pôle de développement transversale qui confirme ainsi l'adage selon lequel là : " où la route passe, le développement suit "

Le secteur du commerce impacte directement 1 808 riverains, habitants du site d'un marché ou d'un hangar de marché pour un taux de couverture sociale sensiblement égale à 12,05 % sur tout l'espace de la commune. Il n'apparait pas moins important. Son efficacité n'est pas à douter dans le classement par rapport à l'éducation dans la période<sup>448</sup> de cette étude.

Le secteur de l'hydraulique villageoise, a une efficacité dont le taux de couverture sociale est estimé à 5 853 habitants pour un taux de 39,02 % potentiels bénéficiaires des forages sur toute la commune. Ce secteur vient après celui des travaux publics<sup>449</sup>.

Le secteur de l'éducation, touche 4 313 habitants bénéficiaires potentiels sur toute la commune. Son taux de couverture social est de 28,75 %<sup>450</sup>. Le développement du secteur éducatif dans la commune de Ngwei connaît un essor significatif aux vues de la pluralité des services éducatifs dans la commune. Pour la période de notre étude, l'on constate un équilibre

---

445 Jean Perrié Massoda, 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 septembre 2019.

446 *Idem*.

447 Ngock Ngock, 63 ans, Ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

448 Jean Perrié Massoda 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 septembre 2019.

449 Le secteur de l'hydraulique villageoise à Ngwei a plus de projets mais intègre moins de personnes par rapport à celui des travaux publics. A l'issue de l'analyse, ce n'est pas la pluralité des projets qui révèle l'efficacité d'un secteur mais sa capacité à couvrir le maximum des populations en améliorant leur condition de vie.

450 Jean Perrié Massoda 41 ans, facilitateur des organisations d'appui local, Makondo II, 20 septembre 2019.

dans la création et la construction des établissements d'enseignement de base et les établissements d'enseignement secondaire.

Le secteur de l'électricité, touche 4 855 habitants, soit un taux de couverture social de 32,36% de l'électricité sur toute la commune. Le secteur de la santé couvre 1 898 habitants pour un impact social de 12,65% sur toute la commune.

En considérant la recherche du bien-être de la municipalité de Ngwei comme une quête permanente en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations de cette commune l'impact des secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, de l'électricité, de l'éducation, de la santé, du commerce et de l'agriculture a été une priorité de la décentralisation dans la commune de Ngwei de 2007 à 2020. Toutefois, à l'issue de ses travaux, il ressort que la décentralisation a porté un coup d'accélérateur à Ngwei sur les domaines de l'agriculture, le commerce, les travaux publics, l'énergie (l'eau et l'électricité), l'éducation et la santé. La réhabilitation des axes routiers et leur impact sur l'ensemble des populations de Ngwei n'attestent que, le processus de décentralisation à Ngwei dans cette période est efficace sur le développement de l'infrastructure routière. Ce secteur apparaît comme un secteur transversal dont l'impact est immédiat dans le processus de développement économique et sociale de la commune.

### **III. OBSTACLES A LA POLITIQUE DE LA DECENTRALISATION A NGWEI**

Notre enquête auprès des populations de Ngwei a permis de dégager trois principaux obstacles qui limitent la politique de décentralisation dans la commune. Ils concernent le cadre institutionnel de la décentralisation, le cadre législatif et enfin le financement dans la commune de Ngwei.

#### **C. Au niveau institutionnel**

Le constat est général sur toute l'étendue nationale du Cameroun et en particulier à Ngwei. Le mode de désignation des élus et leur degré de redevabilité par rapport à la population ne favorise pas une expression démocratique. En effet, l'élection<sup>451</sup> qui devrait être un mécanisme de contrôle des élus par les électeurs est devenu un outil de légitimation de fait des autorités locales. L'utilisation des listes ne permet pas une libre expression de la population et

---

451 Loi n° 92/002 du 14 août fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux et ses modificatifs subséquents.

l'exécutif communal est le plus souvent le reflet d'une corporation ethnique quelquefois soumise à un chantage.

#### **D. Au niveau législatif**

Le cadre législatif et réglementaire permettant à la commune d'assumer convenablement son rôle et sa responsabilité de maître d'ouvrage du développement local reste à parachever<sup>452</sup>. Cette lacune accentuée en général par l'absence d'une fonction publique locale permettant à la commune de disposer de cadres dédiés à l'exécution de certains projets. La commune est obligée de sous-traiter avec les administrations sectorielles en dépit des lourdeurs administratives.

#### **E. Au niveau financier**

La capacité de gestion financière des communes, pour plus de transparence et d'efficacité, laisse à désirer<sup>453</sup>. Les CAC, principale ressource financière de la commune de Ngwei, réussissent à peine à éponger la masse salariale truffée de cadres dépendant des ministères dont certains ont des salaires obéissant à la grille du Code de Travail. C'est la raison pour laquelle la plupart des communes accuse des arriérés de salaire dépassant des dizaines de mois<sup>454</sup>. La dotation générale à la décentralisation est faite sous la forme des projets maturés. Il n'est pas encore prévu un budget de fonctionnement pour la commune de Ngwei. Au bout du compte, les besoins de la commune manquent de ressources financières pour les satisfaire. Mais comme l'étude vient de le montrer, la décentralisation à Ngwei est sur la bonne voie et le plaidoyer de toutes les communes est que l'Etat se décide définitivement à transférer les ressources promises pour renforcer le développement local.

Au terme de ce chapitre sur le bilan de la politique de décentralisation à Ngwei, le chapitre I présente une vue d'ensemble de la commune de Ngwei en 2007, son état des lieux sur les domaines de l'économie local (agriculture, commerce, travaux publics, eau, électricité, éducation et santé). Le chapitre qui suit présente la problématique de la politique de décentralisation dans les collectivités territoriales au Cameroun et sa mise en œuvre à Ngwei. Le troisième chapitre montre les opportunités de la décentralisation pour le développement local de la collectivité territoriale de Ngwei. Sommes toutes il ne nous restait qu'à dresser le bilan de la décentralisation dans la commune de Ngwei, de dégager son efficacité

---

452 Fabien Nsoé Noah, 52 ans, cadre FEICOM, Ancien maire de Ngomedzap, Yaoundé, 29 août 2021.

453 Ngock Ngock, 63 ans, ancien maire de la commune de Ngwei, Edéa, 04 juillet 2021.

454 *Idem*.

sur les domaines prioritaires de son développement économique et local et de présenter les contraintes ce processus dans la commune de Ngwei.



**CONCLUSION GENERALE**

L'accomplissement du processus de décentralisation obéit à un certain nombre de conditions à savoir un territoire bien délimité composé des institutions, des hommes, une personnalité juridique et morale, la gestion des affaires locales, une autonomie financière, une autorité élue par les populations elles-mêmes. Dans la commune de Ngwei elle est une réalité. Le chapitre I décrit un territoire bien délimité matérialisé sur le fond d'une carte. Cette commune comprend un milieu physique favorable aux principales activités économiques rurales génératrices des revenus que sont l'agriculture et l'élevage, ressources économiques. La présence des espèces fauniques favorise la chasse et la pêche. Au plan humain, la commune de Ngwei est une mosaïque d'ethnies, un véritable carrefour du donner et du recevoir favorable à l'intégration nationale. Les activités économiques y sont diversifiées. Cette commune est créée suite à l'éclatement de la commune rurale d'Édéa. A sa création, l'on a constaté un territoire paralysé sur tous les plans. La planification fut alors une nécessité qui avait révélé les problématiques prioritaires de développement de la commune pour lancer véritablement son processus de décentralisation.

A toutes fins utiles, le processus de décentralisation au Cameroun date de depuis la période du Cameroun sous mandat franco-britannique (entre 1920 et 1941), dates de création des premières communes au Cameroun. Celles-ci marquent la genèse de l'histoire de la décentralisation innovante de nos jours faisant office de l'existence des communes. Elle présente un long cheminement parsemé des réformes en vue de son amélioration. Du point de vue de l'encadrement et de l'accompagnement des communes par la tutelle (Etat), l'évolution historique des communes au Cameroun peut être divisée en deux parties la planification centralisée dont la politique du " Tout Etat " malgré l'existence de la commune l'Etat reste au centre de tous les problèmes de développement social, aucune compétence de développement n'est octroyée aux communes. L'autre concerne la planification décentralisée qui est la décentralisation territoriale innovante issue de la révision constitutionnelle en 1996 qui, en 2004 aboutit au transfert des compétences et des ressources par l'Etat aux communes.

En avril 2007 contre toute attente la création de la commune de Ngwei a surgi sans une concertation préalable des populations de la base. Cette même année, 05 mois après, au mois de septembre les élections législatives et municipales ont eu lieu et Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé est devenue premier maire de la commune de Ngwei et première femme maire de la Sanaga Maritime, elle vient innover l'approche genre dans l'histoire des femmes maires du département de la Sanaga Maritime. L'œuvre économique et sociale de Rita. Manyinga est relayée en 2013 par Ngoock Ngoock, devenu deuxième maire de la commune de Ngwei.

De 2007 à 2012, 05 années après, la commune de Ngwei s'affirme timidement. La majeure partie de ses activités dépend encore de la commune d'Edéa. A partir de 2012, la commune va lancer véritablement le processus de décentralisation. Sur le plan financier, la commune disposait désormais de son autonomie financière et des recettes propres. Certains ouvrages sont mis en place. Quelques années après, le paysage économique et social de la commune a changé, peu à peu, suite aux multiples réalisations dans les secteurs agricoles, les travaux publics, le commerce, l'hydraulique villageoise, l'électricité, la santé et l'éducation. Toutefois, ces politiques de développement ont été chapeautées par deux mandats d'exécutif communal, leur apport au développement de la commune n'est pas à négliger. La réhabilitation des axes routiers et leur impact sur l'ensemble des populations de la commune dans la période d'étude atteste que le processus de décentralisation dans la commune a été efficient sur le domaine des travaux publics.

Pendant les deux premiers mandats de la commune de Ngwei. Force est de constater que beaucoup de projets ont été réalisés plus et mieux que par le passé. Mais les avis demeurent partagés quant à la perception de la décentralisation comme vecteur du développement économique et social de la collectivité territoriale. Pour certains, la décentralisation reste une solution de développement de la localité. Pour d'autres, telle que pratiquée, elle présente des limites et des insuffisances. Quant à l'exécutif communal, il estime que la commune de Ngwei n'a jamais disposé des ressources propres suffisantes pour son développement local. Concernant le transfert de compétences et des ressources, il pense que malgré la modicité des ressources financières, l'enveloppe et le calendrier devraient être connus d'avance pour permettre une bonne programmation des dépenses, d'où la problématique du plaidoyer pour plus d'autonomie à toutes les communes du Cameroun et singulièrement pour celle de Ngwei.

La décentralisation devrait être au service de développement local partout ailleurs au Cameroun, afin d'améliorer les conditions de vie des populations, s'il y a cohérence entre les textes et la pratique sur le terrain. En outre, plaider pour une extrême autonomie des communes peut aboutir à des velléités de fédéralisme.

**ANNEXES**

## **ANNEXE 1**

### **GUIDE D'ENTRETIEN**

#### **I. Entretien dirigé auprès des populations de Ngwei**

- 1-Avez-vous déjà entendu parler de la décentralisation ? Comment l'avez-vous connue ?
- 2-Quels sont les domaines dans lesquels vous êtes satisfait de la décentralisation ?
- 3-Quels sont les domaines dans lesquels vous êtes déçu de la décentralisation ?
- 4- Existe-t-il des associations permettant d'échanger sur la gestion de la commune ?
- 5-Etes-vous consulté lors de l'élaboration des plans communaux de développement ?
- 6- Etes-vous informé des actions et décisions prises par les organes de la commune ? Par quel moyen ? (Réunion, ou autres moyens...)

#### **II. Entretien dirigé auprès des organes élus de la commune**

- 1- Avez déjà entendu parler de la décentralisation ? Comment l'avez-vous connue ?
- 2-Quelles sont les limites de la décentralisation dans la gestion de la commune de Ngwei ?
- 3-Que préconisez-vous faire pour lever les obstacles qui empêchent une meilleure implémentation de la décentralisation dans la commune de Ngwei ?
- 4-Comment appréciez-vous la relation entre la commune et les services déconcentrés de l'Etat ?

## ANNEXE 2

### RÉALISATION DE LA MANDATURE 2013-2019

#### RÉALISATIONS DE LA MANDATURE 2013-2019

N°	INTITULE DU PROJET	MONTANT	FINANCEMENT	ANNEE	LIEU	OBSERVATIONS
<b>EXECUTION DU BUDGET DU MANDAT PRECEDENT</b>						
	Equipement résidence sous-préfecture Ngwei	5 000 000	BIP	2013	Makondo Centre	Réalisé(e)
	Réhabilitation des salles de classe au lycée de Makondo	4 300 000	BIP	2013	Makondo Centre	-/-
	Equipement de deux salles de classe en tables bancs au CETIC de Makondo	1 800 000	BIP	2013	Makondo Centre	-/-
	Construction de deux salles de classe au CES de Mandjab gare	18 000 000	BIP	2013	MANDJAB	-/-
	Réhabilitation sur 4km linéaire de la route agricole Ndokok-Makondo	28 000 000	BIP	2013	SEPPE	-/-
	Electrification de Makondo-Makek, Mandjab-Etouha chefferie et Pouthndjock	136 487 201	FEICOM		Makondo-Makek,	Chantier livré en 2015 par Forgelcam
<b>BUDGETS DE LA MANDATURE</b>						
	Réhabilitation des salles de classe au lycée de Makondo Arrondissement de Ngwei	4 300 000	BIP	2014	Makondo Centre	Réalisé(e)
	Etude de la construction du barrage de Song ndong	50 000 000	BIP	2014	Song Ndong	Carton exécuté directement par le MINEE
	Entretien routier	13 880 000	BIP	2014	Makondo	Réalisé(e) avec pose de la pierre à la montée Song Moussi

	construction un bloc de deux salles de classe à l'EP d'Ebombe	16 000 000	BIP	2014	EBOMBE	-/-
	Equipement des salles de classe en bureaux de maitres à l'EP Ebombe	250 000	BIP	2014	EBOMBE	-/-
	Equipement en tables bancs à l'EP Ebombe	1 800 000	BIP	2014	EBOMBE	-/-
	Equipement en kits de petits matériels didactiques au CETIC de Makondo	3 000 000	BIP	2014	Makondo Centre	-/-
	Eclairage public de Makondo Centre	16 787 162	PNDP/ Commune	2014	Makondo Centre	-/-
	Construction d'un forage équipé à PMH	8 000 000	BIP	2014	Bioutouck	-/-
	Construction d'un forage équipé à Mapoubi	8 000 000	BIP	2014	Mapoubi Chefferie	-/-
	Construction d'un forage à la résidence du Sous Préfet	8 500 000	PNDP/ Commune	2014	Makondoll	-/-
	Construction d'un forage équipé à Ngwei pont	8 000 000	BIP	2014	Ngwei I	-/-
	Construction d'un hangar de marché au PK16	25 000 000	BIP	2015	SEPPE PK16	-/-
	Construction du CMA de Makondo (Attribution)	43 000 000	BIP	2015	Makondo Centre	Marché réceptionné en 2019 et équipement en cours
	Avenant Equipement	18 000 000		2015		
	Construction d'un bloc de deux salles de classes à l'EM de Ndjockloubé	19 000 000	BIP	2015	Ndjockloubé	Chantier abandonné et en cours de reprise
	Entretien des routes en terre de Ngwei	27 778 000	BIP	2015	Makondo	Sidikoa-Carrefour des deux cantons -Logbamal-Axe

					lourd avec pose de buse Songmbog-Axe lourd avec pose de buse
Construction d'une salle de classe à l'EMP Makek	10 000 000	BIP	2016	Makek	Réalisé(e)
Equipement des salles de classe en tables bancs au CES de Mandjab-gare	1 800 000	BIP	2016	Mandjab	-//-
Organisation du concours du plus bel élevage à Ngwei	1 000 000	BIP	2016	Makondo Centre	Réalisé(e)
Entretien des routes en terre de Ngwei	27 778 000	BIP	2016	Makondo Centre	Réalisé(e) Axes Mandjab Résidence Pr Bipoun Mandjab-Mapan Mandjab-Makanda ma Kora-Etouha- Ndog Ngond Kot- Mapan Etouha-Makek
Entretien de la voirie en terre de NGWEI	40 000 000	BIP	2016	Makondo Centre	Réalisé(e) avec construction d'un ponceau à Song Nkoma
Réhabilitation de l'EP Makondo centre	18 600 000	BIP	2017	Makondo Centre	Réalisé(e)
Réhabilitation de l'EPP de Mandjab gare	13 900 000	BIP	2017	MANDJAB	-//-
Réhabilitation de l'EPP de Mbamble Mayamba	4 900 000	BIP	2017	MBAMBLE	-//-
Construction d'un bloc latrines à l'EM Ndjockloubè	3 500 000	BIP	2017	NJOCKLOUMBE I	-//-
Entretien routier 2017	27 000 000	BIP	2017	Makondo Centre	Réalisé(e) Axe Entrée Poutndjock-Rail - Ebombè- Logbii
Organisation du concours du plus bel élevage à Ngwei	1 000 000	BIP	2017	Makondo Centre	Réalisé(e)
Electrification du hangar à usage commercial du PK16	3 500 000	BIP	2017	Song Ndong	Réalisé(e)
Entretien routier 2018	27 000 000	BIP	2018		Axe PK16-Song dong Makondo-SAR
Actualisation du PCD	20 000 000	PNDP/ Commune	2018	MAKONDO	Réalisé(e)
Construction d'une adduction d'eau potable à Makondo	40 000 000	BIP	2019	Makondo Centre	Réalisé(e)
Construction de la ligne électrique Makek-Etouha et réhabilitation Makondo-Makek		BIP	2019	Makondo-Etouha	En cours
Construction de la Maison de la Femme Phase I	45 000 000	BIP	2019	Makondo Centre	En cours et Phase II en 2020 pour 55 000 000
Construction de l'Auberge Municipale		PNDP	2019	Makondo	Procédure de

						-Entrée Mbog Ntot-Song Nkembe (Mbambè) - Carrefour Enjoy-EP Ngwei1 - Carrefour Enjoy-Pont Ngwei -PK20-Song Mbag-Song Ndong
Etretien routier 2019	27 000 000	BIP		2019		
<b>INVESTISSEMENTS PROPRES</b>						
Acquisition d'un terrain communal urbain de 10 ha Bornage et titrage	5 000 000 5 000 000	Commune		2018	Makondo Centre	Réalisé(e) TF N°5876 Vol.30 F°83
Réhabilitation Pont de Ndogbong (Ndjocklounge)	4 900 000					Réalisé(e)
Réhabilitation Pont de Mbandjock (Mayamba)	1 500 000					Réalisé(e)
Réhabilitation Pont de So'o Ngoï (Etouha Bikai)	4 900 000					Réalisé(e)
Réhabilitation Pont de So'o Ngoï (Etouha Song Kolol)	4 900 000					Réalisé(e) ( Paiement en cours)
Entretien des forages de l'Arrondissement				2013 à		Réalisé(e) Suivant contrat

				2019		d'entretien avec
Soutiens : - Femmes Rurales, Journée de la Femme - Foires Artisans Edéa, Douala et Yaoundé - Mini-comices Agricoles Douala - Stages de vacances : 2 000 000/an en moy. - Maîtres de parents d'élèves : 350 000/mois - Aides diverses aux nécessiteux et sinistrés (maladies, deuils...) - Fêtes Nationales : Jeunesse, Travail, 20 Mai - Soutiens aux Autorités				2013 à 2019		
Calendriers et Gadgets de la commune						Réalisé(e)
Fête agricole au PK16	5 000 000			2017		Réalisé(e)
Sessions des Conseils Municipaux	10 000 000/ an			2013 à 2019		Réalisé(e)
Activités Sportives (Champion's League en 2017) et autres						
<b>DONS</b>						
05 Stations d'énergie solaire de 30 KVA		Don Chine- Cameroun		2018- 2019	Ndokok Poubi Ebombè Seppe Mbambè Mayamba	Réalisé(e)
01 Station d'énergie solaire de 97 KVA extensible		-/-		2019	Ndjocklounge	En cours de



		Commune		Centre	contractualisation en cours
Réhabilitation de la route RN-Pont Sahan-Ndokok Pouli	139 000 000	Fonds Routier		Ndokok Pouli	En cours
Equipement du CEAC de Dingombi	5 000 000	BIP	2019	Dingombi	Réalisé(e)
Construction d'un bloc latrines à l'EM Makek	3 500 000	BIP	2019	Makek	En cours
Construction d'un bloc latrines à l'EM Seppe	3 000 000	BIP	2019	Seppe	Réalisé(e)
Construction d'un bloc latrines à l'EP de Ngwei1	3 500 000	BIP	2019	Ngwei1	En cours
Construction d'un bloc de deux salles de classe à Ngwei1	18 000 000	BIP			En cours
Construction d'un bloc de deux salles de classe à Song Ndong et réhabilitation des deux autres salles.	18 500 000	BIP			En cours
Construction d'une Maternelle à Seppe	8 000 000	BIP			En cours
Equipement de la Maternelle de Seppe	1 000 000	BIP			Livré
Equipement de l'EP de Ngwei 1 en Tables-bancs	1 570 000	BIP			Livré
Construction du pont sur Mbandjock-Boga Phase I	34 000 000	BIP	2019	Ndjockloumbe	Chantier non encore démarré
Guichet Performance des villages	1 500 000	PNDP			Réalisé(e)
Puits d'eau aménagés	10 000 000	PIDMA	2018	Makondo Sidjkoa	Réalisé(e)
Paquet Minimum aux Ecoles Primaires Publiques	2 000 000	BIP	2013 2019		Réalisé(e)

					réalisation
Salle informatique de 15 ordinateurs et une imprimante					
01 Container de 40 pieds de livres, matériel didactique, 04 machines à coudre d'occasion, tables bancs usagées....		Association Village Africain (France)	2018	Mairie	Réalisé(e)
01 Machine à calculer d'occasion		NTELEP BAYECK Benoît	2013	Mairie	Réalisé(e)
04 ordinateurs portables usagés		MBOCK François (France)		Mairie	Réalisé(e)
Campagnes de soins gratuits dans tout l'Arrondissement		Maire	2017 et 2018	Tous les CSI et l'Hôtel de Ville	Réalisé(e)

#### 1. Centimes Additionnels Différés (CAD)

Considérant que la Commune de Ngwei était contiguë au barrage de Songloulou et que c'était inéquitable de n'en profiter qu'aux communes de Massock et de Pouma s'agissant de ses retombées en terme de centimes additionnels différés, la première victoire à l'entame de notre mandature a été, avec l'aide d'un convaincu M. BIBEHE PEMHA Martin, son classement au même titre que Massock et Pouma au rang des éligibles au CAD de Songloulou. Ce fut une grande bataille et une grande victoire qui permet à la Commune de bénéficier aujourd'hui d'un tiers de la patente annuelle du barrage (02 millions/an) et en moyenne un différentiel de 02 millions sur les Centimes

Additionnels Communaux (CAC). La carte de la Commune fut refaite à ces lieux précis et ce travail fut homologué par le Centre National de Cartographie. Nous avons ainsi réussi à faire ce que nous n'avons pas pu réaliser dans la Commune Rurale.

## 2. La Forêt Communale

C'est indéniablement l'un des plus grands chantiers de la mandature et dont les débouchés sont inimaginables pour beaucoup d'entre nous. Celui-ci arrive seulement à son terme que les investisseurs sont déjà entrain de se bousculer aux portes de notre commune :

- Une mise à disposition de 5 000 ha à PHYSIS Engineering Ltd (USA) est entrain d'être étudiée pour la construction d'une centrale de production d'énergie biomasse qui emploierait un effectif de plus de 300 personnes.
- Une Société Française de fabrication d'explosifs a fait la demande de 50 ha pour s'installer.
- Création désormais assurée, à travers un accord de principe de PHYSIS Engineering Ltd, des plantations communales recommandées par le Conseil Municipal à travers une délibération.

Mais peut-être devrions-nous expliquer davantage que la Forêt Communale veut dire que la Commune de Ngwei devient concessionnaire total de tous les produits du sol de cette forêt en lieu et place de l'Etat. C'est la Commune qui choisira désormais ses exploitants forestiers et fixera sa redevance en accord avec ceux-ci. C'est bel et bien d'un Titre Foncier qu'il s'agit et ce sera le deuxième en Sanaga Maritime après la forêt commune à Ngambe et Ndom.

## 3. La propriété urbaine communale

Ce fut un autre exploit que de trouver un terrain sur lequel bâtir la Ville de MAKONDO ; feu le Pr MBOUI Joseph et Me TEGHE HOT Emmanuel en ont été les véritables artisans. C'est le lieu de remercier sincèrement M. MBOCK BIYIHA Parfait qui aura accepté nous céder 10 ha de terre à un véritable prix symbolique de 50 frs/m<sup>2</sup> par amour lui aussi de son village.

Pendant que les travaux de lotissement et ceux du plan d'urbanisation sont entrain d'être lancés, ce terrain reçoit déjà comme investissements repères une Maison de la Femme estimée à 100 millions de F CFA et une Auberge Municipale de 47 millions.

Dans bientôt, la ville de Makondo disposera d'une Cité Municipale dont le financement est d'ores et déjà assuré par le FEICOM et des lots communaux à vendre.

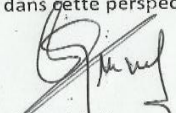
### 4. Un Aire de stationnement des camions au PK16

Ce projet dont les travaux ont démarré vise à doter notre commune d'un parking de camions du TCHAD et de la RCA desservant particulièrement le Port de Kribi. L'emplacement est d'une importance stratégique pour d'autres investissements encore en maturation en l'occurrence de la grande scierie que se propose de monter notre partenaire technique de la forêt communale.

### 5. La route Okoth-Leplikoung-Ndjocloumbe-Makondo-Song Ndong

Ce marché de près d'un milliard de francs a été attribué à la société BUN'S à travers le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles (PD\_CVA); c'est un projet intercommunal entre la Commune d'Edéa 1<sup>er</sup> et la Commune de Ngwei. Le chantier démarré il y a quelques jours connaît son lancement le 15 Janvier 2020 dans le jardin public de Mbondandick à EDEA.

La liste ci-dessus faite des réalisations n'est pas totalement exhaustive ; elle permet toutefois à un quelconque observateur de constater l'effort fourni ces dernières années pour sortir notre commune des problèmes les plus criards de la pauvreté. Mais surtout, elle permet à chacun des citoyens de Ngwei de prendre la pleine mesure du travail à accomplir dans l'avenir compte tenu du tremplin sur lequel nous venons de placer notre chère et belle Commune. Le budget de la Commune pour l'exercice 2020 a été confectionné dans cette perspective.

  
MBOCK BIYIHA

## ANNEXE 3

Tableau Liste des conseillers municipaux de la commune de Ngwei de 2007-2020

<b>Mandature 2007-2012</b>	<b>Mandature 2013-2020</b>
<b>Ives Laurent Bikai Komol</b>	Anatole Nguidjol
<b>Antoine Biligha</b>	Emmanuel Mayo Mbock
<b>Réné Imbeck</b>	Pouline Ngo Nsong
<b>Elias Libala</b>	Rita Ngo Manyinga épouse Doumbé
<b>Libilibi</b>	Nicolas Mmbay Bihiya
<b>justin Lissom</b>	Maurice Privat Tchebi
<b>Guillaume Alexandre Mongosso</b>	Jean Bosco Nack
<b>Mayo Mbock</b>	Michel Celestin Ndjab
<b>Jean Bosco Nack</b>	Jacques Ntep
<b>Pierre Ngock</b>	Philomène Ngo Ngoi épouse Llougua
<b>Anatol Nguidjol</b>	Fils Agustin Yanga
<b>Symphorien Thomas Nguijol</b>	Simon Djouga
<b>Pierre Nlend</b>	Elias Libala
<b>Raphaél Nouck</b>	Remy Imbeck
<b>Jacques Ntep</b>	Guillaume Alexandre Mongosso
<b>Maurice Nyétam II</b>	Jean Bayemi
<b>Laurent Pouth Bell</b>	Marie Thérèse Honla épouse Djon
<b>Seh Bayamack</b>	Pierre Nlend
<b>Pierre Nyétam</b>	Salomon Send Makang
<b>Jeanne Ngo Lingom épouse Bikai</b>	Bienvenu Banbe
<b>Rita Ngo Manyinga épouse Dina Doumbé</b>	Ngock Ngock
<b>Monique Ngo Mbock épouse Epouner</b>	Laurent Pouth Bell
<b>Philomène Ngo Ngoi épouse Llougua</b>	Bell Désiré Nkoma
<b>Monique Ngo Tonyé épouse Bayihia</b>	jeanne Ngo Lingom épouse Bikai
<b>Jean Marcel Sotong</b>	Monique Ngo Mbock épouse Epouner

Source : Enquêtes de terrain, commune de Ngwei, mai 2021.

## Annexe 4

Tableau : Investissements pour l'équipement de la commune de Ngwei 2013-2019

<b>Immeubles communaux</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Date de construction / acquisition</b>	<b>Quantités</b>	<b>Prix unitaire (FCFA)</b>	<b>Personnel utilisateur</b>
<b>Comptoirs marché de Makondo</b>	27/11/13	18	23 800	Commerçants
<b>Hôtel de Ville</b>	2013	01	D	Personnel
<b>Terrain 10 ha</b>	2019	01	5 000 000	Commune
<b>Les Meubles et objets d'ameublement</b>				
<b>Armoires Buffet</b>	1er Janvier 2014	01	588.000	Maire
<b>Armoire à Bois</b>	1er Janvier 2014	05	680.000	Maire et ses 2 adjoints
<b>Armoire petit modèle</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	95.000	Maire 1 <sup>er</sup> adjoint
<b>Bureau avec sous-main</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	05	2.156.000	Maire, SG, secrétaire Maire, CCD, secrétaire d'état civil
<b>Bureau cadre</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	02	519.400	Agent financier
<b>Bureau en bois Massif</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	03	435.000	Maire et ses 02 adjoints
<b>Bureau Strafor</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	03	160.000	SG
<b>Chaise en bois simple</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	08	45 000	Accueil
<b>Chaise Hilton, sans bras</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	50	1.470.000	Service d'état civil service financier
<b>Chaise Métallique, fond et dossier rembourrés</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	17	999.600	Personnel communal et les usagers
<b>Chaise Métallique, fond et dossier rembourrés</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	02	50.000	Personnel communal et usagers
<b>Chaise à pieds métallique</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	75.000	Secrétariat du Maire
<b>Chaise secrétaire fond et dossier rembourrés, velours noir</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	45.000	Accueil
<b>Effigie Président de la république</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	7.500	Agent financier
<b>Effigie Première dame</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	7.500	Maire
<b>Fauteuil Directeur PVC avec accoudoirs</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	233.240	Accueil
<b>Fauteuil en bois</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	03	225.000	Maire (1er adjoint)
<b>Fauteuil de bureau rembourré</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	11	1.617.000	SG ; RM Maire (2 <sup>ème</sup> adjoint)
<b>Fauteuil Visiteurs</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	11	1.185.800	Tous les bureaux




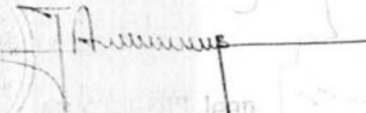
<b>Table basse en bois massif</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	188.160	Maire
<b>Table basse en bois massif dessus fornica</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	02	120.000	Maire
<b>Table de bureau en bois vernis</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	170.000	RM
<b>Table de bureau PM en bois massif</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	60.000	SG
<b>Salon de 05 places es remboursée</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	1.960.000	RM secrétaire d'état civil
<b>Outillage, Instruments et appareils divers</b>				
<b>Brouette</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	02	50.000	Agents d'entretien
<b>GPS Garmin et TRV 10</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	143.260	CCD
<b>Imprimante HP laser Monochrome</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	150.000	CCD
<b>Imprimante HP 6943 sk Desk jet</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	130.000	SG
<b>Machettes</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	02	5.000	Agents d'entretien
<b>Machine à encre Olivetti court charriot</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	130.000	Secrétaire du Maire
<b>Micro-Ordinateur Complet DESKTOP</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	1.275.000	CCD
<b>Micro-ordinateur Dell</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	800.000	Secrétaire du Maire
<b>Pelles Bèches</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	03	4.500	Agents d'entretien
<b>Moto Yamaha AG 100</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2014	01	2.600.000	CCD ; SG et le chauffeur
<b>Plantoir</b>	08 juillet 2014	01	4.500	Agents d'entretien
<b>Onduleur SN 1212111</b>	08 juillet 2014	01	75.000	Le personnel communal
<b>Ventilateur Dur pied crown</b>	08 juillet 2014	01	25.000	Le Maire
<b>Climatiseur Split</b>	08 juillet 2014	01	8.500.000	Le Maire
<b>Armoire archive</b>	08 juillet 2014	01	249.574	Le Maire
<b>Chaise visiteur</b>	08 juillet 2014	02	70.000	L'accueil
<b>Chaise de Bureau</b>	08 juillet 2014	01	90.000	Le Maire
<b>Bureau Directeur</b>	08 juillet 2014	01	200.000	Le Maire
<b>Copieur Canon</b>	03 septembre 2014	01	904.000	Secrétaire du Maire
<b>Disque Dur</b>	03 septembre 2014	01	80.000	SG
<b>Imprimante HP photo smart</b>	03 septembre 2014	01	477.000	SG
<b>Machine à relier</b>	03 septembre 2014	01	144.000	Secrétaire d'état civil
<b>Micro-ordinateur HP ro pro3330</b>	03 septembre 2014	01	640.000	Agent financier
<b>Ouvrages de bibliothèque, de sciences et d'arts, matériel didactique, fournitures divers</b>				

<b>Fanfare complète</b>		01	1.500.000	Agents en charge de l'animation culturelle
<b>Socle éphéméride en bois</b>		06	21.000	Maire
<b>Panier à ordures Plastique</b>		02	5.000	Le personnel communal
<b>Porte cachets métallique</b>		02	4.500	Maire

Source : ACN, *Plan communal...*, pp. 83-86.

## ANNEXE 5

## SEANCE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NGWEI

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie REGION DU LITTORAL DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME COMMUNE DE NGWEI SECRETARIAT GENERAL</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland LITTORAL REGION SANAGA-MARITIME DIVISION NGWEI COUNCIL GENERAL SECRETARY</p>
<p><b>DELIBERATION MUNICIPALE N° 12 /AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI A CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DU FEICOM POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE DE LIAISON DE MARQUE PICK-UP</b></p> <p><b>LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGWEI</b></p>		
<p>Vu la Constitution ; Vu la Loi N°2004 / 017 du 22 juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation ; Vu la Loi N°2001 / 017 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ; Vu la Loi N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, modifié et complété par le Décret N°77/205 du 05 août 1977 ; Vu le Décret N°2007/11 du 24 avril 2007 portant créations des Communes ; Vu le Décret N°2012/480/PR du 22 octobre 2012 nommant Monsieur ABATE EDJI Jean, Préfet du Département de la Sanaga-Maritime ; Vu l'Arrêté N°00166 / A / MINATD / DCTD du 30 Septembre 2013 constatant l'élection de Monsieur NGOCK NGOCK en qualité de Maire de la commune de NGWEI ; Vu les dispositions budgétaires ; Considérant les nécessités de service ;</p>		
<p><b>DELIBERE :</b></p>		
<p><b>Article 1<sup>er</sup> :</b> Le Conseil Municipal de la Commune de Ngwei autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès du Fonds Special et d'Equipeement Inter-Communal (FEICOM) pour l'achat d'un véhicule de service de liaison de marque Pick-up.</p>		
<p><b>Article 2 :</b> la présente délibération qui prend effet à compter de son approbation par la tutelle sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-</p>		
<p>Le Secrétaire de séance,  Bicmi</p>	<p>Le Receveur Municipal,  Jean Honoré Contrôleur des régies Financières Trésor</p>	<p>Le Maire,  Ngock Ngock 27 DEC 2013</p>
<p><b>Ampliations</b> - MINAT /DCTD /YDE - GOUVER/REG/LIT/DLA - PREFET/SM/EDEA - RECETTE/MUN/NGW - CHRONO - ARCHIVES</p>	<p>VISA DU PREFET N° 146 /V.C.18/SDL LU ET APPROUVE</p> <p> Edji Jean Administrateur Civil Principal</p>	

Source : Archive de la mairie de Ngwei

## ANNEXE 6

### DEMANDE D'ACCES AUX ARCHIVES

21 MAI 2021



**Emvana Jean Daniel**

Etudiant en Histoire

Master II, Matricule:081796 universités de Yaoundé 1.

Tel:698137455/682646119.



A

Monsieur Le Préfet

Du

Département de la Sanaga-Maritime.

#### Demande

**objet :** Demande d'accès aux archives portant sur la commune (Ngwei).

Monsieur Le Préfet!

Dans le soucis de mener à bien mes travaux de recherche sur l'institution Communale au Cameroun. J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité solliciter l'objet susmentionné en marge, suivant les recommandations de mon chef de département qui m'a dirigé vers vous tant que responsable d'Administration au sein des institutions qui me sont recommandées en vue de faciliter ma recherche.

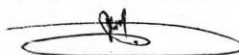
En effet, Monsieur le préfet, le thème y afférent libellé en 2016 avait pour destination d'étude la commune de Sagemelima. Compte tenu du temps passé, ledit thème a déjà été soutenu par un autre étudiant de la filière. Il est donc devenu hypothétique. Sous le risque du plagiat j'ai bénéficié de l'accord de mon directeur de mémoire afin de faire muter le thème en direction de la Sanaga-maritime. Le thème est reformulé ainsi : « La décentralisation et le développement local : Le cas de la commune de Ngwei (département de la Sanaga-Maritime, région du Littoral-Cameroun 2007-2020). Pour se faire, je joins à ma demande :

01-Attestation de Recherche

02-L'esquisse du plan de Recherche

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet du département de la Sanaga-Maritime l'expression de mon profond respect.

Emvana Jean Daniel





## ANNEXE 7

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE COMMUNALE  
DE LA COMMUNE DE NGWEI**

REGION DU LITTORAL  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGWEI  
\*\*\*\*\*  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
\*\*\*\*\*



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE REUNION DU  
COMITE TECHNIQUE COMMUNAL DE LA COMMUNE  
DE NGWEI, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME**

L'an deux mille seize et le huit du mois d'Avril, s'est tenue à partir de 10 heures 00 minutes dans la salle des actes de la Commune de Ngwei, sous la présidence de Monsieur MONGOSSO'O Guillaume Alexandre, premier Adjoint au Maire de ladite commune représentant de Monsieur le Maire empêché, la première réunion du comité technique communal du suivi participatif des projets d'investissement de l'exercice 2016.

**NIVEAU DE PASSATION DES MARCHES ET EXECUTION GLOBALE DES  
PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE NGWEI**

**Niveau de passation des marchés**

Nombre de marchés programmés au cours de l'exercice 2016	03
Nombre de DAO reçu par la commission de passation des marchés	02
Nombre d'Appels d'Offres lancés	01
Nombre de marchés attribués	00
Nombre de contrats signés et notifiés	00
Nombre de marchés réalisés et réceptionnés	00
Nombre total de bons de commande reçus par le Maire	02
Nombre de bons de commande attribués par le Maire	00
Nombre de bons de commande réalisés et réceptionnés	00

*BIENO Mathias Pascal*

*MONGOSSO'O Guillaume*  
LE MAIRE  
ET PAR DELEGATION  
MONGOSSO'O Guillaume  
1er Adjoint au Maire

## SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. SOURCES ORALES

Noms et Prénoms	Ages	Statuts	Dates d'entretiens	Lieux des entretiens
<b>BEkondi Jean François</b>	42 ans	Planteur	03/08/2021	Makondo
<b>Bell Jean Marie Désiré</b>	52 ans	Agriculteur	02/08/2021	Seppè
<b>Bikondi Agnès Christine</b>	37 ans	Institutrice	03/08/2021	Makondo
<b>Bikoi Jean Bosco</b>	56 ans	Enseignant	03/08/2021	Makondo
<b>Diyani André</b>	43 ans	agriculteur	08/06/2021	Mbamlè
<b>Djock David</b>	61 ans	Enseignant	02/08/2021	Seppè
<b>Epouner Martin</b>	76 ans	Notable	10/07/2021	Makondo
<b>Epouner Paul</b>	71 ans	Notable	04/08/2021	Makondo
<b>Esso Ebah louis Athanse</b>	59 ans	Cadre CRTV	29/08/2021	Yaoundé
<b>Fongang Francis</b>	43 ans	Enseignant	06/09/2021	Makondo
<b>Foumedjou Edouard</b>	37 ans	Opérateur économique	06/09/2021	Makondo
<b>Hagbe Mathieu</b>	60 ans	Maire de Ngwei	03/08/2021	Makondo
<b>Madame veuve Bekondi Charlotte</b>	64 ans	retraité	03/08/2021	Makondo
<b>Mahop Frédéric Delmas</b>	24 ans	Secrétaire particulier Maire de Ngwei	03/08/2021	Mairie Ngwei
<b>Mang Alexandre Aimé Magloire</b>	42 ans	Cadre communal	03/08/2021	Mairie Ngwei
<b>Massoda Jean Pierre</b>	41 ans	Communicateur	03/08/2021	Makondo
<b>Matip Sillas</b>	58 ans	Cadre communal	03/08/2021	Mairie Ngwei
<b>Ndjebayi Elie</b>	57 ans	Directeur CETIC	06/09/2021	CETIC.Mak
<b>Ngenden Albert Legrand</b>	49 ans	Agent communal	04/08/2021	Makondo
<b>Ngo Don Marie Louise</b>	38 ans	Conseillère	08/06/2021	Seppè
<b>Ngock Ngock Jacqueline Gaëlle</b>	38 ans	Secrétaire général de la Commune de Ngwei	03/08/2021	Mairie Ngwei
<b>Ngock Ngock Paulin</b>	63 ans	Ancien Maire Ngwei	06/09/2021	Edea
<b>Ngwe Cyrille Junior</b>	33 ans	Cadre communal de développement	03/08/2021	Mairie Ngwei

<b>Nlep Parfait Pierre</b>	70 ans	Agriculteur	08/06/2021	Mbamlè
<b>Nouma Nyetam Victor</b>	39 ans	Cuisinier	07/06/2021	Makondo
<b>Nsoe Noah</b>	52 ans	Ancien maire Ngomedzap	27/07/2021	Yaoundé
<b>Oman Issounga J.S</b>	45 ans	Coiffeur	08/06/2021	Makondo
<b>Pouth Bell Laurent</b>	52 ans	Conseiller	04/08/2021	Makondo
<b>Tonye II Pierre</b>	62 ans	Prêtre	08/06/2021	Makondo

## II. SOURCES PRIMAIRES

### A. Archives

#### Archives de la commune de Ngwei

ACNG, “ Etude socioéconomique de l’UFA 00-003, Etendu à l’UFA 09-029 et étude socio anthropologique sur les populations autochtones riveraines (Pygmées) ’’, octobre 2015.

ACN, “ Plan Communal de Développement ’’, Draft de la commune de Ngwei, 2018.

ACN, “ Montage des projets communaux ’’, Atelier de formation des élus locaux et personnels des communes de la région du littoral, 06 au 09 décembre 2016.

ACN, Réalisations de la mandature, 2013-2014.

ACN, Comptes administratifs, commune de Ngwei, 2012- 2014.

#### Archives du ministère de l’administration territoriale et de la décentralisation

AMINATD, Plan stratégique des CVUC, Yaoundé, 2013-2018.

AMINATD, “ Décentralisation : Textes législatifs et règlementaires ’’, guide de référence de la gouvernance locale, classeur n°2, Yaoundé, 2004.

#### a) Lois

Loi n ° 2004/018 fixant des règles applicables aux communes et enfin aux régions.

Loi n° 92/002 du 14 aout 1992 fixant les conditions d’élection des conseillers municipaux et ses modificatifs subséquents.

Loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution de la République du Cameroun.

Loi n° 20004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

Loi n° 2004/ 19 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.

Loi n° 2009/011, du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées

Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Loi n° 2019/ 02 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales.

Loi n° 74/23 du 05 décembre portant organisation communale et ses modificatifs subséquents.

#### **b) Décrets**

Décret n° 2007/115 du 23 avril 2007 portant création des nouveaux arrondissements.

Décret n° 2011/1731/PM du 18 juillet 2011 fixant les modalités de centralisation, répartition et de reversement du produit des impôts communaux soumis à la péréquation.

#### **c) Arrêtés**

Arrêté conjoint n° 00076/MINAT/ MINEFI/ MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et faunique, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines.

Arrêté n° 0000005/A/MINCOMMEMMERCE portant sur le cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des marchés périodiques.

Arrêté n° 006/MINTP du 12 novembre 2010 titre III, portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercices des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que de construction, d'entretien et de gestion des bacs de franchissement.

Arrêté n° 0821/A/MINSANTE du 01 avril 2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice de compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres des santés intégrées et des centres médicaux d'arrondissement.

Arrêté n° 2010/ 246/B1/1464/A/MINEDUB/ CAB du 31 décembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'éducation de base.

Arrêté n° 2010/000000298/A/MINEE, du 1er septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

Arrêté n° 2010/0015/ A/MINEPIA portant cahier des charges précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférés par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole.

### **III. SOURCES SECONDAIRES**

#### **A. Ouvrages**

Anonyme, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique*, Paris, IRAM, 2013.

Anonyme, *La politique de développement à la croisée des chemins*, Yaoundé, Edition Clé, 1998.

Barbier, J.C., *L'identité sociale et culturelle des Elog-Mpo'o, d'après une thèse de Dikoumé. C*, Yaoundé, Institut des sciences humaines, 1977.

Billard, P., *Le Cameroun fédéral, essai de géographie physique*, volume 1, Lyon, Imprimerie des Beaux-Arts, 1962.

Biwolé, G, *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, SOPECAM, 1985.

Boulenger, S. et Vaillamourt, F., *Déconcentration et dévolution*, Québec, Université de Montréal, 2012.

Demante, M.J. et Tyminsky, I., *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique*, Paris, IRAM, 2008.

Depelteau, F., *La démarche d'une recherche en science humaines, de la question de départ à la communication des résultats*, Québec, Presse de Laval, 2001.

Dika Akwa, *Monographie sur la nationalité Basa-1*, Yaoundé, Institut des sciences humaines, 1980.

Ebalé, R., *Le concept « de développement », fondements épistémologiques et débats.*

Efoua Mbozo'o, S., *Les noces d'or de la commune de la commune urbaine de Sangmélina, (30 décembre 1950-30 décembre 2000),* Yaoundé, Hérodote, 2000.

Elang Tchoumbia, R., *Décentraliser et démocratiser,* Yaoundé, Presse de l'UCAC, 2004.

FEICOM, *Guide d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes,* Yaoundé, juin 2014.

Gueneffe Yalanga, *Guide en gestion communale,* Bangui, AMCA, 2012.

Ki-Zerbo, J., *histoire générale de l'Afrique,* Paris, Edition UNESCO, 1980.

Kom Tchuenté, B., *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun,* Yaoundé, Editions Clé, 1996.

Kouna Eloundou, CG., *Décentraliser pour mieux gouverner les forêts tropicales du discours à la pratique autour des forêts communales et communautaires au Cameroun,* Saarbrücken, Editions Université européenne, 2018.

Kueté, J.P., *Les collectivités territoriales décentralisées,* Yaoundé, SOPECAM, 2014.

Meny, Y., *Centralisation et décentralisation dans le débat politique français (1945-1969),* Paris, LGDJ, 1974.

MINEPAT, *Plan communal de Développement de la commune de Ngwei,* Makondo, PNDP, janvier 2012.

Nations unies, *Les Objectifs du Millénaire pour le Développement,* New York, Division de la statistique de l'ONU, 2000.

Nka, P. L., *Le Cameroun dans la coopération décentralisée entre logique de développement des territoires et la perpétuation de l'extraversion de l'Etat,* Paris, Editions universitaires européennes, 2016.

Ngane, S., *La décentralisation au Cameroun, un enjeu de gouvernance,* Yaoundé, Africaine d'Édition, 2008.

Ngono Tsimi, L., *L'autonomie des collectivités territoriales décentralisées, Le concept de l'autonomie locale dans les Etats unitaires d'inspiration française : l'exemple du Cameroun,* Paris, PAF, 2014.

Nikol, Y., *La tribu bakoko : un stade de l'évolution au Cameroun,* Paris, Larose, 1929.

Olivry, J.C., *Fleuve et rivière du Cameroun*, Paris, ORTOMS, 1986.

République du Cameroun, *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi*, Yaoundé, MINEPAT, août 2009.

Tassou, A., *Urbanisation et décentralisation au Cameroun, Essai d'analyse historique de la gestion urbaine (1900-2012)*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Wognou, E., *Les Bassa du Cameroun*, Paris, EPHE, 1979.

#### **A. Discours**

Biya, P., “ République du Cameroun ” discours d'ouverture du 2ème congrès extraordinaire du RDPC, Yaoundé, 07 juillet 2001.

Biya, P., “ République du Cameroun ”, discours du 31 décembre, Yaoundé, 2001.

#### **B. Exposés et rapports**

IPD-AC, “ Mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Ngwei ”, Rapport d'étude, Ngwei, octobre 2018.

Gueye, M., “ Les sources de l'histoire moderne et contemporaine africaine ”, séminaire de DEA, Faculté des lettres et sciences humaines, département d'Histoire, Université Cheikh Anta Diop, 1999.

#### **C. Articles**

Deberre, J.-C., “ Décentralisation et développement local ”, in *Afrique contemporaine*, Vol1, n°221, pp. 45-54.

Foutem, T, et al., “ Décentralisation et gouvernance en Afrique : analyse du cadre juridique de la décentralisation camerounaise par les lois de 2004 et leur impact sur l'autonomisation des collectivités locales ”, in *Les cahiers de l'ACAREF*, Vol.3, n°6, 2021.

#### **D. Périodiques et journaux**

*Echos du PNDP*, n° 002, octobre-novembre-décembre 2013.

Haman Mana, ‘ ‘ Paul Biya se livre’ ’, in *le jour*, n° 2773, du vendredi 03 septembre 2018, p. 2..

### **E. Mémoires et thèses**

Avidi, J.P., “ L’institution communale au Cameroun sous administration coloniale française : Caractère et Evolution des origines à 1960 ”, Mémoire de Maîtrise en Histoire Université de Yaoundé I, 2003.

Bardeau, “ Développement local, renforcement des acteurs locaux et décentralisation ”, Mémoire de DESS, en Urbanisme et aménagement, Université de paris VII, 2004-2005.

Chabrot, M.C., “ La centralisation territoriale ”, Thèse de Doctorat en Droit public, Université de Montpellier I, 1997.

Koumen Mbatkam, M.L., “ L’institution communale au Cameroun : le cas de la commune rurale de Baganté ”, Mémoire de Maîtrise en histoire, Université de Yaoundé1, 2009.

Ndomilep Issin, A., “ La commune de Ndikinmeki au Cameroun (1955-2009) : Etude historique ”, Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2015.

Ntyame, D. C., “ Décentralisation et développement local au Cameroun : le cas de la commune de Sangmélima ”, Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé1, 2019.

Sighomnou, B., “ Analyse et répartition des régimes climatiques et hydrographiques au Cameroun : perspective d'évolution des ressources en eau ”, Thèse de Doctorat 3eme cycle ès-science Naturelle, Université de Yaoundé I, 2004.

### **F. Sources internet**

[http //www.camerlex.com](http://www.camerlex.com), consulté le 05 septembre 2021.

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Decentralisation>, consulté le 30 août 2021.

<http://www.creation.de/la-commune-rurale-d'ede>.fr, consulté le 30 septembre 2020.

<http://fr.m.wikipedia.org/wiki/Ngwei>, consulté le 10 août 2021.

[http://fr.wikipedia.org/Peter Drucker](http://fr.wikipedia.org/Peter_Drucker), consulté le 25 janvier 2022.

<http://www.memoireonline.com/Decentralisation-et-mise-en-oeuvre-desstrategies-de-developpement-local-analyse-du-systeme.fr>, consulté le 25 janvier 2022.

<http://www.memoireonline.com/Decentralisation-et-mise-en-oeuvresdesstrategies-de-developpement-local-analyse-du-systeme>, consulté, le 25 juin 2020.



## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	i
SOMMAIRE .....	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	vi
RESUME.....	viii
ABSTRACT .....	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE DE NGWEI.....	19
I. ASPECTS PHYSIQUES DE LA COMMUNE DE NGWEI.....	20
II. ASPECT HUMAIN ET ECONOMIQUE .....	25
A. ASPECT HUMAIN.....	26
1. Les autochtones.....	28
a) Les origines des Bassa'a et Mpo'o .....	28
(1) Les Bassa'a .....	28
(2) Les Mpo'o .....	30
2. Les allogènes.....	32
a) Les Beti.....	32
b) Les Bikok et les Yambassa.....	33
c) Les Bamilike et les peuples des régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest Cameroun.....	33
d) Les Nigériens et les Maliens.....	33
3. Les éléments culturels Bassa et Mpo'o.....	33
4. L'organisation sociale .....	34
5. La religion .....	34
B. ECONOMIE.....	34
1. L'agriculture à Ngwei : les cultures de rente et les cultures vivrières.....	35
a) Les cultures de rente.....	35
(1) Le palmier à huile .....	35
(2) Le cacao.....	37
b) Les cultures vivrières.....	38
c) L'élevage de Ngwei.....	39
d) Les échanges dans la commune de Ngwei : transports et le commerce .....	41
III. AVENEMENT DE LA COMMUNE DE NGWEI .....	42

A.	Etat des lieux des secteurs de l'économie locale de la commune de Ngwei en 2007 ..	43
1.	Le domaine agricole.....	43
2.	Le réseau routier .....	43
3.	Le domaine du commerce .....	44
1.	L'énergie : eau et électricité.....	44
a)	Sous-secteur eau .....	44
b)	Electricité.....	44
2.	Le domaine de l'éducation.....	45
4.	Le domaine de la santé.....	45
B.	La planification dans la commune de Ngwei à partir de 2012.....	46
<b>CHAPITRE II : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU CAMEROUN ET DANS LA COMMUNE DE NGWEI .....</b>		
		49
I.	CADRE JURRIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA DECENTRALISATION TERRITORIALE AU CAMEROUN.....	50
A.	Contexte historique de la municipalisation au Cameroun : la centralisation .....	50
1.	Evolution de l'institution communale au Cameroun 1920-2004.....	52
B.	Le processus de décentralisation territoriale innovée au Cameroun : fondements, enjeux, conditions, principes et mise en œuvre.....	53
1.	Les fondements du processus de décentralisation au Cameroun .....	54
a)	L'objectif de la décentralisation .....	54
b)	Cadre constitutionnel, législatif et règlementaire de la décentralisation au Cameroun.....	57
2.	Enjeux de la décentralisation .....	59
a)	L'enjeu politique .....	59
b)	L'enjeu de gouvernance .....	59
c)	L'enjeu du développement local .....	60
3.	Conditions et principes de la décentralisation .....	60
a)	Les conditions de la décentralisation sont : .....	60
C.	Mise en œuvre des collectivités territoriales au Cameroun : les Régions et les Communes.....	61
1.	Quelques compétences économiques et sociales de la Région .....	61
2.	Les compétences économiques et sociales transférées par l'Etat aux communes .	62

II. CADRE PRATIQUE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI 2007-2020 .....	67
A. L'évolution de l'institution communale a Ngwei .....	67
B. Evolution des comptes administratifs de la commune de Ngwei 2009-2010, 2013-2014, 2019.....	70
1. Structure des comptes administratifs de la commune de Ngwei en six ans.....	71
2. Evolution des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2014 et 2019 .....	71
C. Les acteurs de la décentralisation de Ngwei .....	73
1. Les institutions d'appui à la décentralisation de la commune de Ngwei.....	74
2. Les acteurs locaux de la décentralisation de la commune de Ngwei.....	75
3. Les associations de développement économique et social .....	75
4. Les conseillers municipaux de la commune de Ngwei de 2007-2020.....	77
CHAPITRE III : POLITIQUE DE DECENTRALISATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE NGWEI.....	80
I. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE DE NGWEI..	81
A. Recouvrement des ressources.....	81
1. Les sources de financement de la commune de Ngwei .....	82
2. L'évolution des recettes par habitant dans la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2013 et 2019 .....	83
3. Structure des recettes de fonctionnement et d'investissement par habitant dans la commune de Ngwei pour les exercices 2009-2010, 2012-2013 et 2019 .....	84
B. DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA COMMUNE DE NGWEI .....	85
1. Le développement de l'infrastructure routière.....	85
2. Le développement des activités commerciales à Ngwei.....	89
3. L'électrification de Ngwei .....	90
4. Le développement des activités agricoles.....	91
5. Le développement de l'infrastructure hydraulique .....	92

6.	Le développement des services éducatifs .....	97
C.	L'offre et de la demande des services de santé.....	100
II.	INVESTISSEMENT POUR L'EQUIPEMENT PROPRE A LA COMMUNE DE NGWEI ET L'OFFRE DES SERVICES .....	103
A.	L'équipement de la mairie de Ngwei .....	104
B.	Les services offerts par la mairie de Ngwei .....	104
III.	CONTRIBUTON DES EXECUTIFS MUNICIPAUX AU DEVELOPPEMENT LOCAL DE LA COMMUNE DE NGWEI .....	105
A.	Les réalisations de la mandature du maire Rita Manyinga épouse Dina Ndoumbé de 2007-2013.....	105
B.	Les réalisations de la mandature du maire Ngoek Ngoek de 2013-2020.....	107
	CHAPITRE IV : BILAN DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE NGWEI .....	111
I.	EVALUATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE NGWEI .....	112
A.	Le secteur agricole .....	113
B.	Le secteur des travaux publics .....	115
C.	Le secteur commercial .....	117
D.	Le secteur énergétique : l'hydraulique villageoise et électricité .....	118
1.	Le secteur de l'hydraulique dans la commune de Ngwei .....	118
2.	Le secteur électricité .....	120
E.	Secteur de la Santé .....	122
F.	Secteur de l'éducation .....	124
II.	EFFICIENCE DE LA POLITIQUE DE DECENTRALISATION DANS MUNICIPALITE DE NGWEI.....	127
III.	OBSTACLES A LA POLITIQUE DE LA DECENTRALISATION A NGWEI .....	130
C.	Au niveau institutionnel .....	130
D.	Au niveau législatif .....	131
E.	Au niveau financier .....	131
	CONCLUSION GENERALE .....	133
	ANNEXES .....	136
	ANNEXE 1.....	137

ANNEXE 2.....	138
ANNEXE 3.....	143
Annexe 4.....	144
ANNEXE 5.....	147
ANNEXE 6.....	148
ANNEXE 7.....	149
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	150
I. SOURCES ORALES.....	150
II. SOURCES PRIMAIRES .....	151
A. Archives .....	151
Archives de la commune de Ngwei.....	151
Archives du ministère de l’administration territoriale et de la décentralisation.....	151
a) Lois.....	151
b) Décrets.....	152
c) Arrêtés .....	152
III. SOURCES SECONDAIRES.....	153
A. Ouvrages.....	153
A. Discours.....	155
B. Exposés et rapports.....	155
C. Articles .....	155
D. Périodiques et journaux .....	155
E. Mémoires et thèses .....	156
F. Sources internets .....	156
TABLE DES MATIERES.....	157